● Année 1954. — N° 15. Le Numéro: 15 francs. Samedi 13 Mars 1954. ●

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : **400 fr.** ; ÉTRANGER : **800 fr.**
(Compte chèque postal: **9063-13, Paris.**)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1954 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 13e SEANCE

Séance du Vendredi 12 Mars 1954.

SOMMAIRE

Présidence de M. Riond, vice-président.

1. — Procès-verbal (p. 246).

2. — Dépôt d'une demande d'avis (p. 246).

3. — Proposition de modification à la composition d'une commission (p. 246).

4. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1954, en ce qui concerne le titre V (nos 388, année 1953 et 45, année 1954; n° 67, année 1954, avis de la commission de la défense de l'Union française) (p. 246).

Suite de la discussion générale: MM. Max André, Legentilhomme, Galimand, Rosenfeld.

Présidence de M. Albert Sarraut.

MM. Bazé, Egretaud, Schneider, Nguyen Duy Thanh, Mitterrand, Kaouza.

MM. le président, Antonini, président de la commission des affaires financières; Egretaud.

Passage à la discussion de l'avis.

Titre III.

1re partie.

Chapitre 31-01: adoption.

Chapitre 31-11: M. Guiter. — Adoption.

Adoption successive des chapitres 31-12, 31-13, 31-14 et 31-21.

2e partie.

Adoption successive des chapitres 32-11, 32-81, 32-82 et 32-83.

3e partie.

Chapitre 33-01: adoption.

Chapitre 33-81.

Amendement de MM. Charles-Cros, Saïdou Djermakoye et les membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés: MM. Charles-Cros, Cornet, rapporteur; de Gouyon, président de la commission de la défense de l'Union française, saisie pour avis; le président de la commission. — Adoption.

Adoption, modifié, du chapitre 33-81.

Chapitre 33-82. adoption.

4e partie.

Adoption successive des chapitres 34-11 et 34-51.

Chapitre 34-52: M. le président de la commission, saisie pour avis.

Adoption successive des chapitres 34-61 et 34-81.

5e partie.

Chapitre 35-71: adoption.

7e partie.

Adoption successive des chapitres 37-81, 37-82, 37-83 et 37-84.

8e partie.

Chapitre 38-81 et 38-82: mémoire.

Titre IV.

6e partie.

Chapitre 46-11: adoption.

Titre V.

2e partie.

Adoption successive des chapitres 52-61 et 52-71.

4e partie.

Chapitre 54-71: adoption.

6e partie.

Chapitre 56-91: mémoire.

Titre VI.

8e partie.

Chapitre 68-81: mémoire.

Chapitre 68-82: adoption.

Autorisations de programme intéressant les chapitres de l'annexe V.

Titre V.

2e partie.

Adoption successive des chapitres 52-61 et 52-71.

4e partie.

Chapitre 54-71: adoption.

Titre VI.

8e partie.

Chapitre 68-82: adoption.

Sur l'ensemble: MM. Egretaud, le président de la commission; Rosenfeld, le président de la commission, saisie pour avis; Oudard.

Adoption de l'avis, au scrutin.

5. — Dépôt d'un rapport (p. 267).

6. — Modification à la composition d'une commission (p. 267).

7. — Règlement de l'ordre du jour (p. 267).

PRESIDENCE DE M. GEORGES RIOND,
vice-président.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.
Le procès-verbal de la séance du jeudi 11 mars a été affiché.
Il n'y a pas d'observation ?
Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEPOT D'UNE DEMANDE D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une demande d'avis sur le projet de loi relatif à l'application dans les départements d'outre-mer de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la nation pour le le temps de guerre (n° 7713).

La demande d'avis sera imprimée sous le n° 79, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la défense de l'Union française. (*Assentiment.*)

— 3 —

PROPOSITION DE MODIFICATION A LA COMPOSITION D'UNE COMMISSION

M. le président. J'ai été saisi d'une proposition de modification à la composition d'une commission.

Le groupe du mouvement républicain populaire propose Mlle Le Ber pour remplacer M. Le Brun Kéris à la commission d'information.

Conformément à l'article 24 du règlement, il va être procédé à l'affichage de cette candidature.

La désignation n'interviendra qu'après l'expiration d'un délai minimum d'une heure.

— 4 —

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES — DEVELOPPEMENT DES CREDITS

Suite de la discussion d'une demande d'avis; adoption d'un avis.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1954, en ce qui concerne le titre V (n°s 388, année 1953, 45 et 67, année 1954).

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Max André.

M. Max André. Mesdames, messieurs, reprenant mon exposé commencé hier, je vous demande la permission de vous rappeler les points principaux de mon intervention.

Je vous ai parlé du souvenir que m'avaient laissé les négociations directes avec le Viet-Minh. J'avais distingué entre les négociations de paix que nous avions eues à Fontainebleau et précédemment à Dalat, et les négociations pour un armistice, pour une suspension d'armes, qui sont une affaire totalement différente.

Je vous ai fait part des leçons que j'avais, comme tous ceux qui ont participé à ces conférences, tirées des tractations de 1946, et d'abord celle-ci qu'à de semblables conférences il est inexact d'appliquer le terme de « négociations ». Quand, en effet, on se trouve en face des représentants d'un Etat totalitaire, que ce soient Hitler, Staline, Molotov, Malenkov ou Ho Chi Minh, il n'est pas question un instant de ces concessions mutuelles qu'implique le mot de « négociation », si fort à la mode. Il ne s'agit que d'une suite de monologues ou, si vous préférez, d'un dialogue de sourds, en tout cas, d'une épreuve de force. Dans ce genre de réunions — et ceci doit être retenu pour toutes les occasions semblables — il ne faut jamais perdre de vue qu'on n'obtiendra rien si l'on ne peut convaincre au préalable son interlocuteur qu'on est soi-même le plus fort. C'est la règle d'or des rapports entre l'Est et l'Ouest et des prétendues « négociations » entre les pays de l'autre côté du rideau de fer et les Etats occidentaux.

Or, c'est à cette épreuve de force que nous avons été soumis à Dalat et à Fontainebleau où jamais, sur aucun sujet, les représentants du Viet-Minh n'ont fait un seul pas vers nous.

Je vous ai également rappelé hier les positions des plus libérales prises par la France dans ces conférences de 1946, vous renvoyant à un document peu connu bien qu'officiel, la déclaration et l'aide-mémoire remis par le Gouvernement français le 14 août 1946, dont, sept ans et demi après, nous pouvons encore apprécier le caractère essentiellement conciliant.

J'ai, d'autre part, longuement exposé les divers problèmes sur lesquels le désaccord avait été le plus profond entre les deux délégations. Je ne reprendrai que deux points sur lesquels les divergences furent fondamentales. En premier lieu, les relations extérieures et la représentation diplomatique, et cela parce que, dès 1946, j'en puis porter témoignage, les dirigeants français et notamment le président Georges Bidault étaient préoccupés de ne pas laisser le Viet-Nam devenir un nouveau satellite de l'U. R. S. S.

J'ai toutefois omis de vous dire que, pour pallier ce danger, la délégation française à Fontainebleau s'orientait vers une intégration de la diplomatie vietnamienne dans la diplomatie française pour constituer une diplomatie de l'Union française, solution qui, à l'époque, ne manquait pas, vous en conviendrez, de hardiesse.

Quant au deuxième problème crucial, c'était celui des garanties à obtenir en faveur des minorités ethniques et politiques, je veux dire des adversaires du Viet-Minh. A ce sujet, je vous ai cité le mot sinistre de Ho Chi Minh me disant personnellement, le 16 janvier 1946, de ses adversaires et particulièrement des amis de la France: « ce sont des traîtres », avec tout ce que cela pouvait signifier dans la bouche d'un communiste totalitaire.

Est-il besoin de vous démontrer à nouveau que ni sur le plan de la protection du monde libre contre le déferlement communiste, ni sur celui du sort réservé aux adversaires du Viet-Minh, il n'y avait à attendre d'Ho Chi Minh autre chose, en 1954, qu'un durcissement, si c'est possible, de ses positions de 1946 ? Comment donc ne pas conclure que les éléments essentiels d'une paix honorable avec le Viet-Minh font totalement défaut à l'heure présente ?

Le deuxième problème évoqué concerne d'éventuelles négociations d'armistice, la possibilité d'un « cessez-le-feu ». Là, fort des dures leçons de juin 1940, j'ai rappelé les conséquences de ce slogan: « le moment est venu de cesser le combat », puis celles du *modus vivendi* du 15 septembre 1946; et je tiens à redire combien je félicite le président Laniel d'avoir refusé de s'asseoir à une table d'armistice sans précautions préalables et sans avoir fixé des conditions strictes pour assurer la sécurité de nos troupes et des populations amies. (*Très bien! très bien! au centre.*)

En bref, j'ai conclu qu'à la lueur de notre expérience il ne m'apparaissait possible d'envisager actuellement, en ce qui concerne les négociations directes, aucune perspective favorable, mais seulement le risque — combien grand! — de dangereuses illusions.

En revanche, j'ai, sans entrer dans le vif de ce sujet très vaste, indiqué qu'à mon avis Genève pouvait offrir des possibilités meilleures. Les négociations y seront, certes, difficiles puisque nous rencontrons là aussi des Etats totalitaires, mais elles ne sont pas dénuées d'espoir parce que — je n'insiste pas sur ce point — nous ne serons pas à court de monnaies d'échange valables.

J'ai affirmé ensuite qu'en attendant la conférence de Genève il fallait coûte que coûte jeter toutes nos forces dans le combat; et j'ai tenu, je tiens encore, à rectifier à cet égard l'affirmation du président Laniel, laissant entendre que certains hommes, jusqu'à l'année dernière, escomptaient toujours une victoire militaire totale contre le Viet-Minh. C'est depuis bien longtemps inexact. Pour ma part, au moins depuis que Mao Tsé Tung est sur la frontière du Tonkin, je n'ai jamais entendu aucun civil ou militaire prétendre possible une victoire intégrale sur un adversaire qui, acculé à la défaite, pourrait se replier de l'autre côté de la frontière pour s'y reformer et, ensuite, revenir à la charge.

En réalité, les prétendus « jusqu'au-boutistes » qu'on a traités de bellicistes — nous en avons l'habitude depuis Munich — n'ont jamais soutenu autre chose que l'inopportunité, dans la conjoncture présente, et donc la nocivité, de négociations vouées d'avance à l'échec. Ce qu'ils ont réclamé, ce qu'ils réclament encore, c'est, avant de faire face à ce qu'on nomme improprement une négociation, et qui n'est, je le répète, qu'une épreuve de force, la création d'un rapport de forces tel les Viets se sentent disposés à la conciliation; et en première ligne des forces où nous avons à marquer notre supériorité, notre ascendant, j'ai placé les forces morales, que je considère comme primordiales.

Je dois répéter qu'à cet égard, une abominable campagne de défaitisme a miné notre position en rendant insupportable à l'opinion française la guerre d'Indochine. On exagère systématiquement le coût de cette guerre en hommes et en argent;

on en dissimule soigneusement l'enjeu, cependant vital pour la France, puisque c'est une question d'honneur et d'existence même; on noircit délibérément la situation militaire en grossissant les échecs, quelquefois en en inventant de toutes pièces, comme lors de l'offensive du printemps dernier, sur le Laos, ou en passant sous silence nos succès, comme lors de l'importante victoire de Na-San.

C'est ainsi que fut créée cette atmosphère de désespoir et de refus de l'opinion française, ce courant dont les conséquences ne peuvent qu'être désastreuses. Aucune guerre ne se termine honorablement si l'on ne s'abstient de répéter en gémissant que le combat est sans issue et sans objet. Il faut regarder en face, virilement, la tâche à accomplir, et l'accomplir — je l'ai dit hier — en serrant les dents, sans défaillance. Je vous ai rappelé ce mot de Clemenceau: « Je fais la guerre ». C'est comme cela que la guerre de 1914-1918 qui paraissait, à un moment, perdue, a été gagnée. Si nous prenions cette attitude, la présente guerre serait déjà plus qu'à moitié gagnée. Je pourrais en outre rappeler, pour illustrer ce propos, « Je fais la guerre », un autre souvenir de 1914-1918, un dessin célèbre — je ne sais plus si c'est de Forain ou d'Abel Faivre — représentant un poilu dans la tranchée, de la boue jusqu'aux genoux, et disant mélancoliquement de ceux de l'arrière: « Pourvu qu'ils tiennent! » (*Sourires.*) Eh bien! les troupes qui se battent si héroïquement en Indochine ont le droit de se demander si, vraiment, nous tiendrons.

Voilà, mes chers collègues, le problème moral, le problème du moral français qui se pose.

Et j'aborde maintenant le problème proprement militaire, au sens matériel du mot: comment devons-nous mener cette guerre, comment autrement dit, améliorerons-nous notre situation sur la carte des opérations de façon telle que le Viet-Minh reconnaisse son impuissance et s'engage dans des négociations raisonnables avec nous ?

Cet objectif que nous devons atteindre à tout prix, c'est l'assainissement du delta tonkinois. Ce n'est pas dans cette Assemblée qu'il faut brosser le tableau du « pourrissement » de cette région vitale de l'Indochine. Vous connaissez l'importance du delta; beaucoup l'ont vu; pour moi, l'ayant pendant des années traversé en tous sens, je n'ai vraiment pris conscience de sa structure qu'en le survolant. C'est un agglomérat qu'on peut — permettez-moi cette image — comparer à un pudding où les milliers de villages représentent les raisins, et où la boue des rizières représente la pâte. Le spectacle est curieux, émouvant; il y a là une extraordinaire densité ethnique, telle que la richesse même de la terre offre à une population trop nombreuse des ressources malheureusement tout juste suffisantes. Il faut assainir le delta du Tonkin; il faut achever la pacification du Sud-Viet-Nam. L'année dernière, traversant cette région de l'Est à l'Ouest, j'avais constaté une amélioration considérable non seulement par rapport à ce que j'avais connu lors de mes précédents passages en Indochine en 1946, mais par rapport à tout ce que j'avais entendu dire depuis cette époque. Le Sud-Viet-Nam était, en effet, en 1953, pratiquement pacifié dans une proportion des quatre cinquièmes, sous réserve, bien entendu, de coups de main toujours possibles. Il est certain que des actes de terrorisme y seront perpétrés pendant des années encore, même après le retour de la paix. Nous n'y pouvons rien car cela est presque traditionnel dans ce pays.

On me dit qu'actuellement, peut-être, la sécurité est moins grande dans le Sud-Viet-Nam, qu'il y a eu certaines défaillances; je ne veux pas croire qu'elles soient tellement graves; en tout cas je demande instamment à nos amis vietnamiens, auxquels incombe désormais la responsabilité de la sécurité dans cette région, de veiller à ce que la situation ne s'aggrave pas et à ce que, même, l'on vienne à bout des dernières taches vietminhs qui étaient, il y a un an, cantonnées principalement dans la presqu'île de Camau.

Pour revenir au delta du Tonkin, vous savez tous, ou presque tous, comment s'y présente la guerre, véritable lutte de termites où les hommes du Viet-Minh s'enterrent dans les villages ou autour, dans la boue, dans des souterrains d'où il faut les débusquer; c'est une guerre, je dois le dire, à laquelle le corps expéditionnaire de l'Union française n'est pas préparé car elle suppose une implantation au milieu de populations, pas toujours si hostiles qu'on le dit d'ailleurs, mais, en tout cas, très méfiantes, très réservées; méfiance et réserve que l'on comprend chez ces paysans qui craignent toujours un retour offensif du Viet-Minh dès que nous avons quitté leur village. Il faut donc, à mesure que nous dégageons une région, pouvoir très solidement nous implanter — et par ce « nous », je désigne nos amis vietnamiens — dans les villages libérés. Pour cela, bien entendu, il faut des troupes autochtones; j'entends par « autochtones » des troupes qui soient, non seulement vietnamiennes, mais régionales avec des cadres régionaux, des gens qui connaissent le pays, les habitants, et qui puissent déceler toutes les infiltrations, et, autant que possible, éliminer toute tentative de pénétration occulte. Voilà comment il faut lutter contre ce pourrissement du delta; voilà comment il faut l'assainir, et ce rôle incombe incontestablement à l'armée vietnamienne. Je suis convaincu, moi, que si l'armée vietnamienne vient au bout de cette tâche, la guerre sera en grande partie gagnée car, sans le réservoir d'hommes et de ravitaillement que représente le delta tonkinois, je ne vois pas comment le Viet-Minh peut tenir dans cette haute région privée de ressources, tant sur le plan humain qu'économique. Il faut donc que l'armée vietnamienne soit en état de remplir ce rôle, ce qui ne l'empêchera pas, d'ailleurs, d'avoir, elle aussi, un corps de bataille pour les opérations militaires d'une plus grande envergure.

J'ai quelquefois entendu dire du mal de l'armée vietnamienne, mais très injustement, je tiens à l'affirmer. Je l'ai vue « sur le tas », si vous me permettez cette expression, il y un an dans une province qui lui était confiée, la province de Hung-Yen, au centre du delta tonkinois. Il n'y avait là que des troupes vietnamiennes commandées par un lieutenant-colonel vietnamien, comprenant des bataillons entièrement vietnamiens y compris les cadres, à l'exception de deux seuls officiers chefs de bataillons français qui complétaient l'encadrement.

Je me dois d'affirmer, ayant vu ces troupes au retour d'opérations, que j'ai été frappé par leur remarquable tenue. Les deux officiers français dont je viens de vous parler, comme toutes les personnalités qui les environnaient, rendaient hommage à la valeur de ces troupes vietnamiennes. Cette armée, quand elle se bat, se bat bien, se bat courageusement et même, en général, habilement; dans certains genres de combats, elle est même plus douée, si je puis dire, que les troupes de l'Union française venues de l'extérieur. Il faut lui rendre cet hommage. J'avoue que personnellement je n'aurais jamais cru qu'un pays n'ayant pas de traditions militaires pût créer en si peu de temps une armée aussi valable. Seulement, cette armée, il faut le reconnaître, n'est pas encore assez nombreuse ni assez bien équipée. A ces deux défauts, il est actuellement porté remède et les progrès sont quotidiens. Avec l'aide américaine, le développement en effectifs et en armements de l'armée vietnamienne fait de constants progrès et je rejoins à cet égard ce qu'a dit notre collègue M. Bui The Phuc.

D'autre part, il faut bien reconnaître, et nos amis vietnamiens ne m'en voudront pas de le leur dire, que presque tous les témoins admettent que cette armée, si elle se bat bien quand elle le veut, manque parfois de combativité, d'ardeur et, si je puis dire, de foi. C'est là, je crois, une constatation à peu près unanime et je me demande pourquoi il n'y a pas davantage de flamme dans beaucoup de corps de troupes vietnamiens. Naturellement, je fais exception pour les corps d'élite comme ceux des parachutistes, combattants égaux et parfois supérieurs à tous ceux des autres armées.

On nous a dit que si l'armée vietnamienne manquait de la foi et de l'ardeur que nous souhaiterions lui voir, c'est parce que l'indépendance du Viet-Nam n'est pas encore parfaite. On parle actuellement de la parfaire et je ne veux pas entrer dans ce débat aujourd'hui, car il est hors de mon propos. Je veux toutefois faire, en passant, une observation. Personnellement, je ne crois pas que ce soit là la vraie raison de cette insuffisance, au moins partielle, de l'armée vietnamienne. D'ailleurs, je dirai qu'à mon avis, ce qu'il y a à parfaire dans le statut de l'Union française actuellement en discussion, c'est moins l'indépendance que l'égalité; dans ce domaine me paraissent subsister des imperfections peut-être plus graves, d'ailleurs, que celles portant sur l'indépendance. En tous cas — je vous exprime ici un avis personnel, et je le fais très franchement et très nettement — je suis convaincu que l'insatisfaction populaire évidente n'est pas dirigée contre la France, mais vise le statut et le régime politique intérieur du Viet-Nam. A mon avis, si la France véritablement disposée à faire l'effort maximum pour satisfaire les revendications du Viet-Nam, lui accorde toute l'indépendance et plus encore, cela ne décidera pas davantage les « attentistes » à se battre avec ardeur comme on le soutient trop souvent.

Alors je dis que nous sommes tous d'accord, moi le premier, pour apporter une amélioration au statut de l'Union française, mais à condition que l'on ne se fasse pas d'illusions quant à l'effet de nos concessions sur le moral et la combativité de l'armée vietnamienne.

Le seul remède à l'apathie relative du peuple vietnamien réside, à mon avis, dans des réformes internes profondes: je dis bien « internes » politiques et sociales surtout; cela regarde évidemment les Vietnamiens, et il ne m'appartient pas de leur dicter leur conduite; ils sont maîtres chez eux, bien que tout de même la France — qui a hâte de voir l'armée vietnamienne relever partiellement d'abord, et peut-être, dans un avenir plus lointain, totalement, l'armée française — a bien le droit d'exprimer à cet égard des vœux ardents

Cela dit, je me garderai de battre ma coulpe sur la poitrine des autres, mais je veux proclamer ici que l'opinion française porte aussi une part, et une part importante, de responsabilité

dans le manque de foi de l'armée vietnamienne. Mes amis vietnamiens reconnaîtront que je cherche à déceler le mal avec le maximum d'objectivité. Comment voulez-vous que ces combattants vietnamiens, entendant qu'en France on clame, à longueur de journée, qu'il faut abandonner la lutte et traiter au plus vite avec l'ennemi — sous-entendu à n'importe quelles conditions, et en abandonnant nos amis du Viet-Nam.... (*Protestations à gauche et sur divers bancs au centre.*)

M. Jean Guiter. Tout le monde ne le dit pas!

M. Max André. Beaucoup le prétendent...

M. André Bidet. Il semble bien que c'est inexact.

M. Max André. Beaucoup de gens le disent, et s'ils ne le disent pas on sait très bien ce qu'ils pensent.

M. Rosenfeld. Vous lisez dans les cœurs!

M. Max André. Je n'accuse ni n'attaque personne ici, je constate un fait, qui me paraît d'évidence, et je me demande comment on peut exiger de ces combattants vietnamiens un bon moral! Comment voulez-vous même qu'en ayant connaissance de certains propos tenus dans certaines assemblées et encore tout récemment, ils ne soient pas totalement découragés et même, je dois le dire en toute franchise, tentés de passer à l'ennemi ?

Que l'on y prenne garde, mes chers collègues ! Les appels à la cessation à tout prix des hostilités peuvent avoir un jour, et je mesure mes mots, des conséquences tragiques. Si nous voulons gagner des victoires et faire pencher de notre côté la balance militaire — c'est en effet la seule façon d'aboutir à une paix à la fois honorable et rapide —, et cela grâce au concours et à l'appoint de plus en plus efficaces de l'armée vietnamienne, faisons alors ce qu'il faut pour cela. Au lieu de saper le moral des combattans français et vietnamiens, reconnaissons la valeur et la nécessité de leur combat, encourageons-les à poursuivre la lutte sans faiblir et promettons-leur notre appui fidèle tant qu'il sera nécessaire.

La paix, oui, nous la voulons, et de toute notre âme, et le plus vite possible. Mais, vous le savez bien, les bêlements du pacifisme n'ont jamais raccourci d'un jour aucun conflit et, bien au contraire, ils en ont rallongé certains. Nous voulons la paix, mais pas n'importe quelle paix déshonorante, et pour la conquérir il faut qu'en attendant la conférence de Genève nous sachions prendre le seul chemin qui puisse nous y conduire, celui de la résolution et du courage. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. le général Legentilhomme.

M. le général Legentilhomme. Mesdames, messieurs, je n'avais pas l'intention de prendre la parole au cours d'un débat que j'aurais désiré voir rester sur le plan budgétaire, au moment même où des négociations délicates sont ouvertes à Paris entre les gouvernements français et vietnamien.

Mais puisqu'une discussion générale s'est ouverte sur la situation en Indochine et, plus particulièrement au Viet-Nam, puisque des orateurs ont successivement parlé, soit pour l'engagement immédiat des négociations entre la France et Ho Chi Minh ou, comme M. Galimand, pour un renforcement de nos forces au Tonkin, l'emploi d'une nouvelle stratégie et de nouvelles armes, je me décide, après sept ans de guerre, à rompre sept ans de silence.

Il me paraît d'abord nécessaire de faire un bref rappel historique.

Comment avons-nous été engagés dans cette guerre d'Indochine ?

Le 6 mars 1946, un accord avait été passé avec Ho Chi Minh, reconnaissant notamment au Gouvernement du Viet-Nam qu'il dirigeait, le droit d'avoir armée propre et autonomie financière.

En septembre de la même année, le haut commissaire à Saïgon, pour empêcher la contrebande en mer, revenait unilatéralement sur cet accord, en donnant des ordres pour que les navires arrivant au Tonkin fussent contrôlés par les autorités françaises.

Le 20 novembre 1946 des douaniers français arraisonnaient et saisissaient une jonque chinoise ayant un chargement destiné au Viet-Nam.

Devant le refus français de livrer cette jonque aux autorités vietnamiennes, des incidents éclatent à Haïphong, puis des coups de feu. Les unités de gardes vietnamiennes stationnées en plusieurs points de la ville sont refoulées hors du quartier européen.

Le 22 novembre, un accord provisoire est réalisé à Hanoï entre le gouvernement vietnamien et le général Morlière, remplaçant provisoirement le gouverneur Sainteny, alors en France.

Cet accord tendait à empêcher le renouvellement d'incidents sanglants en attendant de négocier sur le fond de l'affaire. Mais le 23 novembre, le général haut commissaire par intérim intervient directement de Saïgon, et ignorant le général Morlière, responsable au Tonkin, envoie directement au colonel commandant les troupes françaises à Haïphong l'ordre suivant:

« Vos honorables tentatives de conciliation ne sont plus de mise. Il est temps de donner au gouvernement de Hanoï une dure leçon par tous les moyens mis à votre disposition. Vous devez vous rendre maître de Haïphong et amener le gouvernement vietnamien à résipiscence. »

Et c'est à Haïphong l'entrée en jeu brutale de l'infanterie, des chars et de l'artillerie. Coût: 5 à 6.000 victimes vietnamiennes.

C'est cet événement qui consomma la rupture franco-vietnamienne puisque l'on semblait renoncer de notre côté à toute négociation pour n'avoir recours qu'à la force.

Je m'excuse maintenant d'avoir à faire quelque peine à mes amis socialistes qui, maintenant dans l'opposition, semblent oublier des événements anciens de sept ans. Le 5 mars dernier, M. Daniel Mayer disait à la tribune de la Chambre: « Si l'on nous avait écoutés, mesdames, messieurs, à propos de l'Indochine il y a sept ans, il n'y aurait pas de débat aujourd'hui, car la paix aurait été rétablie depuis longtemps. »

Quel était le gouvernement français présidant aux destinées de la France en décembre 1946 ? Un gouvernement homogène socialiste.

Et je pose la question: est-ce que le général haut commissaire par intérim à Saïgon a pris sur lui seul le déclenchement des hostilités ? Certainement non, ou alors je ne connaîtrais pas les militaires. Il a été couvert par Paris, donc par le Gouvernement puisqu'il n'a pas immédiatement été désavoué et rappelé.

M. Rosenfeld. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le général Legentilhomme. Volontiers.

M. Rosenfeld. Vous parlez du gouvernement homogène de Léon Blum mais justement il s'est présenté devant l'Assemblée nationale le 19 décembre 1946; les événements d'Haïphong sont antérieurs à l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement. C'était encore le gouvernement précédent, c'est-à-dire le gouvernement Bidault-Thorez, qui était au pouvoir.

M. le général Legentilhomme. Mon cher collègue, attendez la suite qui va vous révéler ce que j'ai celé depuis sept ans.

Le 2 décembre, le gouverneur Sainteny débarque à Gia-Lam. La situation à Hanoï est des plus tendues. Les incidents se multiplient. Il s'efforce en vain, avec le général Morlière, de renouer des négociations. Mais, le 19 décembre, c'est un soulèvement général à Hanoï, et la journée des massacres que vous connaissez. Dans la nuit, le gouvernement vietnamien avait quitté la capitale. La réaction du Gouvernement français fut immédiate et ne pouvait avoir que l'appui de l'opinion publique. Les journaux annoncent en lettres capitales que des renforts sont immédiatement envoyés en Indochine.

Ayant suivi le déroulement des événements qui s'étaient succédé au Viet-Nam depuis la Libération, renseigné tant par des amis vietnamiens que par des amis français vivant au Tonkin, connaissant l'histoire du Viet-Nam où j'ai fait la plus grande partie de ma carrière, tant comme militaire que comme administrateur, ayant participé aux dernières opérations de pacification au Tonkin en 1909-1910, dans la jungle et dans la rizière, j'étais l'un des rares à pouvoir envisager les conséquences désastreuses de la décision prise par le Gouvernement.

J'étais en activité de service, gouverneur militaire de Paris, je demandai immédiatement un entretien au ministre des armées. Je lui fis ressortir qu'il fallait à tout prix empêcher de nouvelles effusions de sang. Il me répondit: « que l'on ne pouvait rester sur l'affront sanglant du 19 décembre ». Je lui dis alors — et je cite textuellement mes paroles —: « Si vous voulez que la France se réempare par la force du Viet-Nam, il faut envoyer immédiatement 500.000 hommes. L'armée française n'en compte que 300.000, vous ne les avez donc pas. Une nouvelle mobilisation est impossible. Dans ces conditions, vous allez à une catastrophe ».

Je dois avouer que l'entretien, surtout après le mot « catastrophe » se termina plutôt froidement, et c'est réellement bouleversé que je quittai le ministre, car je ne voyais plus quoi faire pour empêcher l'irréparable.

L'un de mes amis, député socialiste, connaissant l'Indochine, me dit qu'il ne fallait pas en rester là. Et, sur ses conseils, et rompant toute discipline hiérarchique je rédigeai une note pour M. Léon Blum alors président du conseil, note qui lui fut remise par notre ami commun le 7 janvier 1947 — si mes souvenirs sont exacts — à un jour près. Permettez-moi de vous lire maintenant quelques extraits de cette note, jamais publiée, vieille de plus de sept ans. Vous pourrez décider: qui avait tort, qui avait raison ?

Je n'en lirai que des extraits:

« Contre un pays entièrement soulevé, disposant de forces nombreuses et bien armées, sans cesse ravitaillé par la Chine, combien de divisions faudra-t-il engager ? Pour s'en rendre compte, il n'y a qu'à placer côte à côte une carte de France et une carte de l'Indochine à la même échelle et se demander si les Allemands auraient pu maîtriser, avec quatre ou cinq divisions, une France soulevée contre eux. »

M. Jacques Mitterrand. Très bien!

M. le général Legentilhomme. « Tenir les grands centres avec

des communications toujours précaires entre ces centres, ne résoudra pas la pacification du pays, il faudra se battre dans la jungle, il faudra se battre dans la rizière. Dans la jungle les opérations de 1900-1910 au Tonkin, comme les opérations récentes en Birmanie ont prouvé que seules des troupes indigènes entraînées à la vie en forêt tropicale peuvent se battre dans la jungle. Dans la rizière, dans les deltas, le long de la côte d'Annam, la densité de la population dépasse 700 au kilomètre carré, plus de 1.200 dans la province de Taï Binh, les villages sont par milliers, chaque village est un point d'appui naturel avec son ensemble de mares et de levées de terre surmontées de bambous sur une épaisseur de un à deux mètres. Il ne pourra être question d'occuper tous ces villages, et un village enlevé pourra être réoccupé par l'adversaire quelques jours plus tard. Nous en avons fait l'expérience en 1910. Les opérations en force dans la rizière ne sont permises, en outre, qu'entre décembre et février, seules périodes pendant lesquelles elle est sèche. Si nous ne pouvons engager 500.000 hommes les opérations dureront des années, peut-être vingt ans, au prix de lourdes pertes par le feu et les maladies, entraînant en outre la ruine totale du pays et des milliards de dépenses. Elles ne dureront pas des années d'ailleurs sans entraîner une intervention extérieure.

« La situation actuelle est grave, elle n'est pas désespérée, mais ce n'est pas par l'emploi de la force qu'on la résoudra. Il faut reprendre les négociations mais avec des hommes ayant la confiance des dirigeants du Vietnam. Ce n'est pas autour d'une table de conférence qu'on peut discuter avec des Jaunes pour qui la question de « face » prime tout. Une concession faite devant plusieurs personnes est une perte de face; c'est en tête à tête qu'on obtient des concessions et qu'on réalise des accords; une fois les accords réalisés, dans les grandes lignes, on peut alors se réunir autour d'une table de conférence pour discuter les détails d'exécution. Et, dans les discussions en tête à tête, il faut que la confiance règne, il faut que les interlocuteurs se connaissent bien et s'estiment, faute de quoi, aucun accord profond ne sera réalisable. »

Vous comprendrez que ce n'est pas sans amertume que je viens de rompre mon silence sur cette note. Alors, pourra-t-on me dire, puisque les événements vous ont donné raison, vous confirmez qu'une solution militaire n'est pas possible et qu'il faut négocier? Eh bien, non! Je ne rejoins pas les partisans d'une négociation avec Ho Chi Minh car nous ne sommes plus qualifiés pour celle-ci. Nous pouvions, j'en suis convaincu, négocier avec Ho Chi Minh jusqu'au moment où Mao Tsé Toung est arrivé dans le Yunnan, le Kouang-Si et le Kouang-Toung, mais jusque-là seulement!

Je regrette, sur ce point, de ne pas être d'accord avec M. Max André qui, hier et encore tout à l'heure, vous a dit et a cherché à vous démontrer qu'aucun accord n'était réellement possible avec Ho Chi Minh dès 1946. Tout dépendait des négociateurs. Je suis bien convaincu que M. Max André avec la foi et les qualités que nous lui connaissons tous, a fait l'impossible pour arriver à un accord. Malheureusement, il avait devant lui un obstacle qu'il ne pouvait surmonter: pour Ho Chi Minh, il était le représentant d'un haut commissaire avec qui les Vietnamiens se refusaient absolument à traiter.

M. Max André. Je n'étais pas le représentant du haut commissaire!...

M. le général Legentilhomme. J'ai dit: « pour Ho Chi Minh », monsieur Max André...

M. Max André. J'étais le représentant du Gouvernement français.

M. Egretaud. Malheureusement!

Voix à gauche et au centre. Oui, malheureusement!

M. Jacques Mitterrand. « Malheureusement »... Sur tous les bancs la même formule!

M. le général Legentilhomme. Ce que je viens de dire, monsieur Max André, j'avais des raisons de le dire.

Avant la réunion de la conférence de Fontainebleau, Ho Chi Minh m'avait fait demander de le rencontrer. J'acceptai cette entrevue, un peu surpris — je l'avoue — car je ne l'avais rencontré, sans lui parler, que lors de réceptions officielles organisées en son honneur, et il n'ignorait pas que j'avais été son adversaire, en 1931-1932, quand j'avais été appelé à rétablir l'ordre en Annam, où trois provinces représentant près de 2 millions d'habitants étaient en pleine révolte, à son instigation.

Après un entretien de deux heures en tête à tête, je sortis personnellement convaincu que l'on pouvait traiter avec lui et sur des bases donnant toute satisfaction à la France. Mais il spécifiait que ce qu'il voulait bien accepter ne pourrait l'être qu'en face d'une autre équipe française.

C'est pourquoi je disais tout à l'heure à M. Max André que c'était l'équipe dont il ne voulait pas.

J'ai dit qu'à partir du moment où Ho Chi Minh était appuyé par Mao Tsé Toung, toute négociation avec lui devenait impossible. Elle l'est toujours — et pour une autre raison: à partir du moment où nous avons reconnu le Gouvernement de Sa Majesté Bao Daï, c'est à ce Gouvernement qu'il appartient d'engager les négociations, et non pas à la France qui, naturellement, sera toujours prête à lui donner son appui.

Engager des négociations directes de « cessez le feu » avec Ho Chi Minh nous exposerait à des dangers redoutables. Au congrès national de l'U. D. S. R., en octobre dernier, je m'exprimais en ces termes: « Le jour où un cessez le feu sera décidé, à la demande du Gouvernement français, avec Ho Chi Minh, quelle sera la situation du corps expéditionnaire français qui se trouve au Tonkin ? Evacué ? Une seule route, qui, à mi-chemin, à Hai Duong, si l'on coupe les digues, peut disparaître dans l'inondation. Un seul port: Haïphong, port de rivière; aucun bateau ne remontera la rivière. C'est donc le corps expéditionnaire du Tonkin abandonné seul, si les troupes vietnamiennes faisaient défection ».

En octobre dernier, je disais encore devant ce même congrès: « Qui vous dit que les troupes vietnamiennes ne feront pas défection, le jour où l'on viendra dire: la France a traité avec Ho Chi Minh ? Que vont-elles penser, ces troupes vietnamiennes ? Les Français nous abandonnent ! Alors ?... Alors, c'est Ho Chi Minh qui va prendre le pouvoir. Mais il faut se montrer aussi résistant qu'Ho Chi Minh, il faut prouver que, nous aussi, nous voulons, comme lui, l'indépendance complète de l'Indochine. Et l'on pourrait voir se renouveler les massacres du 19 décembre 1946. »

Quand je disais cela en octobre, des gens étaient sceptiques. Lorsqu'on a connu, dans la presse, l'interview d'Ho Chi Minh, donnée à un journaliste suédois, la presse française s'est emparée de la question en voyant là une possibilité de « cesser le feu ». Or, le 13 décembre dernier, à Hué, lors de la remise de diplômes aux lauréats des concours de formation des cadres de l'information du Centre Viet-Nam, le gouverneur M. Pham Van Giao prononça un important discours, dont je vais vous donner des extraits:

« Nous, nationalistes, nous sommes censés ignorer cette interview, car c'est une affaire qui regarde exclusivement Ho Chi Minh et le Gouvernement français. Mais nous pouvons nous interroger pour essayer de connaître la position de la France devant les ouvertures du leader communiste vietnamien.

Le Gouvernement français peut-il, de sa propre initiative, négocier seul avec Ho Chi Minh pour arrêter les hostilités ?... Tout nous répond par la négative, car, moralement et matériellement, toute négociation directe est impossible entre la France et Ho Chi Minh pour arrêter cette guerre voulue et imposée par ce dernier. En effet, la France est le pays de l'honneur; elle a reconnu solennellement l'indépendance du Viet-Nam. Devant les nations qui, à la suite de la France, ont également reconnu l'indépendance de notre pays, devant le peuple vietnamien, devant sa propre conscience, la France ne saurait renier sa signature.

« Sur le plan objectif il est matériellement impossible de cesser les hostilités tant que Ho Chi Minh a encore la possibilité d'imposer par la force ses idées et ses méthodes de gouvernement. En effet, le « cessez le feu » implique automatiquement le retrait des troupes franco-vietnamiennes et communistes vietminh, chacune derrière une ligne de démarcation.

« Une telle ligne existe-t-elle au Viet-Nam ? Non, car dans cette guerre où la résistance communiste constitue un facteur important, il n'y a pratiquement pas de front. Il est partout et nulle part.

« Dans ces conditions, le « cessez le feu » offrira à M. Ho Chi Minh une occasion merveilleuse pour consolider ses positions à l'intérieur, non pas du Viet-Nam seulement, mais aussi du Cambodge, du Laos et, peut-être, d'autres pays encore.

Et, si un autre 19 décembre éclatait, comment feraient alors les troupes françaises pour se défendre ? Car, à ce moment-là elles ne pourraient compter que sur elles-mêmes. Les troupes et éléments nationalistes vietnamiens, abusés dans leur foi en la France, ne constitueraient plus, même dans le cas où nous nous rangerions à ses côtés, qu'une masse plutôt fuyante au lieu d'une armée solide, décidée, comme nous le sommes aujourd'hui, à combattre le Viet-Minh communiste et à apporter aux troupes françaises un concours fraternel, loyal et dévoué. »

Pour moi, donc — et je rejoins maintenant M. Max André — on ne peut traiter directement avec Ho Chi Minh...

M. Max André. Vous m'avez rejoint depuis longtemps!

M. le général Legentilhomme. ...Alors, me dira-t-on, vous n'envisagez plus qu'une solution militaire que vous estimiez impossible en 1946 ? Non, j'estime toujours qu'une solution uniquement militaire reste impossible.

Notre collègue, M. Galimand, disait qu'il fallait consacrer à la guerre les moyens nécessaires, ce qu'on ne faisait pas, qu'il fallait adopter une autre stratégie, employer de nouvelles armes.

Qu'entend M. Galimand par: « renforts nécessaires » ? Si ces renforts doivent être calculés pour permettre une reprise d'opé-

rations offensives devant amener l'adversaire à s'avouer vaincu militairement, je répondrai à M. Galimand qu'il faut envoyer 200.000 hommes. C'est un militaire qui parle, et un militaire qui connaît bien le pays et les théâtres d'opérations du Centre et du Nord Viet-Nam.

Il a parlé de « stratégie nouvelle ». Seul, un renfort de 200.000 hommes pourrait peut-être modifier la stratégie actuelle.

On a parlé d'un plan Navarre, et notre collègue M. Bidet a confirmé ce que j'avais toujours pensé, à savoir qu'il n'y a pas de plan Navarre révolutionnaire.

M. André Bidet. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le général Legentilhomme. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. André Bidet, avec l'autorisation de l'auteur.

M. André Bidet. Je précise bien que je ne sais pas s'il existe un plan Navarre.

J'ai rapporté hier une déclaration du général Navarre lui-même disant qu'il n'avait appris l'existence d'un tel plan qu'à Paris. Il a d'ailleurs lui-même employé l'expression: « un soi-disant plan Navarre ».

M. le général Legentilhomme. C'est bien ce que j'avais compris...

M. André Bidet. J'ajoute enfin que cette déclaration du général Navarre date du 7 ou 8 août dernier et qu'elle a été faite à Hanoï.

M. le général Legentilhomme. Nous sommes tout à fait d'accord; cela confirme ce que je pensais, à savoir qu'il n'y a pas de plan Navarre.

Quand le général Navarre est arrivé en Indochine on disait: « C'en est fini de ces camps places-fortes immobilisant 10 à 15.000 hommes et ravitaillés uniquement par avion. Toutes les forces vont maintenant être rassemblées pour des opérations offensives, au lieu de nous maintenir sur une défensive stérile. »

Que s'est-il passé ? Le général Navarre a dû faire comme ses prédécesseurs. Le camp place-forte de Na-San a été évacué, il est remplacé par ceux de la plaine des Jarres, de Dien-Bien-Phu et Louang-Prabang, car, faute d'effectifs nécessaires on ne peut malheureusement que parer au plus pressé.

Si la stratégie, faute d'effectifs, ne peut être modifiée, employez de nouvelles armes, a dit M. Galimand. Lesquelles ? Quand on se battra réellement dans la jungle — et il faudra réellement s'y battre un jour — si l'on n'envisage qu'une solution militaire, la seule arme moderne utilisable dans la jungle est le pistolet mitrailleur. Dans la jungle, c'est le combat dans l'obscurité, le combat d'embuscade, où le feu est ouvert à moins de vingt mètres sans que l'on puisse voir l'adversaire, un combat où même les grenades à main sont complètement inutiles, car elles seraient plus dangereuses pour celui qui les lance que pour celui qui devrait les recevoir.

M. Galimand. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le général Legentilhomme. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Galimand, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Galimand. Monsieur le président, mon collègue M. Legentilhomme m'a fait l'honneur de me citer à deux reprises. Or, je crois qu'il l'a fait à tort, parce qu'il a prêté au modeste conseiller de l'Union française que je suis, un certain nombre d'opinions qui sont celles du Gouvernement.

Si, en effet, dans mon intervention d'hier, j'ai pu faire allusion à l'hypothèse du recours à de nouvelles armes, cette hypothèse est contenue dans l'exposé des motifs du projet de loi dont nous examinons aujourd'hui l'annexe V.

Je n'ai pas, monsieur Legentilhomme, de conceptions stratégiques. Si j'en avais, d'ailleurs, je me voudrais d'en avoir, car je me souviendrais de m'adresser au général que vous fûtes. Or, nous sommes ici des collègues.

En l'occurrence, quand j'ai fait allusion à un certain nombre d'éventualités, je n'ai voulu que m'en tenir au projet explicitement formulé par le Gouvernement.

M. le général Legentilhomme. Excusez-moi si j'ai mal compris l'expression: « nouvelles armes ». Vous entendez par là que le Gouvernement compte renforcer l'armement existant, alors que j'avais compris qu'il s'agissait d' « armes nouvelles ».

M. Galimand. Si vous me permettez, général, de faire appel à une vieille notion disciplinaire, je dirai, très respectueusement, qu'en l'occurrence, selon le vieux principe « la discipline est la force principale des armées », je n'ai fait qu'invoquer le témoignage, l'intention du chef authentique des armées, du ministre de la défense nationale. Ce n'est pas moi, je le répète et je m'en excuse, qui ai parlé d'armes nucléaires et d'armes nouvelles. Il n'en est question que dans l'exposé des motifs.

M. le général Legentilhomme. Je n'ai pas parlé d'armes nucléaires !

M. Galimand. Pardon ! l'expression « armes nucléaires », dont je ne sais pas si elle correspond à une possibilité immédiate puisqu'elle est incluse dans une notion de stratégie éventuelle à étudier pendant l'année de transition que sera 1954, est bien imprimée dans le projet de loi dont l'annexe V — et je m'excuse de me répéter — n'est tout de même qu'un complément. Si l'on voulait bien se référer au texte, on s'apercevrait que ce que j'ai dit n'a rien de personnel, mais est rigoureusement gouvernemental, ce dont je me félicite.

M. le général Legentilhomme. Alors, ce que j'ai dit s'appliquant à M. Galimand s'applique au Gouvernement...

M. Galimand. Exactement, étant entendu que je ne suis pas le Gouvernement.

M. le général Legentilhomme. Si l'on ne peut traiter avec Ho Chi Minh, si l'on ne peut espérer un succès militaire, alors il semble qu'il n'y ait pas de solution.

J'estime qu'il y en a une. Il faut accélérer la formation d'une armée vietnamienne et notamment celle de bataillons légers commencée avec quatre ans de retard, et j'expliquerai pourquoi tout à l'heure. Mais auparavant, permettez-moi d'ouvrir une parenthèse.

Je veux publiquement rendre hommage à la valeur incontestable du combattant vietnamien. Comme jeune sous-lieutenant, j'ai pu constater cette valeur par moi-même, à la tête de ma section de tirailleurs.

Voyez-vous, l'histoire du Vietnam a bien des points de similitude avec l'histoire de France. Comme la nôtre, elle remonte à deux mille ans, avec des siècles de lutte contre l'ennemi héréditaire. Pour eux, c'était le chinois; pour nous, c'était le Germain. Comme dans notre histoire, il y a des hauts et des bas; mais finalement, à la fin du dix-huitième siècle, l'empereur Gia Long avait refait l'unité de la nation dans ses frontières actuelles. Au cours de cette histoire comme au cours de la nôtre, Vietnamiens et Français sont devenus des guerriers.

On ne conteste pas la valeur des soldats du Viet-Minh: ce sont des Vietnamiens comme les autres. M. Bidet s'est étonné que l'armée vietnamienne n'ait pas la foi suffisante...

M. André Bidet. Permettez-moi de vous interrompre, car il n'est pas possible de laisser se créer des équivoques.

M. le président. La parole est à M. Bidet, avec l'autorisation de l'orateur.

M. André Bidet. Je n'ai pas parlé de l'armée vietnamienne à laquelle, au contraire, j'ai rendu hommage. J'ai dit que, dans toute la population, je n'avais pas trouvé l'élan qui permettrait, par exemple, une levée en masse.

M. le général Lengentilhomme. ...cette foi qu'il voudrait être celle de la levée en masse de nos volontaires de 1792. Vous ne m'avez pas laissé finir ma phrase !

C'est que, malheureusement, l'incertitude qui pèse encore sur les buts de cette guerre, qui ne paraît pas encore à tous être une guerre civile, à cause de la présence de forces françaises, fait obstacle à la généralisation d'un sentiment national.

N'oublions pas d'ailleurs que si, au cours de sa longue histoire, le soldat français a toujours été un combattant admirable lorsqu'il savait pourquoi il luttait, son moral a eu, lui aussi, des défaillances parfois, quand il n'avait plus la foi. Lorsque la nation vietnamienne aura conscience que c'est réellement pour son indépendance qu'elle combat, vous pourrez juger de la valeur de son armée dont moi, je ne doute pas.

J'en arrive à ma conclusion. Comment envisager la fin du conflit ? Je ne sous-estime pas, au contraire, les résultats de la future conférence de Genève, car j'estime que la fin des hostilités par négociations ne peut sortir que d'un accord avec la Chine. Mais, en attendant, il faut accélérer la formation des bataillons légers vietnamiens et les multiplier. Pourquoi ?

Je reprends ce que je disais il y a quelques mois: le jour où le Gouvernement Bao-Daï contrôlera réellement tout le territoire relevant de son autorité, politiquement et militairement — commandement territorial — ce sera la fin rapide de la présence de 60.000 hommes du Viet-Minh dans ce qu'on appelle le delta pourri et ce sera, en même temps que des arrières et communications assurés pour les forces opérationnelles de l'Union, la fin du ravitaillement des divisions de Vo Nguyen Giap. Le jour où le Viet-Minh ne pourra plus se ravitailler dans les riches deltas, il sera incapable d'entretenir des effectifs importants dans les zones qu'il occupe, qui ne peuvent en temps normal nourrir les populations qui les habitent sauf celles du Nord Annam.

La Chine pourra toujours continuer à fournir de l'armement et du matériel au Vietminh, elle ne lui fournira pas des hommes, elle ne lui fournira pas du riz. Alors seulement on pourra entrevoir la possibilité d'actions offensives tendant à libérer le territoire occupé par Ho Chi Minh, et la fin des opérations d'Indochine.

Les provinces du delta tonkinois à l'intérieur du périmètre fortifié, périmètre comportant 6.000 villages, je le rappelle, sont contrôlées actuellement le jour par les forces de l'Union; la nuit, elles appartiennent au Vietminh. Comment veut-on que les populations — 7 millions d'habitants — sachent à quelle autorité elles doivent obéir ? On se plaint qu'elles ne manifestent pas un sentiment national accusé — je rejoins ici M. Bidet

— comment en serait-il autrement quand un certain nombre de têtes peuvent tomber sous les coups du Vietminh en cas d'opposition même légère aux réquisitions de biens et de personnes.

Le sentiment national des populations du delta ne sera plus mis en doute quand les villages seront occupés par des unités uniquement vietnamiennes et que les seuls ordres aux villages seront donnés par des fonctionnaires vietnamiens, s'appuyant sur une force vietnamienne et une justice vietnamienne qui, si nécessaire, se montrera tout aussi expéditive que celle du Vitminh.

Je répète, et je répéterai inlassablement que, tant que le delta tonkinois ne sera pas contrôlé par les autorités vietnamiennes, tant qu'Ho Chi Minh s'y ravitaillera en vivres, en argent et en hommes, il est illusoire de croire qu'on pourra se lancer dans des opérations offensives libératrices et je veux croire que point ne sera besoin d'en arriver à ces opérations offensives. Le jour où Ho Chi Minh ne pourra plus entretenir la guerre faute d'hommes, la minorité communiste qui dirige le Vietminh sera bien obligée de consentir à des pourparlers avec le gouvernement vietnamien.

De part et d'autre, on combat pour l'indépendance totale du Viet-Nam. Cette indépendance étant formellement acquise, la lutte ne paraîtrait à beaucoup dans le camp vietminh que destinée à imposer un régime idéologique que la presque totalité de la population réprouve. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs de Etats associés.*)

M. Galimand. Je demande la parole.

M. le président. Je ne puis vous donner la parole, monsieur Galimand; vous n'êtes pas inscrit pour le moment.

M. Galimand. Puis-je demander au général Legentilhomme de me permettre d'apporter un complément d'information à la déclaration qu'il vient de faire ?

M. le général Legentilhomme. Je vous en prie, mon cher collègue.

M. le président. Je veux bien supposer que M. le général Legentilhomme vous autorise à l'interrompre à la fin de son discours. (*Sourires.*)

La parole est à M. Galimand, avec la permission de l'orateur.

M. Galimand. Puisque M. le général Legentilhomme veut bien considérer que je l'interromps, je l'en remercie.

Monsieur Legentilhomme, si je peux prétendre à quelque originalité — car vous m'avez fait l'honneur de vouloir bien me citer à plusieurs reprises, comme si j'étais en cause, alors que j'étais intervenu sur un texte qui m'est étranger, puisque je ne fais pas partie du Gouvernement...

M. le général Legentilhomme. Ces citations étaient fort intéressantes.

M. Galimand. ..c'est pour avoir voulu examiner l'annexe V du projet de loi sur le développement des crédits affectés à la défense nationale et aux forces armées, en fonction même de l'exposé des motifs dudit projet. Vous avez imputé à moi-même — et je vous remercie de cette générosité — un certain nombre d'idées qui ne sont pas miennes, car je ne suis pas capable d'une telle imagination. (*Sourires.*) Vous avez considéré que j'étais responsable d'une certaine conception stratégique. Or, pour ma part...

M. le général Legentilhomme. Je n'ai jamais dit cela!

M. Galimand. ...Or, pour ma part, je me défie de telles conceptions, pour louables qu'elles soient. Je rejette, au contraire, une certaine stratégie qui pourrait impliquer un recours à des armes nouvelles.

Comme je me suis déjà tout à l'heure permis de vous le faire très respectueusement remarquer, une telle idée ne peut atteindre à ma propre imagination. Une telle hypothèse est incluse, est exprimée, est imprimée dans l'exposé de motifs du projet de loi 7352, dont j'ai dit qu'on ne pouvait le méconnaître, le disjoindre de l'annexe V.

Et, pour attester que vous avez bien voulu avoir la générosité de m'attribuer un texte qui n'était que gouvernemental, je me permettrai de vous prier de vous référer, en invitant l'Assemblée à vérifier l'authenticité de ma référence, à la page 9 de l'exposé des motifs du projet 7352 où il est écrit ceci :

« Compte tenu des observations qui précèdent, le projet de budget de 1954 nous place cependant dans une position, par rapport à l'ensemble de nos alliés atlantiques, qui nous permettra, au prochain conseil de l'organisation atlantique qui se réunira à Paris au milieu de décembre, de faire valoir utilement les conceptions françaises dans le domaine de la défense de l'Europe.

« L'apparition des armes nucléaires dans les pays dont la politique générale et les préparations militaires ont conduit les pays atlantiques à s'associer au sein de l'O. T. A. N., le fait aussi que ces nouvelles armes deviennent largement disponibles dans le camp allié, aussi bien pour une utilisation tactique que pour une utilisation stratégique, entraîne inévitablement une revision des plans antérieurement conçus pour la défense de l'Europe. »

M. le président. Je vous prie d'être très bref.

M. le général Legentilhomme. Je n'ai pas parlé de l'Europe! Monsieur le président, je voulais que M. Galimand en arrivât là!

M. le président. Messieurs, je vous en prie. Etant donné le nombre des orateurs inscrits dans la discussion, vous pourrez, monsieur Galimand, reprendre le problème tout à l'heure, sinon le débat risque de se généraliser.

M. Galimand. Monsieur le président, je vous demanderai simplement, non pour moi, mais par égard pour le Gouvernement, de vouloir bien m'autoriser à poursuivre la citation du texte gouvernemental, afin qu'aucune équivoque ne puisse subsister.

M. le président. C'est entendu. La parole sera ensuite donnée au prochain orateur inscrit.

M. Pierre-Louis Berthaud. C'est presque une querelle de généraux!

M. Galimand. « Elle rendra sans doute également nécessaires d'importantes modifications dans la structure des forces... » — Je passe un paragraphe — « .... C'est pourquoi le Gouvernement estime que l'année 1954, comme sans doute celle qui la suivra, seront nécessairement, sur le plan militaire, des années de transition. C'est pourquoi il pense que le projet de budget 1954, qui prévoit des crédits accrus pour l'étude et la mise au point d'engins spéciaux, présente la répartition la plus raisonnable possible, compte tenu des charges qui incombent à la France, en Europe, en Afrique, aussi bien qu'en Extrême-Orient, des crédits que la France pourra arrêter à sa défense, en 1954. »

Ce n'est pas moi qui ai introduit les mots « Extrême-Orient » dans un projet gouvernemental. Je suis contraint de faire remarquer à M. Legentilhomme qu'il m'attribuait ce qui revient au Gouvernement.

M. le président. L'incident est clos.

(*M. Albert Sarraut remplace M. Georges Bidault au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE DE M. ALBERT SARRAUT

M. le président. La parole est à M. William Bazé.

M. William Bazé. Monsieur le ministre, monsieur le président, mesdames, messieurs, il n'entrait nullement dans mes intentions d'intervenir ce soir, attendu que je suis l'auteur de la proposition de l'U. F. A. S. — qui fera l'objet du débat du mardi 23 mars — tendant à demander au Gouvernement de la République française de faire connaître à notre Assemblée ses intentions concernant le traité définitif avec le Viet-Nam.

Cependant, l'évolution extra-rapide des événements me conduit à vous apporter dès à présent quelques éléments d'appréciation dont l'ajournement risquerait, à mes yeux, de fausser l'optique de la situation.

En effet, dans le même temps que les crédits militaires destinés à l'Indochine — et plus particulièrement au Viet-Nam — sont soumis à notre examen, l'appartenance de ce dernier Etat à l'Union française est discutée par ses propres représentants.

Ainsi, nous trouvons-nous devant un véritable cas de conscience dont l'ampleur, il faut en convenir, est d'une brûlante actualité.

C'est, rappelons-le, à la suite de l'appel lancé à Hadong, le 10 septembre 1947, au nom du Gouvernement de la République française, à toutes les familles spirituelles du Viet-Nam, que S. M. Bao Daï revint sur la scène politique. Elle adressa un message à son peuple huit jours plus tard, avant de prendre contact avec le représentant de la France à bord du croiseur *Duquay-Trouin*, en baie d'Along, les 6 et 7 décembre 1947.

A l'issue de cette entrevue, le communiqué suivant — rédigé d'accord parties — fut diffusé.

« La France reconnaît solennellement l'indépendance du Viet-Nam auquel il appartient, désormais, de réaliser son unité ». De son côté, le Viet-Nam proclame son adhésion à l'Union française, en qualité d'Etat associé à la France ».

Je passe sous silence, pour aujourd'hui, les questions de détail, puisque aussi bien vous en aurez connaissance prochainement, afin d'arriver rapidement aux Accords de la baie d'Along du 5 juin 1948, qui constituent, en quelque sorte, le premier acte diplomatique — déjà paraphé auparavant — que signèrent les représentants officiels de la France et du Viet-Nam.

Le 19 août 1948, le Gouvernement de la République française approuve dans leur intégralité les accords qui aboutissent à ceux de l'Elysée du 8 mars 1949.

Les engagements réciproques sont conjointement réaffirmés et précisent de nouveau le principe de l'unité et de l'indépendance du Viet-Nam au sein de l'Union française.

Le 11 mars 1949, désireux de réaliser dans les moindres délais sa promesse concernant l'unité des trois Ky — Cochinchine,

Annam, Tonkin, aujourd'hui Sud, Centre et Nord Viet-Nam — le Gouvernement de la République française entame la procédure constitutionnelle destinée à rattacher au Viet-Nam notre ancienne colonie de Cochinchine.

Conformément aux stipulations de l'article 60 de la Constitution française, l'Assemblée nationale, par la loi du 14 mars 1949, créa l'Assemblée territoriale de Cochinchine, laquelle se prononça, le 23 avril 1949, en faveur du rattachement préconisé, celui-ci devenant, aux termes des textes votés, nul et non avenu dans le cas de changement de statut du Viet-Nam dans l'Union française.

La loi n° 49-733 du 4 juin 1949, parue au *Journal officiel* de la République française du 5 juin 1949, page 5502, sanctionne les faits en mentionnant, à son tour, en son article 3: « En cas de changement de statut du Viet-Nam, le statut de la Cochinchine fera l'objet d'une nouvelle délibération des assemblées prévues à l'article 75 de la Constitution (titre VIII de l'Union française). »

Le 14 juin 1949, Sa Majesté Bao Daï, de retour depuis deux mois, et M. le haut commissaire de France en Indochine échangent à Saïgon les instruments de ratification des accords de l'Elysée, après quoi, de part et d'autre, les engagements souscrits sont encore confirmés.

Vinrent les conventions d'application des accords en date du 29 décembre 1949, les conventions dites de Pau, signées à Saïgon, Phom-Penh et Vientiane les 23, 25 et 26 décembre 1950, et les conventions complémentaires qui, sur le plan local, marquèrent, à chaque occasion, la passation des services.

Qu'est-ce à dire ? Sinon qu'en dépit de quelques lenteurs qui ne sauraient nous être imputées, la France n'a pas manqué à sa parole vis-à-vis du Viet-Nam.

Soucieuse, au surplus, de faire bénéficier son associé des dispositions avantageuses de l'article 62 de la Constitution, que je rappelle à dessein: « Les membres de l'Union française mettent en commun la totalité de leurs moyens pour garantir la défense de l'ensemble de l'Union », le Gouvernement de la République française multiplia ses efforts, aussitôt, en ressources de toutes natures, dans le seul but, je le répète, d'épauler au maximum son associé. Ce sens de la solidarité et du dévouement est d'autant plus méritoire que la France venait de souffrir de deux guerres terribles en l'espace d'un quart de siècle.

Au nom de l'Union française, la France eut recours également aux troupes d'outre-mer pour renforcer les troupes métropolitaines. Des hommes en provenance de tous les coins de l'Union française, de l'Afrique noire et de l'Afrique du Nord notamment, de la Guadeloupe et de la Martinique, de Madagascar et d'ailleurs, ont combattu ou sont morts au Viet-Nam, tandis qu'une ponction effroyable de plus de 2.000 milliards de francs affecte déjà le budget de la métropole au titre de l'Indochine, sans que nous soyons assurés qu'il sera tenu compte de nos sacrifices, une fois les hostilités terminées; sans que nous sachions jusqu'à quel point notre associé appréciera notre prise de position en sa faveur. En effet, nous n'avons connu jusqu'ici que des manifestations platoniques de sympathie, suivies généralement de revendications que, les rôles inversés, nous n'oserions formuler.

Mais, faut-il le souligner, c'est bien précisément grâce à nos sacrifices — que le peuple de France paye de son sang et de sa sueur — que l'actuel gouvernement du Viet-Nam a la possibilité de parler à cette heure sans contrainte.

Et me voici, mes chers collègues, revenu à mon point de départ, à l'examen des crédits militaires qui nous préoccupe. Je me suis borné ce soir à écourter une chronologie historique afin de ne pas trop alourdir le débat mais il fallait quand même que l'essentiel fût dit.

Le bilan qui me reste à faire en ce qui nous concerne est simple: après un siècle de labeur poursuivi en commun, nous avons cédé de notre patrimoine national d'outre-mer la plus riche portion: la Cochinchine; nous avons cédé les concessions d'Hanoï, d'Haïphong et de Tourane, qui nous avaient pourtant été données par ordonnances impériales de Hué, et nous avons cédé la totalité de nos œuvres, dans les domaines les plus divers, tout cela en exposant parfois nos malheureux compatriotes à des licenciements arbitraires et en les vouant à un chômage misérable. Nous l'avons fait cependant de notre plein gré, volontairement, volontiers même, en nous défendant d'avoir la nostalgie du passé, car nous tenons pour nécessaires certaines évolutions. (*Très bien! très bien! et applaudissements au centre.*)

Mais soyons logiques. Nous avons livré du solide au comptant en échange de promesses à terme. Pouvons-nous, dans ces conditions, ne pas éprouver quelque amertume quand les échéances, constamment contestées, deviennent hypothétiques, ce qui enlève à notre action le caractère même d'une croisade ?

Cependant, pourquoi avons-nous agi de cette façon ? Parce que nous faisions pleine confiance à notre associé; parce que la foi des accords conclus et des traités signés est sacrée pour nous; parce que nous avons une très haute notion de l'élégance du geste, persuadés que nous serons payés de réciprocité, et parce que, surtout, nous refusons d'éprouver la moindre suspicion à l'égard des engagements solennels pris, répétés, réaffirmés en maintes circonstances. Or, tels sont ceux de la libre adhésion du Viet-Nam à l'Union française.

Nous ne saurions donc concevoir qu'en prévision d'une spéculation psychologique, dont les précédentes se soldèrent toutes par autant d'échecs, la théorie évolutive du gouvernement vietnamien, actuellement au pouvoir, fasse si peu cas de nous, car s'il y a une opinion publique vietnamienne, il y a aussi une opinion publique française.

M. Alfred Bour. Très bien!

M. William Bazé. Par ailleurs, que ce gouvernement fasse également état aujourd'hui, pour les besoins de la cause, de la position que le Viet-Nam a su acquérir depuis le 8 mars 1949, dans la communauté des peuples libres, n'y serions-nous pour rien ? Enfin, quel jugement pouvons-nous porter sur un associé qui s'aperçoit, maintenant et maintenant seulement, qu'il ne peut se référer à la Constitution française qui serait, de son propre aveu, une création unilatérale ?

Que ne l'a-t-il dit plus tôt et fallait-il vraiment sept années de guerre, de souffrances et de deuils pour arriver à ce résultat lequel, et c'est ici que se situe un cruel paradoxe, n'exclut aucunement les besoins considérables qui figurent au budget des crédits militaires pour l'Indochine que l'on nous soumet pour avis ?

A la veille des négociations de Genève, où nous n'aurons pas trop du seul atout de valeur qui nous reste: l'appartenance du Viet-Nam à l'Union française, le cas de conscience dont je vous ai fait part tout à l'heure m'amène aux conclusions que voici, après l'examen des crédits militaires auquel je me suis livré:

1° De nouveaux efforts dont le but principal sera orienté impérativement vers une solution de paix honorable avec le Viet-Nam associé à l'Union française, oui!; 2° de nouveaux efforts pour que triomphent sur place les intrigues étrangères, d'où qu'elles viennent conduisant inéluctablement à l'éviction de la France, non! (*Très bien! très bien! et applaudissements au centre.*)

Je n'ignore pas, croyez-moi, que plusieurs de nos anciens alliés ont ouvert notre succession en Indochine et espèrent réussir grâce à un patient travail de sape et à des complicités occultes. La France n'a pas, par conséquent, à persister dans des marchés de dupes, si cet état de choses doit durer.

D'autre part, je ne vois pas en quoi dans les conjonctures actuelles, une sécession — dont les répercussions sur toute l'étendue de l'Union française seraient incalculables — pourrait, sur le plan international, renforcer le prestige et l'autorité de deux associés appelés à engager simultanément leur avenir commun. Ou alors, nous ne parlons plus le même langage, mon tempérament, à la lumière de l'expérience, m'obligeant à croire fermement que si les hommes passent, les institutions demeurent, et c'est pourquoi je ne prête de crédit qu'à celles-ci.

Si l'Union française n'a pas été édifiée dans la clarté des intentions, comme le craignent certains de ses débiteurs, le préambule de la Constitution française et le cadre très souple de ses clauses leur donnent tous les apaisements voulus, compte tenu de la déclaration du Gouvernement de la République française en date du 3 juillet 1953.

Pour ma part, pénétré d'une seule doctrine — celle de l'égalité entre tous les hommes, par-dessus les questions de races, de tendances et de confessions — je n'admets aucun complexe, qu'il soit de supériorité, d'infériorité ou d'abandon. J'admets encore moins toute idée de profanation, car — ne l'oublions jamais — pour que vive et s'épanouisse précisément cette Union française qui nous tient tant à cœur, des hommes sont tombés et continuent à tomber tous les jours; d'autres — blessés et infirmes — sont irrémédiablement marqués pour le restant de leur vie, alors que tous avaient droit, autant que nous, à une existence digne d'un meilleur sort.

Avant de quitter cette tribune où, en toute objectivité et en toute impartialité, je vous ai apporté un autre son de cloche, je veux avoir, au nom de mes amis et en mon nom personnel, une pieuse pensée à l'égard des combattants d'Indochine. (*Très bien ! très bien ! et applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*) Tous unanimes, nous nous tournons vers eux, pour saluer avec affection les vivants qui sont encore à la peine et pour rendre aux morts l'hommage ému que leur doit la Nation tout entière, c'est-à-dire l'Union française. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Georges Oudard. Très bien !

M. Rosenfeld. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Rosenfeld.

M. Rosenfeld. Mesdames, messieurs, après l'excellent discours, si émouvant, de mon ami André Bidet, je n'avais pas l'intention d'intervenir dans ce débat. Cependant, certaines affirmations émises ici m'obligent à fournir quelques précisions.

Je voudrais tout d'abord rappeler à M. Legentilhomme que, si son exposé est exact, il s'est trompé dans les responsabilités

qu'il a attribuées à un gouvernement qui entrait en fonction le jour même où se sont produits les événements sanglants du 19 décembre 1946. Ce gouvernement ne peut être rendu responsable des conditions dans lesquelles se sont préparés et déroulés ces événements, et notamment de tout ce qui s'est produit au mois de novembre, au moment ou le Gouvernement était présidé par M. Georges Bidault, et dont le vice-président était Maurice Thorez...

M. Egretaud. Qui était ministre de la France d'outre-mer ?

M. Rosenfeld. Le ministre de la France d'outre-mer était mon ami M. Marius Moutet.

M. Egretaud. Je vous remercie de cette précision.

M. Rosenfeld. Seulement vous n'ignorez pas, monsieur Egretaud, qu'à cette époque l'homme qui représentait la France en Indochine, l'amiral Thierry d'Argenlieu, ne dépendait pas du ministre de la France d'outre-mer, à tel point même qu'il utilisait un chiffre spécial entre ses services de Paris et ceux d'Hanoï, chiffre inconnu du ministère de la France d'outre-mer. Il dépendait directement du président du conseil, chef d'Etat, car il avait été envoyé par le général de Gaulle avec des pouvoirs discrétionnaires, et M. Bidault n'a pas osé modifier la situation. C'est seulement Léon Blum qui a préparé ensuite, malgré des résistances parlementaires très vives, la démission de l'homme dont j'aurai l'occasion de dire aujourd'hui, encore une fois, le rôle néfaste dans toute cette histoire.

Je voudrais maintenant, mesdames, messieurs, répondre à quelques observations de M. Max André qui, fort de son expérience de 1946, a catégoriquement rejeté toute idée de négociation directe avec Ho Chi Minh...

M. Max André. Actuellement, je le précise.

M. Rosenfeld. Il nous l'a dit avec beaucoup de force, je dirai même avec beaucoup de courage, car c'est faire preuve de courage que de prendre le contre-courant d'une opinion publique qui, en l'occurrence, est favorable aux négociations. Et je rends d'autant plus volontiers cet hommage à M. Max André qu'il m'est arrivé aussi, en 1946 — et je rappellerai tout à l'heure dans quelles conditions — de m'opposer au courant politique qui devait nous conduire à la guerre d'Indochine.

Les arguments de M. Max André sont de deux ordres. Il a d'abord affirmé l'inanité des négociations avec un pays totalitaire. « C'est, a-t-il dit, une épreuve de force ». Je le félicite d'avoir employé cette expression. M. Max André a parlé des pays totalitaires. Avant lui, d'autres ont prétendu qu'on ne pouvait négocier avec Ho Chi Minh ou tout autre représentant des pays asiens, justement parce que ce sont des Asiens, des Orientaux, mal connus des Occidentaux qui ne savent négocier avec eux.

Permettez-moi de vous rappeler que Machiavel n'était pas d'origine orientale (*Sourires*) et que l'histoire des guerres et des paix en Europe n'est pas exempte de trahisons, de tromperies et autres ruses de guerre. Ce ne sont pas les Orientaux qui nous les ont apprises. De même, l'histoire de la pénétration colonialiste et des guerres coloniales n'est pas non plus vierge de crimes. Ne nous parons donc d'aucune supériorité morale et reconnaissons que souvent les négociations entre nos pays mêmes ont ce caractère d'épreuve de force. Je n'en veux pour exemple que la fameuse lettre du 15 décembre 1951 qui a si brutalement interrompu le dialogue avec les Tunisiens. Est-ce que les négociations ultérieures avec le bey n'ont pas pris la forme d'une épreuve de force ? Ou encore la déposition du sultan du Maroc, le 20 août 1953, n'était-elle pas un coup de force pour substituer aux libres négociations avec lui la volonté unilatérale de la Résidence ?

M. Max André. Monsieur Rosenfeld, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Rosenfeld. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Max André, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Max André. Je tiens à dire, si c'est à moi que vous vous adressez à propos de ceux qui jugent difficiles toutes négociations avec les Orientaux, que ce ne fut pas là mon propos...

M. Rosenfeld. Vous avez en effet parlé des pays totalitaires.

M. Max André. Oui, mais vous vous méprenez sur le sens que je donne à l'expression « épreuve de force »; j'entends non pas un coup de force, mais une confrontation où le plus fort ne cède jamais rien au plus faible, où, par conséquent, il faut se présenter dans un état de supériorité de forces extérieures.

Il est parfois possible de négocier avec des pays totalitaires, mais dans de toutes autres conditions qu'on ne le ferait avec des pays libres se prêtant aux concessions mutuelles, conditions particulières dont, depuis Hitler, nous connaissons les données; malheureusement, l'opinion publique ne les connaît pas assez.

M. Rosenfeld. Je vous remercie, monsieur Max André, de ces précisions, mais je vous ai dit tout à l'heure que ce n'est pas à vous que je répondais, puisque vous avez parlé, et je vous en ai félicité, des pays totalitaires et non des pays orientaux. Toutefois, je voulais rappeler que les négociations entre Occidentaux, contrairement à l'opinion admise, ne se déroulent pas toujours sans revêtir ce caractère d'épreuve de force que vous dénoncez; en fait, on veut toujours être le plus fort (*Sourires*), et en matière de ruses, permettez-moi de vous rappeler l'actuelle négociation entre la France et l'Allemagne sur la question de la Sarre: ne demandons-nous pas à Adenauer de signer d'abord la convention sur la Sarre, tandis qu'il nous demande de ratifier d'abord le traité sur la C. E. D. ? Ruse « cousue de fil blanc », soit, mais ruse tout de même. Soyons réalistes: une négociation est toujours difficile, et elle l'est encore plus — là, M. Max André a raison — avec des pays totalitaires. Pourquoi ? Non pas parce qu'il faut, vis-à-vis de ces pays, être le plus fort — il faut, dans ce monde, essayer d'être toujours le plus fort pour obtenir ce que l'on désire (*Sourires*) — mais parce qu'on ignore les intentions de leurs dirigeants, parce que le secret dont ils s'entourent nous interdit de connaître les dessous de leur politique alors qu'ils connaissent nos *desiderata*, discutés devant le Parlement et publiés dans les journaux. C'est la première difficulté.

La seconde tient à l'absence, dans les pays totalitaires, de l'opinion publique; nous ne savons pas ce que, dans ces pays, le peuple désire, tandis que l'adversaire sait ce que le nôtre veut...

M. Pierre-Louis Berthaud. ...et le manœuvre souvent!

M. Rosenfeld. Naturellement! C'est là que gît la difficulté...

M. Pierre-Louis Berthaud. Nous sommes au cœur du problème.

M. Rosenfeld. Nous ne pouvons agir sur l'opinion publique des pays totalitaires qui peuvent, eux, influencer la nôtre. Mais c'est un fait: il y a des pays totalitaires. La question se pose alors: oui ou non, voulons-nous discuter avec eux, susciter des occasions de négocier avec eux ? Dans la négative, que faire ? Devons-nous les ignorer ? Construire une « grande muraille de Chine » nous en séparant complètement ? Ne vaut-il pas mieux, sans en méconnaître les difficultés, entrer en négociation ?

Voilà le premier ensemble d'observations que je voulais opposer aux affirmations de M. Max André.

La deuxième affirmation de M. Max André est plus importante; elle a trait à l'expérience des négociations auxquelles il a été personnellement mêlé à Dalat et à Fontainebleau.

Je n'ai pas fait cette expérience; je n'ai pas eu — heureusement pour moi! — l'écrasante responsabilité de la conférence de Fontainebleau (*Sourires.*), mais j'ai suivi l'évolution des rapports franco-vietnamiens, j'ai eu des contacts nombreux avec les responsables de la délégation vietnamienne à Paris et avec Ho Chi Minh lui-même; journaliste, j'ai écrit, à l'époque, de nombreux articles sur le déroulement de la conférence.

De celle-ci, M. Max André nous a présenté un tableau presque idyllique, du moins eu égard aux dispositions conciliantes de la délégation française face à l'intransigeance des délégués vietnamiens. Par exemple, M. Max André nous a dit que, pour entrée de jeu, la délégation française a accepté la représentation consulaire à l'étranger pour le Viet-Nam. Je pourrais cependant lui rappeler qu'il y eut, au cours de cette conférence, une discussion assez byzantine sur le mot « indépendance ». Par les accords du 6 mars 1946 signés à Dalat, le Gouvernement français a reconnu la république du Viet-Nam comme « un Etat libre ayant son gouvernement, son parlement, son armée, ses finances ». Le mot « indépendant » n'y figurait pas. A Fontainebleau, les juristes ont voulu démontrer que l' « indépendance » dont parlaient les Vietnamiens n'était donc pas prévue dans ces accords et que, par conséquent, aucune revendication à ce sujet n'était fondée. Vous savez que deux ans après, la France a reconnu « l'indépendance » du Viet-Nam de Bao Daï.

M. Max André nous a dit aussi: « Nous n'avons pas pu céder, et nous ne devions pas céder sur la question de la représentation diplomatique du Viet-Nam à l'étranger. » Il a même expliqué pourquoi: dès cette époque, selon lui, la France s'opposait à la pénétration communiste. Or je ne me souviens pas que cet argument ait été avancé alors.

M. Max André. Evidemment! (*Sourires au centre.*)

M. Rosenfeld. Mais je me souviens d'un autre argument, monsieur Max André, émanant de source officielle : c'est que l'Union française telle qu'on la concevait à ce moment-là — c'est-à-dire avant le vote de la Constitution — ne comprenait pas la souveraineté externe des Etats, que tout ce que nous devions accorder aux Etats associés était seulement la souveraineté interne.

Toute la question est là, et c'est pour cette raison que l'on a voulu refuser à Ho Chi Minh toute représentation diplomatique. On l'a accordée d'abord, et sous certaines réserves, à Bao Daï, et on est en train, maintenant — ce que je trouve personnellement tout à fait normal et compatible avec leur présence au sein de l'Union française — de l'accorder à tous les Etats associés.

Le deuxième point — peut-être le plus important — auquel M. Max André a fait allusion concerne les « trois Ky ». Les

« trois Ky », englobent, en substance, la question de la Cochinchine. La Cochinchine était une colonie française, et non pas un protectorat. Or, le Viet-Nam a toujours considéré la Cochinchine comme faisant partie de l'Etat d'Annam. Les accords du 6 mars ont prévu qu'en ce qui concerne la Cochinchine, le Gouvernement français s'engage à entériner les décisions prises par les populations consultées par referendum.

L'engagement est formel. La question de Cochinchine ne pouvait pas être réglée par un accord direct entre le Gouvernement français et le Viet-Nam représenté par Ho Chi Minh, mais devait l'être à la suite d'un referendum.

Au mois de mai 1946, la délégation du Viet-Nam et Ho Chi Minh se rendent en France; la conférence de Fontainebleau devait s'ouvrir, si mes souvenirs sont exacts, au début du mois de juin, mais, en raison de la crise ministérielle provoquée par l'élection de la deuxième Constituante, elle ne s'est ouverte, en fait, que le 6 juillet. Or, alors que la délégation était en route vers la France, un petit événement s'est produit en Cochinchine, auquel M. Max André n'a pas fait allusion. Cet événement était simplement celui-ci: le haut commissaire de France, l'amiral Thierry d'Argenlieu, a proclamé, le 1er juin 1946, la Cochinchine en république indépendante. Vous voyez donc qu'au moment même où l'avenir de la Cochinchine était subordonné au résultat du referendum, le haut commissaire, en proclamant l'indépendance de la Cochinchine, dotait ce pays d'un gouvernement. Les délégués, à leur arrivée en France, ont été plus que surplus. Mais on leur a alors expliqué — et je le leur ai dit personnellement aussi — que le haut commissaire avait profité de l'absence de gouvernement, puisque nous étions alors en crise ministérielle, la première Constituante étant terminée et la deuxième pas encore élue, et qu'il n'y avait qu'un gouvernement chargé de régler les affaires courantes, pour prendre cette décision; on les a assurés que le Gouvernement, formé à l'issue de la crise, examinerait la situation.

La conférence de Fontainebleau s'est donc ouverte le 6 juillet 1946, lestée dès le début par cette charge explosive que constituait la violation, un mois auparavant, par le haut commissaire de France en Indochine, de l'accord du 6 mars.

M. Max André. Monsieur Rosenfeld, me permettez-vous de vous poser une question ?

M. Rosenfeld. Monsieur Max André, je ne vous ai pas interrompu pendant tout le cours de votre intervention, mais je vous autorise, cependant, à me poser une question.

M. le président. La parole est à M. Max André avec l'autorisation de l'orateur.

M. Max André. Je vous répondrai ultérieurement sur le fond. Vous dites — je n'ai malheureusement pas le document sous les yeux — que « l'indépendance » de la Cochinchine a été proclamée. Cette terminologie n'est pas conforme à mes souvenirs; en réalité, si ma mémoire est fidèle, on a proclamé un « gouvernement provisoire » de la Cochinchine, ce qui est totalement différent, ainsi que je vous l'expliquerai tout à l'heure.

M. Rosenfeld. Je ne vois pas en quoi consiste la différence.

M. Max André. Je vous l'expliquerai.

M. Rosenfeld. Une colonie dont le sort devait être, en définitive, réglé par un referendum, est brusquement transformée en république, avec un gouvernement provisoire à sa tête, n'est-ce pas une provocation ? A la place des Vietnamiens, cela aurait été ma conviction.

M. Max André. Mais il n'y a pas eu proclamation de république: on a nommé un gouvernement provisoire. C'est tout à fait différent!

M. Jacques Mitterrand. Voilà l'esprit du négociateur de 1946! Qu'on en juge!

M. Max André. Monsieur Mitterand, je m'expliquerai tout à l'heure là-dessus.

M. Jacques Mitterrand. Je n'ai pas besoin de vos explications qui sont, le plus souvent, des contre-vérités.

M. Max André. Merci, monsieur Mitterrand!

M. Jacques Mitterrand. A votre disposition, monsieur Max André!

M. Rosenfeld. Je vais arriver, maintenant, à des faits plus dramatiques, sur lesquels, je crois, M. Max André ne pourra pas me contredire.

La conférence de Fontainebleau se poursuit et, brusquement, le 1er août 1946, le haut commissaire de France en Indochine convoque une conférence de la fédération indochinoise, conférence à laquelle participent le Cambodge, le Laos, la Cochinchine et les minorités ethniques du Viet-Nam; le gouvernement Ho Chi Minh n'est, lui, même pas invité.

Je vais, à ce sujet, et immédiatement, ouvrir une parenthèse: la question de l'organisation de la fédération n'était pas encore réglée définitivement et devait faire l'objet de discussions à la conférence de Fontainebleau.

Brûlant les étapes, dépassant la conférence, l'amiral Thierry d'Argenlieu la convoque sans en référer au Gouvernement français et il invite tout le monde, à l'exception du Viet-Nam; il prend le soin de convier la Cochinchine qui figure là comme un Etat indépendant; il convoque même les minorités ethniques.

C'est alors que la conférence de Fontainebleau prend fin, les délégués du Viet-Nam élevant immédiatement une protestation catégorique contre l'attitude du haut commissaire.

Je dois rendre, ici, hommage à M. Max André qui présidait la conférence de Fontainebleau et je le fais d'autant plus facilement que je l'ai écrit à ce moment-là. M. Max André n'a pas pu faire autrement que de dire qu'il transmettrait au Gouvernement la protestation du Viet-Nam.

Voilà, messieurs, l'historique de la conférence de Fontainebleau.

M. Max André. Vous oubliez de relater la suite, monsieur Rosenfeld, mais je compléterai votre exposé.

M. Rosenfeld. L'échec de cette conférence a ainsi favorisé à la fois deux camps; il a favorisé, naturellement, les extrémistes du Viet-Nam, ceux qui étaient autour du général Giap, et qui considéraient qu'Ho Chi Minh faisait trop de concessions à la France, et qu'il était inutile de discuter; ils ont vu dans l'échec de la conférence de Fontainebleau une confirmation de leur thèse, à savoir qu'il n'y avait rien à faire avec la France. D'autre part, cet échec a confirmé dans leur opinion certains éléments français en Indochine, certains colons, certains administrateurs, certains chefs militaires qui pensaient que l'accord du 6 mars 1946, conclu sous la pression du général Leclerc, et contre la volonté de l'amiral d'Argenlieu, devait être rompu, et qu'il fallait revenir à l'ancien état de choses, et refaire du Viet-Nam un protectorat et non pas un Etat associé. Voilà la conséquence de cet échec de la conférence.

Comment l'amiral d'Argenlieu a-t-il réussi ? Il a réussi parce qu'il était omnipotent. Je viens de dire tout à l'heure que l'amiral a été désigné comme haut commissaire par le général de Gaulle à un moment extrêmement trouble, où l'on n'avait pas le temps de se préoccuper de formalités; il a reçu pleins pouvoirs. Quand le général de Gaulle a démisionné le 20 janvier 1946, l'amiral est resté haut commissaire là-bas avec les mêmes pouvoirs et dépendant toujours directement du chef de l'Etat...

MM. Jean Guiter et Pierre-Louis Berthaud. ...qui était alors M. Gouin.

M. Rosenfeld. ...jusqu'au referendum du mois de juin. Et c'est sous le gouvernement de M. Gouin, en effet, qu'a été signé l'accord du 6 mars 1946. C'est sous ce même gouvernement qu'Ho Chi Minh a reçu l'invitation de venir en France avec une délégation pour négocier les accords devant découler de ceux du 6 mars.

Mais la situation de l'amiral d'Argenlieu est restée la même; vous connaissez le prestige dont jouissait à ce moment-là le général de Gaulle, le grand libérateur de la France, et il est compréhensible que le Gouvernement qui lui a succédé n'ait pas voulu porter la moindre atteinte à une organisation qu'il avait mise lui-même en place.

Je comprends aussi bien M. Gouin que M. Bidault de n'avoir rien changé, malgré les instances du ministre de la France d'outre-mer, M. Moutet, auquel l'Indochine échappait complètement en raison de ce système.

Mais, étant dans cette situation, dépendant uniquement du président du conseil, le haut commissaire aurait dû, cependant, prendre les directives de son gouvernement. Or, son premier coup de force, celui de Cochinchine du 1er juin, a été fait pendant l'interrègne; son deuxième, celui du 1er août, a été fait sous le gouvernement de M. Bidault; dans les deux cas, le Gouvernement, malgré la protestation du Viet-Nam, n'a pas rappelé l'amiral à l'ordre, n'a pas dit que la France désavouait cet acte; par conséquent, le Gouvernement a, en fait, entériné aussi bien la création de la République cochinchinoise que la conférence de Dalat du 1er août qui a été la cause de l'échec de la conférence de Fontainebleau.

M. Max André. C'est inexact, au moins en ce qui concerne la dernière.

M. Rosenfeld. Je serais très heureux, monsieur Max André, si vous me disiez par quel document le Gouvernement a dénoncé...

M. Max André. Il s'agit d'un document authentique, portant la signature de M. Bidault.

M. Rosenfeld. Ce document a-t-il jamais été publié ? La conférence de Fontainebleau, je vous le rappelle, a échoué sur la protestation des Vietnamiens contre l'acte de l'amiral Thierry d'Argenlieu. Vous avez déclaré vous-même aux délégués vietnamiens que vous transmettriez leur protestation au Gouvernement. Ils attendaient de la part du Gouvernement un désaveu de cet acte, et si ce désaveu était venu, la conférence aurait pu reprendre.

M. Max André. Puisque vous posez la question, permettez-moi d'y répondre sur le champ.

La rupture de la conférence de Fontainebleau date du 1er août.

Voici une lettre, datée du 5 août, restée dans mes archives, et qui m'était adressée par le président Bidault:

« Monsieur le président, je vous prie de trouver ci-joint le texte qui devra être communiqué par vos soins à la délégation du Vietnam à la conférence de Fontainebleau, en réponse aux notes de cette délégation en date des 25 juillet et 1er août. »

Voici le texte:

« La délégation française ayant soumis au Gouvernement de la République, comme nous l'avions promis, les notes de la délégation vietnamienne en date des 25 juillet et 1er août, a l'honneur de porter, en réponse à la délégation vietnamienne, les considérations qui suivent:

« La conférence consultative de Dalat, réunie à l'initiative de M. le haut commissaire, n'a d'autre objet que de lui permettre d'obtenir les avis et opinions sur le problème de la fédération, problème qui concerne non seulement le Viet-Nam, mais avec lui toutes les populations d'Indochine.

« Cette consultation, dont les données sont ainsi indiquées et pour laquelle il n'y a pas lieu de prévoir une durée prolongée, ne contrevient d'aucune manière à l'accord du 6 mars et ne constitue donc pas d'obstacle à la poursuite des travaux de la conférence de Fontainebleau. »

Cela répond exactement à la question qui avait été posée le 25 juillet et le 1er août par la délégation vietnamienne; aucune suite n'a été donnée à cette réponse du Gouvernement français.

Vous remarquerez que cette note, rédigée au quai d'Orsay, par conséquent avec toute la prudence nécessaire, constitue le désaveu le plus clair d'un représentant de la France sans totalement lui faire perdre la face.

M. Rosenfeld. Ce document, d'une importance capitale, confirme exactement ce que je viens de dire : à savoir que le Gouvernement n'a pas désavoué le haut commissaire. Il a attribué à cette conférence un caractère consultatif mais il n'a pas désavoué l'acte du haut commissaire, dirigé contre la conférence de Fontainebleau.

M. Jacques Mitterrand. Très bien!

M. Rosenfeld. Votre document, monsieur Max André, confirme donc exactement ce que je viens de dire! (*Très bien! très bien! et applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*) Je me permets de dire que c'est à ce moment-là, en août 1946, qu'il fallait faire le choix entre deux politiques. Quand j'entends certaines interventions, dans d'autres enceintes, je me rappelle qu'en 1946 je n'ai pas entendu M. Edouard Daladier prendre une position lui qui est maintenant ultra-catégorique. Je n'ai pas entendu non plus, en 1946, la voix de M. François Mitterrand, qui prend maintenant aussi des positions si nettes.

Mais il y avait alors une autre voix, celle de notre président, M. Albert Sarraut, qui a eu le courage, se fondant sur sa profonde connaissance des affaires d'Indochine... (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Mitterrand. Très bien!

M. Rosenfeld. ...d'intervenir auprès du Gouvernement pour le mettre en garde contre le fait qu'il s'engageait dans une voie néfaste.

Dans un autre domaine, dans le domaine restreint où je pouvais agir, avec les moyens de presse dont je disposais, j'ai essayé d'alerter l'opinion publique. Je me permets simplement de vous citer deux extraits pour vous montrer — et ce sera aussi une réponse à M. Max André parce que jamais, à mes accusations, aucune réponse officielle n'a été donnée — comment je posais le problème.

Le 6 août 1946, j'écrivais:

« Ou bien le Gouvernement rappellera à l'ordre celui qui, au nom de la France, poursuit en réalité la politique réclamée par les négriers et une certaine congrégation, ou bien il faut renoncer à la politique officiellement proclamée de l'Union française et se préparer à la reconquête de l'empire. »

C'est ainsi que je posais le problème le 6 août 1946.

Et quelques jours plus tard, je disais:

« La France veut-elle être entraînée dans une guerre atroce, meurtrière et perdue d'avance contre des dizaines de millions d'hommes de couleur, ou préfère-t-elle constituer avec eux une grande fédération politique, économique et militaire ? Là est toute la question.

« En réalité, la résistance des colons, des négriers et de l'administration coloniale traditionnelle paralyse tous les efforts de ceux qui veulent éviter à la France la perte de ses territoires d'outre-mer. Là est le drame. »

Eh bien! messieurs, là est le drame, en effet. C'est qu'à cette époque l'opinion publique était dans l'impossibilité absolue de s'intéresser à cette affaire — mais oui, c'est un fait: l'opinion publique est presque toujours ignorante des affaires extra-métropolitaines; la presse, mal informée, ou souvent trop bien informée par les intérêts économiques coloniaux, déforme la vérité; et l'opinion est incapable de se faire une opinion et est souvent entraînée par des feuilles cocardières — quant aux gouvernants ils étaient pris par toutes les difficultés d'ordre économique, social et politique d'après guerre; ils n'ont pas non plus examiné avec le sérieux voulu les conséquences de leur action. C'est dans ces conditions que, quelques semaines plus tard, se sont produits les événements que le général Legentilhomme vient de vous rappeler, les événements d'Haiphong, ensuite cette terrible journée du 19 décembre 1946.

M. Max André a eu parfaitement raison de parler des massacres du 19 décembre, qui ont causé la plus vive indignation dans la France entière. Seulement, M. Max André a oublié de dire, bien que ce ne soit nullement une justification de ces massacres, sanglants à Hanoï, qu'ils avaient été précédés, comme le général Legentilhomme vient de le rappeler, par les incidents très sanglants d'Haiphong, où il y a eu sept à huit mille victimes vietnamiennes.

M. le général Legentilhomme. Cinq à six mille...

M. Rosenfeld. M. Max André a essayé d'expliquer devant vous le refus de négocier avec Ho Chi Minh en justifiant la politique française de 1946.

De mon côté, j'ai essayé de vous démontrer que tous les torts n'étaient certainement pas d'un seul côté. C'est vrai que, comme je viens de vous le dire, l'opinion publique a laissé faire. Le Gouvernement n'y a pas attribué assez d'importance. Nous avons été entraînés dans la guerre, mais avons-nous fait, ensuite, tout ce qu'il fallait pour mettre fin à cette guerre ?

M. Raphaël-Leygues vous a rappelé hier les conditions dans lesquelles il a été lui-même mêlé à une possibilité de prise de contact avec les délégués d'Ho Chi Minh. Je pourrais, de mon côté, vous dire qu'à deux reprises j'ai été mêlé à deux tentatives de cet ordre. L'une remonte au mois d'août 1948. En ma présence, après une intervention faite sur mandat du comité directeur de mon parti auprès du président du conseil, ce dernier a donné l'ordre de faciliter une prise de contact que je lui suggérais. Cet ordre n'a jamais été exécuté par les échelons inférieurs, et le Gouvernement est tombé quelque temps après.

La seconde tentative date de fin 1948 et début 1949. J'avais moi-même alors la possibilité de prendre contact. Il a dépendu du ministre de la France d'outre-mer de me donner la possibilité de l'accepter. Il a préféré me l'interdire.

Voilà, messieurs, pourquoi la déclaration que M. Laniel a faite le 5 mars à l'Assemblée nationale nous semble extrêmement importante. Depuis 1948, aucun gouvernement n'a osé dire qu'il fallait accepter toute occasion pour négocier l'armistice et la paix.

Je dis: depuis 1948, car la dernière déclaration officielle du Gouvernement, qui date du 19 août 1948, a été faite par M. André Marie alors que le vice-président du conseil était M. Léon Blum.

M. Laniel nous a déclaré qu'il était prêt à négocier un « cessez-le-feu ». Seulement, deux choses dans sa déclaration nous semblent insuffisantes.

La première, c'est qu'il ne donne même pas d'indication sur la façon dont il entend réaliser cette promesse. Or, nous nous trouvons devant une proposition de M. Nehru. On pouvait la saisir...

M. Jacques Mitterrand. Très bien!

M. Rosenfeld. ... Même si on considère que M. Nehru n'a pas fait une proposition ferme, mais une simple suggestion, on pouvait lui répondre que cette suggestion serait acceptée par le Gouvernement et que celui-ci examinerait les suites qu'on y pourrait donner. Or, M. Laniel ne l'a pas fait.

Dans ces conditions, nous n'avons pas du tout l'impression que le Gouvernement a vraiment la volonté de négocier un « cessez le feu » actuellement, et quand nous entendons certains discours ici et notamment celui de M. Max André, qui appartient à la fraction qui a voté l'ordre du jour de confiance au Gouvernement, dans lequel il est question aussi de ce « cessez-le-feu », je me demande si ceux qui ont voté l'ordre du jour accepté par M. Laniel lui-même prennent au sérieux cette déclaration.

Et ensuite M. Laniel a posé des conditions, des conditions militaires, des conditions impératives; je ne crois pas qu'il soit très utile, quand on veut entrer en négociation, de fixer d'avance des conditions. C'est d'abord rendre difficile la prise de contact, et ensuite c'est extrêmement difficile pour les négociateurs eux-mêmes parce qu'ils sont enfermés dans des formules rigides.

Dans ces conditions, nous n'avons pas confiance dans la déclaration de M. Laniel; je ne crois pas non plus que le Gouvernement ait la volonté déterminée d'aller à Genève avec l'intention, d'accord avec les Etats associés, de négocier la paix avec la Russie, avec la Chine, forcément, puisqu'elle participera à la conférence, mais aussi avec Ho Chi Minh. Je ne vois d'ailleurs pas comment on pourrait négocier la paix en Indochine, si l'on n'invite pas à cette conférence les représentants de ceux qui se battent contre nous ?

Voilà, messieurs, les raisons pour lesquelles, comme mon ami M. André Bidet vous l'a dit, le groupe socialiste ne peut voter les crédits militaires. Voter les crédits militaires actuelle-

ment c'est faire confiance au Gouvernement qui, lui, ne la mérite pas parce qu'il ne fait rien d'efficace pour arrêter les hostilités et pour préparer une paix. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Egretaud. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Egretaud.

M. Egretaud. Avec la permission de M. Rosenfeld — je regrette de n'avoir pas eu sous la main les documents utiles pour l'interrompre — je voudrais, sans intervenir dans la discussion générale, répondre très brièvement à un point de détail de son discours.

Notre collègue a fait allusion à la composition du gouvernement qui existait au moment des événements de Haïphong. C'est uniquement sur ce point que je veux apporter une précision.

Il l'a qualifié de « gouvernement Bidault-Thorez », et je crois ne pas déformer sa pensée en disant qu'on peut trouver là l'intention de faire reporter la responsabilité des actes de ce gouvernement, en particulier sur notre parti à cette époque.

Je veux simplement préciser que le gouvernement en question était ce qu'on a appelé un gouvernement triparti, dont le président du conseil était M. Georges Bidault et les vice-présidents du conseil, M. Félix Gouin et notre camarade Maurice Thorez. En ce qui concerne l'attitude et la position des ministres communistes et de notre camarade Maurice Thorez en particulier, qui a été mis en cause, dans ce gouvernement, je me permets de lui donner à lui-même la parole et de citer, très brièvement, la mise au point qu'il a eu l'occasion de faire lui-même, le 28 janvier 1950, répondant à M. Coste-Floret qui avait tenté de le mettre en cause de la même manière que notre collègue M. Rosenfeld, et sans doute dans la même intention.

Maurice Thorez s'exprimait ainsi:

« Avec la permission de M. Coste-Floret, que je remercie, je saisis l'occasion qui m'est offerte de protester contre l'affirmation calomnieuse selon laquelle des militants communistes, lorsqu'ils appartenaient au gouvernement, auraient pu approuver la guerre criminelle menée depuis trois ans contre le peuple du Viet-Nam.

« Sur le problème de l'Indochine, les ministres communistes n'ont cessé de défendre un point de vue conforme aux principes de l'internationalisme prolétarien, selon cette formule que vous avez entendue, monsieur Coste-Floret, dans les conseils du gouvernement: « Un peuple qui en opprime un autre ne saurait être un peuple libre. »

Et il continuait en ces termes:

« Dans les discussions au sein du gouvernement, nous avons sans cesse affirmé que le gouvernement de la république du Viet-Nam et son président Ho Chi Minh ayant derrière eux tout le peuple vietnamien, étaient les seuls qualifiés pour mener les négociations avec le représentant de la France...

« Telle fut notre attitude au gouvernement: dressés contre le colonialisme, dressés contre la guerre colonialiste, comme nous avions protesté, vous le savez bien, contre la provocation monstrueuse de Madagascar, que j'avais dénoncée dès qu'il en fut question au conseil, en affirmant que les ministres et les députés communistes ne s'associeraient pas à l'odieuse machination policière montée contre les élus et le peuple de Madagascar. »

Avant de conclure, je voudrais faire observer à l'Assemblée qu'en ce qui concerne l'exposé des faits relaté par M. Legentilhomme — faits qui ont donné lieu au déclenchement du conflit — cette version correspond à la vérité, et notre collègue M. Rosenfeld l'a lui-même fait observer à l'Assemblée.

Cette thèse, notre parti la défend depuis le début. Nous avons été les seuls, au moment de ces incidents sanglants d'Haïphong, à faire remarquer qu'il s'agissait là d'une agression criminelle dont les conséquences étaient incalculables.

Aujourd'hui, sept ans après, nous constatons — et nous en prenons acte — que d'autres que nous font — et le disent — la même constatation. Mais pour nous, c'est un honneur d'avoir, dès cette époque, avec nos camarades ministres au Gouvernement, pris la défense de la paix et proposé les moyens de faire cesser la « sale guerre ». Et maintenant il faut que tous les bons Français qui, comme nous, pensent que la seule manière d'en terminer avec ce crime est le « cessez-le-feu » immédiat, à l'occasion et même avant la conférence internationale qui se prépare, s'unissent pour l'imposer.

M. Pierre-Louis Berthaud. Me permettez-vous de vous redemander, monsieur Egretaud, la date de la déclaration de M. Maurice Thorez ?

M. Egretaud. C'était le 28 janvier 1950. Il faisait allusion aux gouvernements qui se sont succédé en 1946 et 1947.

M. Rosenfeld. Puisque M. Egretaud m'a interrompu, je peux lui répondre. Son exposé des faits est exact. C'est également ce que j'ai dit. Les événements d'Haïphong se sont produits sous un gouvernement qui n'était pas celui de Léon Blum, mais qui était en fait déjà démissionnaire, puisque la Constitution a été votée et les élections ont eu lieu à cette époque là, le 5 ou le 7 novembre 1946.

Tous les partis, y compris le parti communiste, portent la responsabilité des événements qui se sont produits alors et dont l'origine est dans les faits qui remontent à mai-août 1946.

M. Egretaud. Je proteste contre cette affirmation. C'est faux!

M. Rosenfeld. Le parti communiste a quitté le pouvoir au mois de mai 1947 seulement, et encore je ne sais pas s'il a quitté le pouvoir puisque pendant des années il nous a dit qu'on l'avait chassé du pouvoir. Donc, il n'a pas quitté le pouvoir parce qu'il était en désaccord avec le gouvernement sur l'affaire indochinoise; il a été chassé du pouvoir par M. Ramadier, paraît-il, sur ordre des Américains.

M. Egretaud. C'est lui qui l'a dit, ce n'est pas nous!

M. Rosenfeld. Non, c'est vous qui l'avez dit!

M. Egretaud. C'est M. Ramadier lui-même!

M. Rosenfeld. M. Ramadier n'a jamais dit qu'il vous avait chassé du pouvoir sur ordre des Américains !

M. Egretaud. Il ne l'a pas dit tout de suite, mais plus tard.

M. Rosenfeld. En tout cas, je voulais dire qu'en effet tous les partis, même ceux qui n'étaient pas au pouvoir à ce moment, qui se trouvaient dans l'opposition mais soutenaient le gouvernement sur ce point, la France tout entière a été prise en 1946 par cette affaire d'Indochine sans en réaliser les conséquences tragiques. Ce contre quoi je m'insurge maintenant, c'est quand j'entends M. Max André justifier la politique de 1946 et, au nom de cette politique qui nous a menés là où nous sommes, refuser même toute tentative de faire la paix.

M. Max André. Le moment est venu de cesser le combat!

M. le président. La parole est à M. Schneider.

M. Schneider. Mesdames, messieurs, je voudrais éclairer ce débat en répondant aux trois questions posées en commission de la défense de cette Assemblée par notre éminent vice-président M. Laurent-Eynac, à savoir: 1° le rôle du corps expéditionnaire peut-il être réduit en 1954-1955 ?; 2° quelles sont les possibilités de relève du corps expéditionnaire par les forces nationales vietnamiennes pouvant autoriser des transferts aux Etats associés des pouvoirs et responsabilités détenus par l'autorité française en Indochine ?; 3° le problème budgétaire.

J'aborderai ensuite l'enjeu de la défense de l'Indochine et les perspectives diplomatiques ouvertes par la conférence de Genève.

Dans le contexte de la situation politique et militaire actuelle de l'Indochine, le rôle du corps expéditionnaire ne saurait être réduit avant fin 1955, quels que soient les résultats de la conférence de Genève. C'est là un délai minimum pour asseoir l'autorité des jeunes Etats vietnamiens et l'organisation de leurs forces militaires encore actuellement bien insuffisantes.

Là, je suis obligé de vous faire un tableau des forces en présence, afin que vous saisissiez toute l'importance de ces problèmes techniques qui commandent les problèmes politiques. Ces forces passeront de 208.000 hommes, au 1er janvier 1954, à 279.000 hommes en décembre 1954, non compris les 105.000 hommes qui font partie du corps expéditionnaire français.

Elles mettent en ligne 118.000 hommes dans des unités régulières qui comprennent sept bataillons de parachutistes, sept groupes de reconnaissance, soixante-deux bataillons d'infanterie et cinq groupes d'artillerie. Le reste des effectifs forme un certain nombre de régiments de gardes provinciaux, de gardes nationales ou de type léger, d'une valeur militaire très limitée.

Dans leur état actuel, les unités régulières régionales vietnamiennes sont insuffisamment organisées pour assurer leur mission de défense nationale, indépendamment du corps expéditionnaire français. Leur constitution accélérée, avec un encadrement improvisé, quantitativement et qualitativement insuffisant, s'est soldée par des pertes humaines importantes et une crise morale que la dégradation politique du Viet-Nam a encore accentuée.

C'est dire, mes chers collègues, qu'il reste beaucoup à faire, tant sur le plan politique que sur le plan militaire, pour mettre ces forces en état de faire face au Viet-Minh.

Le problème est là, pas ailleurs, et il est avant tout politique.

Sur le plan militaire, nous devons tenir compte que les forces des Etats vietnamiens et celles du Viet-Minh atteindront, avec les éléments autochtones du corps expéditionnaire, en fin 1954, environ 700.000 hommes. Dans l'état actuel de ce pays, ces effectifs représentent approximativement la limite de son potentiel militaire, pour une population de 20 millions d'habitants. Dépasser trop largement cette limite conduirait à une dégradation économique et politique des Etats vietnamiens.

C'est ainsi, je pense, qu'il faut comprendre l'allusion faite par le commandant en chef du corps expéditionnaire, au cours d'une conférence de presse, concernant le plafond atteint par les forces du Viet-Minh, qui sera également celui de notre groupe expéditionnaire en fin d'année 1954.

Le problème militaire consiste donc à développer non pas les effectifs de ces forces, mais leur potentiel de combat afin

qu'il dépasse, ou au moins équilibre, celui du Viet-Minh, de telle sorte que l'action du corps expéditionnaire devienne décisive.

Cette nécessité apparait quand on compare la faiblesse des forces nationales vietnamiennes à l'organisation politico-militaire du Viet-Minh, avec 300.000 hommes, mettant en ligne, d'une part, un corps de bataille de 170.000 hommes formant 6 divisions d'infanterie de 12.000 à 14.000 hommes, une division lourde de 10.000 hommes et 10 régiments réguliers non endivisionnés; d'autre part, des forces régionales comptant 30 bataillons, ayant sensiblement la valeur des unités régulières, et des compagnies de guerilleros qui maintiennent plus de 70 p. 100 de la population sous le contrôle politique du Viet-Minh.

Le potentiel de combat de cette organisation révolutionnaire s'accroît d'une façon progressive en quantité et en qualité grâce à l'aide militaire chinoise. C'est ainsi que l'armement individuel de ces unités régulières est à présent supérieur à celui des unités du corps expéditionnaire français en nombre d'armes automatiques, en mortiers de 60 et de 80. Leur puissance de feu est sensiblement augmentée avec la création d'unités de D.C.A., également d'unités lourdes à l'échelon régiment et d'une division lourde, laquelle apporte à ce corps de bataille 45 pièces de canons de 75 et de 105, un régiment de mortiers de 40 tubes et 3 groupes de D.C.A. de 37 et 20 millimètres.

Le système des transmissions de ce corps de bataille est excellent tant du point de vue des matériels que de l'efficacité. La motorisation des transports de ravitaillement se développe progressivement; elle compte, dès à présent, un parc de 700 camions ayant permis le ravitaillement des trois divisions qui encerclent actuellement Dien-Bien-Phu.

Enfin, et surtout, l'encadrement de ce corps de bataille et de ces forces régionales n'a cessé d'augmenter en nombre et en valeur par suite de la formation de ces éléments dans des écoles installées au Tonkin et en Chine.

Voilà l'adversaire qu'il nous faut vaincre ou, sinon, amener à composition, et vous conviendrez que le rôle du corps expéditionnaire ne peut être réduit en 1954 et jusqu'en 1955, à moins d'abandonner le Viet-Nam au Viet-Minh.

Sur le plan politique, les possibilités de relève du corps expéditionnaire par les forces nationales vietnamiennes ne peuvent donc être envisagées avant cette époque car une relève, même partielle, ruinerait définitivement la défense du Viet-Nam en rétablissant la suprématie militaires et politique du Viet-Minh.

Les nécessités militaires interdisent aussi bien le transfert des pouvoirs et responsabilités attachés au commandement du théâtre d'opérations d'Indochine, tant que les forces nationales des Etats associés ne seront pas en situation d'assurer leur défense.

C'est en fonction de ces nécessités, qui conditionnent étroitement la sécurité du corps expéditionnaire et le rétablissement de la paix au Viet-Nam, que le Gouvernement des Etats associés doit être organisé, à seule fin de mobiliser leur potentiel de défense dans la limite de temps impartie par les délais de relève du corps expéditionnaire. Ces délais, en toute hypothèse, ne sauraient dépasser 1955 sans compromettre notre propre défense en Europe, et la sauvegarde de nos bases africaines devant primer toute autre considération.

Les données stratégiques de ce problème commandent, à mon sens, sa solution politique. Celle-ci ne peut rester enfermée dans les limites constitutionnelles de la République française, pour ce qui concerne nos propres positions vis-à-vis du Viet-Nam. Il convient, à mon sens, de lui accorder par traité, d'une part, l'indépendance totale qu'il réclame en vue de justifier sa souveraineté vis-à-vis de ses populations, et vis-à-vis de ses partenaires lors de la conférence de Genève. (*Applaudissements sur les bancs des Etats associés*); d'autre part, la liberté de s'associer ou non à l'Union française sous réserve de s'engager, par traité, en cas de retrait, à respecter nos positions culturelles et commerciales au Viet-Nam sur la base d'un droit préférentiel excluant tout accord similaire vis-à-vis d'autres puissances. (*Applaudissements sur les bancs des Etats associés.*)

Ces traités n'infirment pas les conditions de transfert des pouvoirs et responsabilités attachés au commendement militaire du théâtre d'opérations dans les conditions que je viens de définir et dont l'exercice suppose seulement un accord entre la France et les Etats du Viet-Nam. Nous ne devons pas craindre qu'une telle politique porte atteinte au moral des combattants du corps expéditionnaire et moins encore à notre position de grande puissance. Nos soldats savent très bien que les positions de l'Union française en Indochine exigent pour être maintenues un accord fondamental décidé en pleine souveraineté entre les Etats vietnamiens et la France. Encore, que cet engagement dépasse notre potentiel militaire, que nous devons nécessairement regrouper sur ses positions eurafricaines qui conditionnent étroitement notre défense au sens large du terme.

Reste le problème budgétaire. Cette politique doit mettre fin à ce problème difficile : l'économie française épuisée par les charges d'une guerre de sept ans. Ces charges ne peuvent plus être supportées par la France. Il est donc nécessaire et urgent que la Grande-Bretagne et les puissances du Commonwealth directement intéressées, représentant près de 500 millions d'habitants autour des tables de conférences internationales, couvrent leur solde débiteur envers la France au même titre que les Etats-Unis.

Cela dit, il nous reste à considérer le problème budgétaire proprement dit pour 1954.

En ce qui concerne cet exercice, il y a tout d'abord une impasse financière de l'ordre de 20 milliards concernant la contribution des Etats associés, portée de 32 millions en 1953 à 60 milliards en 1954, bien que les départements ministériels intéressés sachent parfaitement qu'elle ne peut dépasser 40 milliards de francs.

A cette impasse s'ajoute une insuffisance des stocks limités de neuf à six mois pour les besoins de l'équilibre budgétaire et dont la différence devra nécessairement être comptabilisée, soit aux dépenses de l'Indochine, soit au budget des forces armées (guerre).

Les réductions opérées sur les besoins exprimés ont, en outre, porté sur les travaux d'investissement des bases et garnisons, ce qui constituera évidemment une gêne pour le soutien logistique de nos forces et un ralentissement pour la mise sur pied des forces vietnamiennes nationales.

Parmi les réductions systématiques opérées par les services financiers, l'une des plus importantes provient de la suppression de l'indemnité de cherté de vie de 15 p. 100 prévue en faveur des militaires autochtones. Cette mesure risque de rendre impossible en 1954 toute réparation des effets de la dévaluation de la piastre dans le budget familial des militaires vietnamiens, alors que les fonctionnaires civils ont, depuis longtemps, bénéficié de ce rajustement.

Enfin, le département des finances ajoute une gêne supplémentaire à l'exercice budgétaire du corps expéditionnaire du fait du blocage de quatre milliards environ de crédits d'équipement destinés à gager un éventuel dépassement d'effectifs en cours d'année.

Ces artifices financiers disparaîtront nécessairement en cours d'exercice, en raison des dépenses réelles. Celles-ci vont dépasser mille milliards de nos francs actuels, dont 291 au compte du budget français et le reste à provenir de l'aide financière et matérielle américaine.

Cet effort financier ne pourrait toutefois être mis en valeur sans la maintenance des effectifs du corps expéditionnaire par l'organisation des relèves. Elles s'imposent, d'autant plus que les pertes au cours des deux premiers mois de 1954 dépassent, pour les officiers et les sous-officiers, plus de 40 p. 100 le total des pertes pour 1953. A ce rythme, elles s'élèveront autour de 1.700 officiers et 4.000 sous-officiers tués ou disparus en 1954, contre 1.331 officiers et 12.393 sous-officiers tués ou disparus entre 1945 et le 1er janvier 1954.

J'émettrais, si M. le secrétaire d'Etat à la guerre était encore ici, un avis technique que mon expérience de la guerre me suggère. Je pense, en effet, que pour casser le système de défense du Viet-Minh — je parle du système militaire — et éviter de ruiner l'encadrement de l'armée de terre française, il conviendrait d'assurer au corps expéditionnaire un appui aérien total, dont l'absence reste pour moi inexplicable. Le corps expéditionnaire a également un besoin urgent du génie, armé de bulldozers dont l'absence conduit par ailleurs à un gaspillage d'une main-d'œuvre militaire prélevée évidemment sur les unités de combat.

J'en arrive, mes chers collègues, à nos perspectives diplomatiques. A quel compromis la conférence de Genève va-t-elle nous conduire ? Voilà au fond la question.

Le Viet-Minh, nous le savons, est fatigué, mais non épuisé. Il aurait tout avantage à signer une paix provisoire qui lui permettrait, avec le repli du corps expéditionnaire, d'étendre sa mainmise sur le Viet-Nam. De son côté, la Chine veut renouer des liens commerciaux avec l'Occident en vue de redévelopper son potentiel industriel et militaire. Son gouvernement communiste a besoin d'une pause pour asseoir son autorité. Enfin, l'U. R. S. S. pense à monnayer une paix de compromis en Indochine contre la non ratification du traité du 27 mai instituant la Communauté européenne de défense.

Nous allons donc normalement vers des négociations incertaines. Pour qu'elles réussissent, croyez-moi, sans dommage pour la sécurité du Viet-Nam et celle de notre corps expéditionnaire, il est nécessaire que nous gardions la situation militaire bien en mains pour être prêts à reprendre la lutte si elle nous était à nouveau imposée.

Il faut envisager un certain nombre de concessions qui pourraient être, soit la reconnaissance d'un port franc à Haiphong, pour la Chine, contre l'arrêt de son aide militaire et politique au Viet-Minh, soit par le partage du Viet-Nam entre Hué et Vinh,

ce qui est une chose possible parce que le Nord Viet-Nam et le Sud Viet-Nam sont foncièrement différents, voire même opposés. L'un devrait alors tomber dans l'orbite chinoise si nous renonçons à le reconquérir. (*Protestations au centre*), l'autre pourrait rester dans l'orbite franco-américaine.

Monsieur le président du groupe de l'U. F. A. S., j'expose les solutions qui peuvent se présenter, je ne dis pas qu'elles sont les miennes. Ce sont les solutions envisagées, non seulement par moi, mais par nos diplomates.

M. Georges Oudard. Je suis enchanté qu'elles ne soient pas les vôtres, monsieur Schneider, parce qu'elles sont absurdes!

M. Schneider. Elles ne sont pas absurdes, croyez-moi.

M. Georges Oudard. Elles sont absurdes et elles ne sont pas dignes de la tribune où vous vous trouvez!

M. Schneider. Il se peut enfin que les nombreuses visites de son Excellence M. Mac Donald aux ruines d'Angkor aboutissent au rattachement du Cambodge au pacte bouddhique, et du Siam et du Laos à la zone d'influence de l'Inde.

S'il apparaissait un jour que les sacrifices de nos soldats ont été consentis inutilement, je pense, quant à moi, qu'ils resteront l'honneur de l'armée.

Je reste convaincu que cette guerre serait maintenant terminée victorieusement si, depuis sept ans, la balance des forces en présence n'avait été maintenue à l'avantage de nos adversaires, par suite de notre indécision gouvernementale tant sur le plan militaire que sur sur le plan politique et je crois encore que le corps expéditionnaire et son chef le général Navarre, qui a toute sa confiance, peuvent rétablir ce bilan avant qu'il ne consacre la faillite d'une politique et la perte définitive de l'Indochine, qui entraîneraient, tôt ou tard, celle du Sud-Est asiatique et celle du Japon.

Cet abandon poserait alors le problème du rapport des potentiels politique, économique et stratégique du monde, aussi bien que celui de la défense occidentale dans son ensemble.

Telles sont, à mon point de vue, les perspectives diplomatiques de la conférence de Genève. Je crains qu'elles ne rappellent un jour, à Washington et à Londres, cette prophétie de Staline: « La route de Paris passe par l'Asie ». (*Applaudissements.*)

M. William Bazé. Je demande la parole pour répondre brièvement au colonel Schneider.

M. le président. La parole est à M. Bazé.

M. William Bazé. Je ne dirai que quelques mots, puisque le 23 mars nous aurons un autre débat au sujet de l'Indochine. J'ai écouté avec beaucoup d'attention et une inquiétude grandissante les paroles de M. Schneider.

Le drame de l'Indochine, le colonel l'incarne, en ce sens que précisément beaucoup de métropolitains qui se sont occupés de l'Indochine, se sont bercés d'illusions comme lui, et ont pris leurs rêves pour des réalités.

Le colonel Schneider ignore que le système du double traité, ou plutôt des deux traités séparés, est extrêmement dangereux. Je ne mets pas en doute la sincérité du gouvernement vietnamien actuel. Mais que ces deux traités soient immédiatement exécutés dès l'apposition des signatures et que, plus tard, une assemblée nationale vietnamienne, appelée à les ratifier, se prononce pour le traité d'indépendance, mais rejette celui de l'association dans l'Union française, qu'adviendrait-il de nous?

D'autre part, lorsque, sur le plan économique, le colonel envisage des ports francs, qu'il nous dise tout de suite qu'il veut tuer tout le commerce français, car vous n'ignorez pas que c'est nous qui fabriquons au prix le plus élevé et que, là-bas, nous sommes obligés encore d'avoir recours à une protection douanière pour garantir l'écoulement de nos marchandises contre les importations étrangères.

Ne voulant pas prolonger le débat, je bornerai là ma réponse.

M. le président. La parole est à M. Nguyen Duy Thanh.

M. Nguyen Duy Thanh. Mesdames, messieurs, après les interventions des divers orateurs qui se sont succédé à cette tribune depuis hier, nous estimons nécessaire d'apporter quelques précisions sur les faits auxquels ils ont fait allusion.

En ce qui concerne la personnalité de notre chef d'Etat, nous pensons qu'ils se sont trompés. Nous aimons croire qu'il ont été induits en erreur, soit par leurs propres préventions, soit par ceux qui les ont renseignés. Pour nous, qui n'avons pas l'habitude des jugements hâtifs et sommaires, un certain recul du temps nous paraît nécessaire dans l'appréciation des hommes et des événements. Pour nous, natifs du pays, ayant des attaches profondes avec la masse du peuple, Sa Majesté Bao Dai est l'incarnation de l'unité et de l'indépendance nationales.

Dans l'état actuel des choses il est le seul qui puisse rallier autour de lui toutes les tendances politiques et spirituelles de la nation vietnamienne. Certaines allégations que vous avez entendues doivent être revisées à la lumière des circonstances.

On a fait grief à notre chef d'Etat de n'avoir pas rallié toute l'opinion autour de lui. Mais quel homme politique, en pays démocratique, peut se flatter de rallier tous les suffrages et de pouvoir parler au nom de tout le pays, si ce n'est en régime totalitaire, par la suppression de toute forme d'opposition quelle qu'elle soit.

On prétend qu'il ne s'est pas donné à fond, mais sait-on que sa tâche n'est pas aisée, que les obstacles, les difficultés ne lui manquent pas et qu'il ne dispose pas de toutes les conditions nécessaires à la réussite de sa mission.

Ici je reprends les propres paroles prononcées hier par M. Bidet. Je cite d'après le compte rendu analytique: « Il faut aussi reconnaître que l'on n'a pas toujours donné à Bao Dai les moyens d'agir. Il y a des responsabilités françaises que je me refuse à dissimuler, et je signale ici l'erreur monumentale commise quand on a conservé ce palais Norodom, qui est, dans le peuple vietnamien, le symbole de la puissance gouvernementale. Je citerai un fait: je devais me rendre au palais du gouvernement dans une automobile du gouvernement vietnamien. Je dis au chauffeur: « Au gouvernement! » Il me conduisit au palais Norodom au lieu de me mener chez le président Tam. Cela n'a l'air de rien mais c'est considérable quand on connaît la sensibilité du peuple vietnamien, qui s'appelle lui-même « le peuple français de l'Asie ».

« Il y a bien d'autres choses. Je n'ai pas pu faire entériner par le gouvernement vietnamien la nomination d'un conseiller du commerce, parce que le haut commissaire s'y opposait. Il y a la lamentable histoire de la double promulgation du code du travail. A ruser dans l'application des accords, on a mis le doute dans les esprits. Ce qui est plus grave, c'est qu'on dit au Viet-Nam: « Vous, Français, vous n'avez pas tellement le droit d'accuser Bao Dai parce que vous ne lui avez pas laissé le moyen de faire tout ce qu'on attendait de lui. »

Dans ces conditions, comment s'étonner qu'il ne se soit pas placé, de par la force des choses, dans cette alternative: ou d'agir avec éclat, comme certain précédent encore à la mémoire de tout le monde, ou de faire preuve de patience, de délicatesse et de ménagements en conciliant l'intérêt national avec l'amitié qu'il a toujours vouée à la grande nation française dont les sacrifices consentis pour notre liberté et la défense du monde libre sont unanimement reconnus et appréciés.

Certains orateurs ont parlé du manque d'enthousiasme des Vietnamiens à entrer dans la guerre. Quel meilleur démenti à leurs assertions que les chiffres fournis par les rapporteurs et les orateurs qui ont pris la parole ici. Si 70 p. 100 du budget national et 400.000 hommes sous les drapeaux ne suffisent pas pour illustrer notre effort de guerre, il faudrait croire que les chiffres n'ont plus de sens.

Si quelques dérobades ont pu être constatées, elles ne sont que le fait de quelques cas isolés qui pourraient se produire dans n'importe quel pays.

Par ailleurs, ce manque d'ardeur et de foi ne serait que la réflexion, sur le plan populaire, du cas de conscience qui s'impose à tout Vietnamien.

D'aucuns se sont encore référés à la lettre des textes sans tenir compte de l'esprit qui doit les animer, ni de l'évolution des esprits et des événements, évolution dont les autorités responsables ont même admis le principe et reconnu l'évidente nécessité, témoin la note du 3 juillet du gouvernement Laniel et le récent traité franco-laotien.

En ce qui concerne les négociations que certaines fractions de l'opinion française voudraient entreprendre directement avec le Viet-Minh — sans vouloir en aucune façon nous immiscer dans la politique française — nous estimons avec le président Max André et le général Legentilhomme que, sans compter l'effet moral désastreux produit sur nos combattants, elles ne pourraient réserver que des désillusions amères. De nombreuses expériences nous l'ont prouvé, et je parle en parfaite connaissance de cause, ayant vécu cinq ans avec le Viet-Minh, ayant fait partie de la délégation du Viet-Minh à la conférence de Dalat et du comité d'études pour l'exécution du *modus vivendi* de septembre 1946.

Les Vietminh et leurs alliés chinois peuvent souscrire à toutes les conditions pour remporter l'adhésion des nations libres, quittes à les violer à la première occasion et dès qu'ils en ont les moyens. Pour ne citer qu'un exemple: comment contrôler l'arrêt des livraisons d'armes de la Chine communiste au Viet-Minh?

Croyez-vous que les Vietminh respecteraient les intérêts français s'ils étaient les maîtres du pays? Une fois au pouvoir, ce serait une épreuve de force entre les Vietminh et les Français au cas où ceux-ci voudraient défendre leurs intérêts menacés. Ce serait alors une réaction en chaîne et la perspective d'un conflit général.

Est-ce à cela qu'on voudrait arriver? Je vous laisse le soin d'apprécier et de conclure. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Mitterrand.

M. Jacques Mitterrand. Mesdames, messieurs, à l'occasion de l'examen du projet de loi qui vous est présenté, je ne me

livrerai pas à des considérations d'ordre historique sur la guerre du Viet-Nam, encore que pour ma part j'ai apprécié à leur juste valeur les propos qui ont été tenus à cette tribune et qui ont replacé dans leur cadre historique et véridique un certain nombre de faits remontant à plusieurs années. J'ai apprécié au surplus les réactions de l'Assemblée vis-à-vis de celui ou de ceux qui, à l'occasion, s'efforçaient de les travestir.

Mon propos est simplement de procéder d'abord à une étude critique du projet de loi en discussion, puis d'examiner avec vous la situation militaire présente et les perspectives qu'elle ouvre.

Examinons le texte qui nous est soumis. Si j'avais eu, pour ma part, en exergue à ce texte, à inscrire quelque déclaration en cette année 1954, je n'aurais pu m'empêcher de publier celles que nous n'avons pas oubliées. Souvenez-vous! Mai 1947, M. Coste-Floret nous disait. « Il n'y a plus de problème militaire en Indochine ».

M. Max André. C'est une citation tronquée; référez-vous aux textes authentiques!

M. Jacques Mitterrand. Monsieur Max André, si vous voulez m'interrompre, ayez l'obligeance de m'en demander l'autorisation, et c'est avec plaisir que je vous l'accorderai.

Rappelez-vous les affirmations de M. Letourneau: « L'effondrement du Viet Minh est proche », et cette autre, de M. Pignon: « Nous sommes entrés dans le dernier quart d'heure ».

A cet optimisme de commande a succédé aujourd'hui la dure réalité des faits. Voyons le budget et tout de suite nous lisons, page 3 du rapport, que le budget de la section de défense nationale des forces terrestres en Extrême-Orient atteint, pour 1954, 242.050 millions, contre 374.854 millions pour l'exercice précédent. Réduction de budget, cependant la guerre se développe! Alors, comment se fait-il que le budget de guerre paraisse en diminution ? A la lumière de cette diminution, on mesure, messieurs, l'importance de l'effort financier des Etats-Unis dans cette affaire. Mieux, on nous dit que 135 milliards sont prévus pour ce qu'on appelle les « armées nationales », mais que — bien entendu — ce chiffre est celui d'une « aide supplémentaire des Etats-Unis à la France pour assurer la prise en charge de la mise sur pied des armées nationales des Etats associés ». Faut-il formuler une simple remarque de bon sens que n'ont pas manqué de faire les journalistes français quand ils étaient dignes de la profession qu'ils exerçaient ? Dans la mesure où l'effort financier des Etats-Unis, en cette affaire, s'accroît, il est bien évident que nous entrons « dans la zone des exigences politiques des Etats-Unis ».

Un peu plus loin, sur le document qui nous est soumis, à cette même page 4, nous lisons avec une certaine tristesse qu'au compte spécial des « armées nationales » ont été transférés des crédits d'un montant de 14 milliards de francs qui, jadis, étaient affectés aux « travaux publics d'intérêt militaire et, plus encore, économique ».

Ah! messieurs, si la totalité des sommes sur lesquelles porte notre examen, au lieu d'être enfouie dans les charniers de la guerre, était portée vers la renaissance du Viet-Nam, combien ce serait de nature à créer, entre le pays vietnamien et le nôtre, des liens d'étroite interdépendance et de solidarité que la guerre, aujourd'hui, est en train de tuer!

J'entends bien que ce regret peut être considéré comme de pure forme eu égard aux événements présents, donc comme une chose un peu factice et dérisoire. Mais poursuivons l'examen du texte. Il est écrit, page 5, que les effectifs relevant de la France seront ramenés de 180.000 unités à la fin de 1953, à 165.000 à la fin de 1954, soit, pour les troupes de l'Union française, une économie de 15.000 hommes. Allons plus avant dans cet examen des effectifs: nous lisons, page 7, qu'à cette économie de 15.000 hommes des forces relevant directement de la France métropolitaine correspondra un accroissement des effectifs des forces des Etats associés, puisqu'aux termes de ce document ils sont portés de 206.000 à 375.000; ainsi, l'augmentation des effectifs militaires des Etats associés est de 170.000 hommes et dans le même temps l'économie des forces de l'Union française relevant de la France est de 15.000.

Je regrette, pour ma part, que suivant une coutume trop fréquemment suivie, le banc du Gouvernement soit libéré de tout ministre (*Sourires.*) car j'aurais eu plaisir à poser la question suivante, que je pose tout de même à la majorité, dont le plus éminent représentant est naturellement M. Max André en raison de son passé et de ses attitudes présentes: cette relève dont on nous a tant parlé, pourquoi n'en est-il plus question aujourd'hui ? On nous propose, dans un avenir tout proche, une économie de 15.000 hommes et un accroissement correspondant des forces des Etats associés de 170.000 hommes. Il fut un temps où le ministre siégeant à ce banc savait en toutes occasions, à l'encontre de certains d'entre nous dont je m'honore d'avoir été, faire valoir son souci que reviennent vers la terre natale les forces françaises qui pouvaient faire défaut sur le sol métropolitain. On ne parle plus, aujourd'hui, de cette relève dont on nous vantait les avantages autrefois!

Certes, on pourra me dire — mais je ne relève pas ce propos — que peut-être les chiffres retenus à l'actif des Etats associés se trouvent un peu gonflés; mais nous savons bien qu'en toute éventualité une relève est impossible car il y eut dans le Sud-Est asiatique — et nous l'avons déjà évoqué à cette tribune — le précédent coréen. Nous avons connu, de l'aveu même des Etats-Unis, l'effort énorme accompli là-bas par le gouvernement Syngman Rhee, puissamment aidé par le gouvernement américain, pour forger dans ses « usines à soldats », comme on disait, une armée sud-coréenne qui ait à la fois un potentiel moral certain et dynamisme militaire puissant. Combien de « G'Is », à cette période de la guerre, ont-ils jamais repris le chemin des Etats-Unis ? Pas un! Leur présence était nécessaire sur le sol sud-coréen comme sur le terrain même des combats pour encadrer les hommes sortis des « usines à soldats » de Syngman Rhee, car on savait bien aux Etats-Unis, à Washington, à la Maison Blanche comme au Pentagone, que si d'aventure les « G'Is » cédaient le terrain aux forces sud-coréennes, cette armée si puissante, face à l'armée nord-coréenne, ne tarderait pas à l'affronter en une sorte d'effusion fraternelle commune aux peuples du Sud-Est asiatique marchant vers leur libération!

C'est le problème qui se pose, messieurs, depuis des mois, au Viet-Nam; et le Gouvernement, aujourd'hui, se garde bien de prononcer le mot de « relève », dont à tant d'échos il a autrefois lancé les accents dans les assemblées et dans le pays.

Mais poursuivons l'examen du texte qui nous est soumis. Je lis, à la page 6, que « l'application du nouveau taux de la piastre aux troupes européennes entraînera le payement d'une indemnité compensatrice ». Quel aveu! Bien sûr, il faut payer, et payer le plus cher possible, pour que les hommes restent là-bas. Il est évident que des 38.000 sous-officiers et officiers aujourd'hui en guerre au Viet-Nam, bien peu, très peu, furent volontaires. Et ceux qui, ayant été faits prisonniers, ont été libérés et reviennent sur la terre de France, ne craignent pas, en dépit des efforts de la sécurité militaire, de dire à leurs camarades de la métropole quelle est la nature de cette guerre.

A l'Assemblée nationale, sur tous les bancs, des hommes sont avertis de ce problème, et le Gouvernement, à l'instar des hommes de Washington, est impuissant à procéder à un lavage des cerveaux! La vérité se fait jour.

Mais, hors des chiffres inscrits dans le texte qui nous est soumis, portons notre regard indiscret sur les faits mêmes, et ce sera l'objet de la deuxième partie de mes observations.

Quelle est donc aujourd'hui la situation militaire ? Justifie-t-elle de notre part le vote du budget qui nous est soumis, et quelles perspectives ouvre-t-elle ?

Tout d'abord, en un affaire comme celle-là, il faut constater de près ce qu'est, par le malheur des temps et la volonté des hommes, l'armée opposée aux forces relevant de la France. Cette armée populaire, mesdames, messieurs, nos officiers généraux la connaissent mal, et nos politiques souvent à peine mieux. Pourtant l'histoire contemporaine offre un exemple à leur attention, celui de l'armée populaire de Mao Tsé Tung, face à l'armée de Tchang. Cette armée populaire de la République du Viet-Nam, et nos collègues représentant le gouvernement Boa Daï le savent mieux que moi, incontestablement, nourrie de patriotisme, de désintéressement, marche au combat dans des conditions qui rappellent singulièrement les « volontaires de 92 » évoqués pour nous, Français, dans cette enceinte.

Les journalistes nous ont dit quelles étaient les marches et et les contre-marches de cette armée dure au travail, dure à la peine, dure à la bataille; ils nous ont dit aussi quelles étaient ses méthodes d'action dans les pays vers lesquels elle portait ses pas. En une première incursion, elle laisse là des sympathies toutes naturelles, celles d'hommes qui croient profondément à la libération de leur territoire et à l'armée de la libération...

M. Kaouza. Les mêmes sentiments existaient peut-être de l'autre côté.

M. Jacques Mitterrand. Nous en parlerons dans un instant, mon cher collègue, et, autant que possible, avec la même objectivité.

M. Kaouza. Avec votre permission, je me réserve de vous faire quelques observations tout à l'heure.

M. Jacques Mitterrand. Je les entendrai volontiers.

Cette armée qui pénètre dans les pays, enterre aussi des réserves alimentaires pour son prochain retour. On nous a dit: quand on trouve ce riz, dont on recherche la trace dans des silos cachés, pour éviter que l'armée démocratique puisse s'alimenter à son retour triomphant, on le détruit au napalm ou bien, afin de le corrompre, on égorge un buffle qu'on laisse pourrir sur place. Ce sont là de pauvres moyens. Cela n'em-

pêche rien, pas même les coups de main récents sur des aérodromes dont il apparaissait pourtant, à la lumière des communiqués, qu'ils relevaient strictement, nuit et jour, de l'autorité française.

Et face à cela, face à cette armée, il y a ce qu'on a appelé le plan Navarre. Notre excellent collègue M. André Bidet a eu raison de souligner que le général Navarre, de son propre aveu, en avait entendu lui-même parler par hasard. En effet, il n'eut d'autre tactique que celle du général Salan qu'il avait si vivement combattue.

Je ne veux rappeler que pour mémoire, l'ayant déjà fait à cette tribune, les singuliers bulletins de victoire de M. Letourneau. Aujourd'hui, l'autorité militaire française s'est efforcée, revenant aux méthodes du général Salan, de prendre au piège l'armée populaire, de l'attirer, pour la battre, sur un terrain choisi; comme si la fluidité d'une telle armée — qu'on se réfère à la campagne de Chine de Mao Tsé Tung — permettait des opérations de ce genre!

L'armée populaire devait être écrasée sous Seno; elle devait être prise au piège dans Takay; dans la plaine rasée artificiellement de Dien-Bien-Phu, dans cette cuvette, on l'attendait et si, d'aventure, elle donnait l'assaut, elle serait détruite; et, dans Luang-Prabang, les précautions prises, les dispositifs appropriés mis en place, attestaient que la destruction de l'armée populaire, si celle-ci se présentait, était chose faite. Mais par malheur, mesdames, messieurs, cette armée populaire ne s'est pas présentée! Ni sous Seno, ni sous Takay, et à Dien-Bien-Phu, elle est restée pour encercler la plaine artificielle effectuée par les unités relevant de la France, et à Luang-Prabang, elle a évité le combat en tournant les positions.

Je n'aurai pas la douloureuse volonté de rappeler à cette tribune les échecs successifs remportés par des troupes qui se battent sous le pavillon de mon pays. Je rappellerai seulement cet ensemble de singulières opérations menées à la fois contre nous, Français, et contre vous, Vietnamiens, quel que soit le gouvernement dont vous relevez.

C'est M. le sénateur Knowland, dont on connaît l'autorité au sein du parti républicain américain, et c'est l'amiral Radford, chef d'état-major, qui ont souligné, en termes dénués d'élégance, combien les Français étaient incapables de mener une guerre de cette nature. Je ne saurais mieux faire, me référant à des autorités américaines de cette envergure, que de reprendre le texte de l'hebdomadaire américain *Time*, où on lit en propres termes ceci:

« Washington pensait que la France avait résolu l'année dernière de conduire ses forces à la victoire. Or, cette résolution ne figurait que sur le papier. C'est simplement que Paris n'a pas mis son cœur dans la guerre d'Indochine ». Quel aveu! soit dit entre parenthèses. Je reprends le texte: « La suspicion est née à Washington que les forces françaises négligeaient de profiter de l'aide américaine et du beau temps pour déclencher une vaste offensive contre l'armée de Ho Chi Minh. Elle s'est trouvée confirmée récemment lorsque les Français adressèrent un S. O. S. sollicitant de Washington un commandement en chef américain en Indochine avec des troupes et des forces américaines ».

La conclusion est la suivante: « les chefs d'état-major estiment professionnellement que la guerre est en train d'être perdue en raison de l'insuffisance de la stratégie française. D'un point de vue strictement militaire ils désireraient *primo:* installer un commandement américain; *secundo:* le doter d'une force aérienne et d'une flotte pour opérer le blocus des côtes chinoises; *tertio:* lui donner les moyens financiers et des hommes pour développer les armées indépendantes autochtones sur une plus vaste échelle encore que ne le fit le général Van Fleet en Chine et en Corée ».

Retenez ce dernier mot de Corée, Français et Vietnamiens: il pourrait être l'évocation de tout un avenir. M. le président Eisenhower lui-même — que je me garderai bien de mettre en cause, trop respectueux que je suis des droits et des obligations des tribunes parlementaires françaises — n'a pas craint, lors de la fête du Têt — quel jour choisi! — de souligner l'insuffisance — et je mesure mes propos — des forces armées relevant du gouvernement de Bao Daï. Ce qui vaut pour les Français vaut aussi pour les autres.

Mieux! le général Hull, dont on sait le rôle de direction en Corée a approuvé publiquement les propositions faites par Sygman Rhee de mettre deux divisions sud-coréennes à la disposition des opérations qui se poursuivent sur la terre vietnamienne. Enfin, le général O'Daniel — qui appartient, tout le monde sait cela aux Etats-Unis, au Lobby chinois, avec tout ce que cela peut comporter de puissance et de dépendance — serait le futur chef de la mission américaine au Viet-Nam. Mission américaine, vous entendez bien, comme en Corée, comme en Grèce. C'est la troisième fois, à l'échelle mondiale, que le mot est repris. Il ne s'agissait, jusqu'ici, que d'un groupe consultatif d'assistance militaire. Maintenant, il s'agit d'un chef de mission.

Au travers de ces faits, quel est donc le plan américain dont le Viet-Nam et la France se trouvent conjointement menacés? Les Etats-Unis, de leur propre aveu, entendent créer, de façon efficiente cette fois, un « choc psychologique ». Bien des fois nous avons entendu, à l'échelle française, des représentants autorisés du Gouvernement nous parler de ces « chocs psychologiques », de ces « ralliements des diverses familles spirituelles », etc... — j'en passe, et des meilleurs. Mais cette fois, les Etats-Unis prétendent être concrets et efficaces. Tout d'abord, ils considèrent que le gouvernement de Bao Daï — dussent les représentants de ce gouvernement en souffrir — est un gouvernement qui n'a que très peu d'autorité...

M. Cao Van Chieu. C'est vous qui le dites!

M. Jacques Mitterrand. Ce n'est pas moi: ce sont les Etats-Unis.

Et au surplus, ils ajoutent qu'il conviendrait de le remplacer par un régime fort. Ce sont, dis-je, les Etats-Unis qui affirment que le gouvernement Bao Daï est un gouvernement qui a peu d'autorité. Mais, après tout, nous le savons bien et Bao Daï lui-même le reconnaît puisqu'il n'est pas en mesure de quitter présentement la terre vietnamienne en même temps que son premier ministre. Si les deux hommes d'Etat quittent en même temps leur territoire, ils se demandent s'ils pourraient y retourner car un coup d'Etat menace de se produire en leur absence! Cela suffit à donner la mesure de l'autorité du gouvernement et du chef de l'Etat. (*Protestations sur les bancs des Etats associés.*)

On parle de M. Ngo Dinh Diem, qui serait en mesure d'établir, avec une sorte de représentation populaire à la manière sud-coréenne, un gouvernement suffisamment énergique qui donnerait à l'extérieur une impression comparable à celle que M. Syngman Rhee peut donner à des gens mal informés. Cette affaire faite, on poursuivrait une opération militaire dont nous voyons déjà les prodromes se manifester. On est informé du départ de deux cents techniciens américains, mais on sait aussi que si ces techniciens ont été envoyés sans le consentement du Sénat, le président Eisenhower, devant les réactions de l'opinion publique, a été obligé d'indiquer qu'ils seraient de retour vers le 15 juin; cela témoigne d'un singulier état d'esprit chez le peuple des Etats-Unis qui n'oublie pas l'affaire sud-coréenne.

On sait aussi que le général Cheneau, l'homme des tigres volants, est actuellement au Viet-Nam et poursuit certaines opérations avec des pilotes qui sont des civils engagés contractuels.

Donc, les Américains d'une part, d'autre part Tchang Kaï Chek! De singuliers échos nous viennent de Formose. Nous savons que des équipements neufs ont été distribués, que les rations ont été doublées et qu'on envisage qu'après tout une opération pourrait être possible sur les côtes chinoises pour commencer.

La Corée! J'ai cité il y a un instant l'approbation du général Hull à M. Syngman Rhee dont les délégués ont été reçus en terre vietnamienne par des représentants de la France.

Enfin, M. Dejean, haut commissaire, s'est rendu au Siam. Pourquoi faire? La presse — la presse d'informations elle-même — nous a dit qu'il était allé dire à M. Pibul Songran, dont on connaît les origines et la politique, que la France se battait au Viet-Nam au nom d'un idéal — et je vous prie de mesurer ces propos — qui est exactement le même que celui qui animait le Siam quand il envoyait des troupes en Corée.

Messieurs, je ne force pas les termes, mais, parvenu ainsi à mettre en cause dans une objective relation des faits, à la fois les Etats-Unis — avec leurs techniciens, leur encadrement et non des combattants — puis la piétaille, les Asiatiques d'une parts, les Français de l'autre, des hommes de couleur, les Noirs d'Afrique, alors, c'est la Corée? C'est l'internationalisation du conflit qu'on est en train de préparer?

Voulez-vous mesurer avec toute la gravité que cela présente quelle serait la situation sur les terres vietnamiennes si d'aventure nous arrivions à une internationalisation du conflit? Rappelez-vous les heures vécues lors du bombardement du Yalu, mesurez où peut mener une internationalisation de cette sorte, où le Siam, la Corée, le Viet-Nam, Formose et des Français, seraient mis en cause, les Français jouant le rôle des Américains en Corée? Imaginez quelles pourraient être les réactions de la Chine populaire!

Alors, j'ai deux questions à poser et pour poser la première, je me tourne vers les Vietnamiens siégeant en cette Assemblée. Ils sont les représentants d'un gouvernement que je n'estime pas et ils le savent...

M. Nguyen Huy Lai. Merci!

M. Jacques Mitterrand. ... mais dans le même temps, ils sont Vietnamiens et ils ont pour leur pays, je pense, le même amour que moi j'ai pour le mien. Je leur dis: cette internationalisation du conflit, est-ce cela que vous attendez pour votre pays? Mesurez-vous vers quelles souffrances, vers quels drames vous êtes en mesure à la fois de convier vos hommes et de présenter vos terres? Mesurez-vous, à la lumière du drame coréen, ce que pourraient être sur vos terres, sur votre vieux pays, les

heures atroces du napalm partout et la menace de la destruction atomique ?

M. Schneider. Qui a provoqué le drame coréen, sinon les Sino-coréens, sinon la Russie ?

M. Jacques Mitterrand. Je fais en ce moment une analyse des faits. Sur cette analyse des faits, vous ne pouvez rien dire, car vous savez bien que ce que je viens de dire correspond, hélas! à la vérité. (*Mouvements divers. — Protestations au centre.*)

M. Kaouza. Toutes vos observations et toutes vos critiques ont été négatives jusqu'à maintenant!

M. Jacques Mitterrand. Je vous autorise à m'interrrompre, mon cher collègue.

M. le président. La parole est à M. Kaouza, avec la permission de l'orateur.

M. Kaouza. Je vous ai écouté avec beaucoup d'attention, mon cher collègue, et votre nom me rappelle un homonyme. Je répète que toutes vos critiques et observations sont négatives. Elles sont parfois justifiées, parfois injustes. Vous avez étudié le problème avec beaucoup d'attention, mais en faisant de telles observations à la tribune de l'Assemblée de l'Union française vous faites beaucoup de mal à la France, j'en suis profondément persuadé. En opérant au contraire d'une toute autre façon et d'une manière positive, en amenant des solutions directes, en aidant le Gouvernement, vous seriez beaucoup plus constructif et vous feriez œuvre de Français. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Jacques Mitterrand. Je vous remercie, mon cher collègue. J'ai deux mots à vous dire. Vous m'accusez d'être critique. Si vous m'aviez laissé poursuivre mon propos jusqu'à la fin, vous vous seriez évité cette remarque.

Au surplus, — j'en arrive à votre seconde observation — vous m'accusez, disant la vérité, de nuire à mon pays. On ne peut servir son pays qu'en disant à une tribune la vérité et si, précisément, nous nous trouvons dans cette guerre, — on l'a répété et des hommes, loin de moi au point de vue politique, l'ont affirmé — si précisément nous nous trouvons depuis huit ans dans cette guerre, c'est parce qu'on a caché la vérité à ce pays...

M. Egretaud. Bravo! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Mitterrand. ...c'est parce qu'on n'a pas eu le courage de porter la lumière sur les plaies de ce conflit. C'est parce qu'on n'a pas eu le courage de dire tout ce qu'il fallait dire à la fois au Parlement et à l'opinion publique, que nous nous trouvons où nous sommes aujourd'hui.

M. Egretaud. La vérité n'a jamais nui à la France.

M. Kaouza. Mais, dans une période difficile...

M. Jacques Mitterrand. Je n'ai pas l'intention, monsieur Kaouza d'entretenir un dialogue avec vous. Je poursuis mon propos.

M. Kaouza. Dans une période difficile comme celle que nous traversons, j'estime que, si les communistes dits « français », sont vraiment des Français, ils doivent s'unir à tous les partis politiques, faire l'union, s'abstenir de commentaires et de critiques, et essayer d'œuvrer pour le bien national. C'est dans ces conditions que, véritablement, on pourra considérer que le parti communiste est bien le parti communiste « français », mon cher collègue. (*Applaudissements au centre.*)

M. Jacques Mitterrand. Mon cher collègue, je voudrais simplement vous dire...

M. Kaouza. C'est là, de ma part, une réaction nationale!

M. Egretaud. Vous n'en avez pas le monopole.

M. Jacques Mitterrand. En ce qui concerne le bien public, je dirai dans un instant comment, pour ma part, au nom des républicains progressistes, nous l'apprécions. Mais nous tenons toujours, quand d'aventure nous occupons une tribune, à nous efforcer de l'honorer avec nos modestes moyens, et il est à la portée de tout homme, de tout parlementaire, de le faire en disant la vérité, car seule la vérité est appelée à servir à la fois mon pays, votre pays à vous Vietnamiens, et la paix.

M. Jean Guiter. Reste à savoir si c'est toute la vérité.

M. Jacques Mitterrand. Je disais que j'avais deux propos à tenir, l'un aux Vietnamiens, c'est fait; l'autre aux Français; ceci reste à faire.

Dans quelques jours nous allons discuter d'une proposition déposée par notre collègue M. William Bazé sur la sauvegarde des intérêts français au Viet-Nam. Dans la conjoncture présente, si l'internationalisation du conflit nous porte vers les rigueurs que j'ai signalées, et contre lesquelles vous ne pouvez pas vous inscrire en faux, à la référence même de la situation coréenne, que deviendront les intérêts français ? Vous savez mieux que quiconque déjà, quelle relève particulière, sous le signe des Etats-Unis, s'est effectuée en l'espèce. Nous reparlerons de cela plus précisément dans quelques jours. Mais ce que je voudrais dire c'est qu'une internationalisation du conflit est de nature à la fois, non seulement à ruiner tout un territoire, à briser les possibilités d'élan national d'un peuple, je dis de tout un peuple, mais, dans le même temps, à nous, Français, à porter dans notre chair le fer le plus douloureux, la blessure la plus profonde. Il est d'ailleurs un ministre, et vous le connaissez — je veux parler de M. Jacquet — qui, dans un rapport que dans les coulisses tout le monde connaît, a été aussi catégorique que moi-même à ce propos.

Alors, conseillers de l'Union française, vous êtes saisis du problème aujourd'hui.

Nous avons accoutumé, dans notre Assemblée, de parler souvent avec éloquence de l'Union française. Vous connaissez les difficultés que nous rencontrons, aujourd'hui, au Viet-Nam. Il fut une époque où les solutions étaient simples. A l'heure actuelle, vers Ho Chi Minh et même vers Bao Dai, vous connaissez les impossibilités.

L'histoire des occasions perdues aussi est une vérité qu'il faut dire pour en tirer argument vers le reste des territoires d'outre-mer.

M. Schneider. Permettez-moi de vous interrompre...

M. Jacques Mitterrand. Je vous demande de me laisser poursuivre mon propos.

Vous avez perdu une occasion, le Viet-Nam aussi, peut-être; mais ailleurs, est-ce que nous allons perdre les occasions, Car c'est au Viet-Nam que nous sommes en train de les perdre.

Quand on vient me dire: « Négocier au Viet-Nam, mais c'est faire perdre la face à l'Union française, que se passera-t-il alors dans les autres territoires ? » Mais c'est parce que vous poursuivez la guerre du Viet-Nam qu'il se passera d'autres drames dans les autres territoires, et à rapide échéance.

Allons donc! Quand, sur la terre vietnamienne, on fait battre des Noirs contre des Jaunes et des Blancs contre des Jaunes, est-ce que vous vous imaginez, lorsqu'ils seront retournés dans leurs foyers, ce que pourront dire ces Blancs et ces Noirs ?

Mieux. On nous dit. « Même si nous admettons votre point de vue, vous savez bien que nous menons là-bas une guerre contre le communisme ».

Vous connaissez ma pensée à cet égard. J'ai dit et répété bien des fois à cette tribune, lors de la dernière législature, qu'on ne combattait pas une idée avec des prisons ou des baïonnettes, mais qu'on la combattait dans la mesure où l'on réalisait la justice sociale que cette idée porte en soi.

M. Kaouza. Est-ce ce qui se passe en Union soviétique ?

M. Jacques Mitterrand. Je n'ai pas à m'occuper de ce qui se passe en Union soviétique, je suis Français, je balaye devant ma porte et j'ai déjà assez à faire.

On me dit: le combat contre le communisme! Voyons. Ces hommes, là-bas, étaient-ils des communistes, à l'origine, tous ces Chinois ? Seulement ils avaient à conquérir la première des libertés dont parle Franklin Roosevelt, celle de vivre à l'abri du besoin. Et c'est l'honneur des communistes d'avoir été en mesure de permettre l'accession des Chinois à cette première liberté. Il est vain de se boucher les yeux. Pour la première fois, en Chine populaire, (*Mouvements divers.*) des millions d'hommes...

M. Kaouza. Le communisme n'est pas encore arrivé à apporter une solution...

M. Jacques Mitterrand. Pour la première fois, et pour des millions d'hommes, le mot « liberté » a un sens qu'il n'a pas pour vous, parce que vous, mon cher collègue, vous mangez à votre faim, tandis qu'eux ne mangeaient pas. Voilà la question de la première liberté pour le Sud-Est asiatique, les autres suivront.

M. Kaouza. Je n'ai pas toujours mangé à ma faim. C'est un premier point.

M. Jacques Mitterrand. Oui, c'est la première liberté qui est conquise là-bas, car le mot « liberté » n'a pas le même sens, je le répète, pour des hommes repus que pour des hommes affamés. Et cette première liberté est née en Chine !

M. Kaouza. Le communisme leur apporte-t-il à manger ?

M. Jacques Mitterrand. Pour la première fois, disais-je quand j'ai été interrompu, des hommes ont touché de l'argent sur leurs fermes, et ils ont acheté — tenez-vous bien — enfin une couverture, objet qu'ils ne connaissaient pas auparavant. Et pour ce premier avantage, ils étaient prêts à se faire tuer pour leur gouvernement. C'est, toutes choses égales d'ailleurs, ce qui s'est passé chez nous, Français, lors de la première République.

M. Kaouza. C'est bassement matérialiste.

M. Jacques Mitterrand. Bassement matérialiste ? Allez donc parler d'indépendance de pensée à des hommes qui ont faim ! dans la mesure où, précisément, l'on peut raisonner, c'est que déjà la première liberté, celle de manger à sa faim, a été conquise. C'est une thèse qui fut jadis soutenue par Roosevelt aux accents d'approbation de tout ce que la France peut compter de républicain.

M. Egretaud. Et Mac Carthy, est-il idéaliste ?...

M. Jacques Mitterrand. Je voudrais simplement reproduire ce passage d'un journal anglais, l'*Observer*, qui disait, et en mesurera cette affirmation: « Cette guerre fait naître plus de communistes qu'elle n'en tue. »

Ah ! si les milliards, si les milliers de millions dilapidés dans cette guerre avaient été, par nous, Français, prodigués en investissements dans les divers territoires d'outre-mer, que nos rapports seraient facilités avec l'Afrique et Madagascar, pour ne parler que de ces territoires ! Un jour l'histoire jugera à la fois cette occasion perdue par la France et ce crime commis par le Gouvernement.

Le Gouvernement, aujourd'hui d'ailleurs, se trouve singulièrement divisé sur le problème.

M. Kaouza. Si mauvais qu'il soit, c'est le gouvernement de la France, mon cher collègue.

M. Jacques Mitterrand. Aux thèses de M. Pleven s'opposent celles de M. Jacquet. Et le ministre de l'air, M. Christiaens, ne craignait pas, il y a peu de mois, d'adresser au Comité d'études et d'action pour le règlement pacifique de la guerre du Viet-Nam une lettre chaleureuse d'approbation disant combien il était partisan de la paix en Indochine.

Oh ! certes on nous dit: « le gouvernement, aujourd'hui, reconnaît qu'il faut négocier. » Langage nouveau. Et puis, il y a Genève. Mais il ne faudrait pas d'ores et déjà, avant Genève, enliser les pourparlers à venir dans des marchandages planétaires.

Il conviendrait de serrer le problème de plus près. Nous nous trouvons face à une proposition d'Ho Chi Minh que M. Laniel, trois semaines avant, réclamait à la tribune du Parlement. Cette proposition d'armistice a été reprise ces jours derniers par Van Nguyen Giam, ministre des affaires étrangères du Viet-Nam. Mieux, M. Nehru, avec l'autorité qui sied au représentant d'une nation qui pratique les thèses neutralistes dont, pour notre part, progressistes, nous nous réclamons, M. Nehru n'a pas craint de souligner combien il était partisan d'un armistice en Indochine, appuyé en cela par le Canada, l'Indonésie, la Birmanie et le secrétaire général de l'O. N. U.

Nous allons aborder Genève, dans quelles conditions, nous Français ? Mêlant le problème franco-vietnamien à des préoccupations d'autres puissances. Est-ce que nos intérêts français et vietnamiens ne vont pas se trouver singulièrement mêlés à d'autres intérêts ? Et, du strict point de vue gouvernemental — dont je veux croire qu'il est de sauvegarder les intérêts dont je parle...

M. Troisgros. Le Gouvernement, mon cher collègue, n'a pas refusé de discuter des propositions qui émaneraient des adversaires.

M. Jacques Mitterrand. Mais le Gouvernement, de son strict point de vue, ne pourrait-il, dans cette affaire, se préoccuper de parler avec ceux avec lesquels on se bat ? Le cessez-le-feu ? Oui, et avant Genève. Pourquoi ?

D'abord pour une simple raison. C'est qu'il est monstrueux que des hommes, de part et d'autre, continuent à tomber jusqu'au 26 avril, avec l'espoir affiché par leur gouvernement que l'on doit arriver le 26 avril à une entente. Mais, en second lieu, la morale rejoignant l'intérêt, c'est qu'il est possible, par un « cessez le feu », que la France et le Viet-Nam soient en mesure, sans d'autre puissance, de s'entendre. Qu'on ne vienne pas nous dire qu'il y a déjà eu, sur ce plan, un vote à l'Assemblée nationale. Nous sommes ici à l'Assemblée de l'Union française, le seul lieu de rassemblement où des hommes de toutes races et de toutes couleurs soient en mesure de parler à égalité.

C'est à nous qu'il appartient de faire entendre notre voix; nous en avons l'occasion, grâce à ce budget; ce budget est à la fois un budget d'impuissance et un budget de mort. Si, rejetant ce budget, l'Assemblée de l'Union française, ayant conscience enfin de ses possibilités, accomplissait un acte grave face au pays, attestant ainsi sa volonté de paix immédiate au Viet-Nam. Ce serait là un fait qui marquerait dans les annales contemporaines.

Pour nous, républicains progressistes, c'est dans cet esprit que nous rejetons ce budget, certains par ce vote, de servir de toutes nos forces ce bien suprême de tous les hommes, quelle que soit leur couleur ou leur race: la paix. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Messieurs, étant donné l'heure, je suis obligé de poser à l'Assemblée la question de savoir si elle désire terminer ce débat dans la soirée ou si elle préfère renvoyer la suite de la discussion à une séance ultérieure, par exemple demain ou mardi matin ? Ce sont les trois propositions dont j'ai été saisi.

La parole est à M. le président de la commission.

M. Antonini, *président de la commission des affaires financières.* La conférence des présidents, et l'Assemblée l'avait suivie, avait décidé qu'en principe nous ne tiendrions plus de séance de nuit. La commission des affaires financières avait demandé deux séances pour discuter des crédits militaires. Cela nous a donné l'occasion d'ouvrir une grande discussion générale et quoi qu'on ait pu dire du haut de cette tribune, nous ne pouvons pas le regretter. Tenant compte de la lecture de l'ordre du jour nous dépasserons de toute façon l'heure fatidique de sept heures. Pour ma part, je regrette que nous soyons amenés à tenir une séance de nuit, mais comme de toute façon elle est inévitable, je demande à l'Assemblée de continuer le débat jusqu'à son achèvement ce soir.

M. le président. Première hypothèse, nous suspendons la séance maintenant pour la reprendre à vingt et une heures. (*Protestations.*)

Je suis obligé de vous saisir des propositions qui m'ont été présentées et que je n'ai pas le droit d'étouffer.

Voix diverses. Aux voix!

M. le président. Je vais donc mettre aux voix la première proposition qui consiste à continuer la séance jusqu'à la fin de ce débat.

M. Egretaud. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Egretaud.

M. Egretaud. Je voudrais simplement faire observer que, me référant à la décision de la conférence des présidents dont les groupes ont été informés, certains de nos collègues et moi-même en particulier, avions pris des obligations ce soir. Il est donc très désagréable de devoir les ajourner.

M. le président. C'est la raison pour laquelle vous allez avoir à vous prononcer et je ne peux faire autrement que de soumettre les propositions dont j'ai été saisi.

Je mets donc aux voix la proposition consistant à poursuivre la séance.

(*La proposition, mise aux voix, est adoptée.*)

M. le président. En conséquence la séance continue.

M. Max André. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Max André.

M. Max André. Mesdames, messieurs, peut-être serons-nous excusables, pour une fois, de prolonger une séance au delà du temps normal, car il s'agit d'un problème si grave et si actuel qu'il faut tout de même en finir et dire ce que nous estimons utile les uns et les autres.

J'ai d'ailleurs peu de chose à ajouter, mais je voudrais cependant répondre d'une façon précise à deux ou trois affirmations qui ont été données à cette tribune, d'abord par le général Legentilhomme, que je regrette de ne plus voir ici, mais que je félicite d'abord de sa clairvoyance et de son don presque prophétique, je le dis sans aucune ironie.

Il est certain que le général Legentilhomme a vu, dès l'origine, les grandes tâches qui allaient se présenter devant nous en Indochine. Mais sur un point, je ne suis pas d'accord avec lui: c'est sur la date de départ du conflit. Il le fait partir de l'affaire d'Haïphong, et j'indique en passant que je suis d'accord avec M. Rosenfeld pour déclarer que l'affaire d'Haïphong s'est passée non sous le gouvernement Léon Blum, mais sous le gouvernement Georges Bidault, gouvernement tripartì.

En réalité, cependant, je crois et j'affirme que c'est du 19 décembre 1946 qu'il faut faire partir la guerre d'Indochine. En effet, entre le 22 novembre et le 19 décembre, il n'y a pas eu de rupture entre les Français et les Vietnamiens. Il n'y a même pas eu, à aucun moment, un ultimatum quelconque. Oh! certes, on a préparé le coup de main; on l'a préparé par un certain nombre de meurtrières percées dans les murs autour de la citadelle de Hanoï. Mais il n'y avait pas rupture, et ce fut véritablement un coup brutal porté dans l'ombre et sans aucun avertissement.

Or, que s'est-il passé entre le 22 novembre et le 19 décembre ? Je voudrais que nos amis socialistes ne prennent pas en mauvaise part ce que je vais dire. Il s'est produit, entre temps, le transfert des pouvoirs du gouvernement Bidault au gouvernement Léon Blum, et la prise de pouvoir par le président Léon Blum, contrairement à ce que disait M. Rosenfeld, ne date pas du 19 décembre, mais — sauf erreur — du 15 décembre environ.

M. Rosenfeld. Il s'est présenté le 19 décembre.

M. Max André. Non, bien avant, je m'en excuse.

M. Rosenfeld. Il a été élu le 15 décembre.

M. Max André. En tout cas, un fait est certain: c'est que ceci me donne l'occasion de marquer combien les appels à la paix peuvent avoir des conséquences désastreuses. Car, enfin, Léon Blum avait, quelques jours avant de prendre le pouvoir, publié dans « *Le Populaire* », un article très net dans lequel il demandait la paix immédiate au Viet-Nam — certains d'entre vous peuvent s'en souvenir. Et j'avoue que de cet appel et de la prise de pouvoir par Léon Blum, il pouvait s'ensuivre deux conséquences: la première aurait été que ces Vietnamiens présentés tout à l'heure — notamment par M. le général Legentilhomme — comme décidés à la rupture et à se venger du coup de force d'Haïphong, allaient se dire: « Nous nous trouvons maintenant non plus en face de l'équipe antérieure, mais devant un homme de paix; par conséquent, le coup de force que nous méditions n'a plus de raison d'être, nous allons entrer en pourparlers avec le président Léon Blum ».

C'est si vrai qu'à ce moment-là, le jour même où le président Léon Blum se présentait devant l'Assemblée nationale, M. Marius Moutet s'apprêtait à partir pour l'Indochine.

Or, messieurs, c'est l'autre hypothèse qui a prévalu, et j'attire votre attention sur ce point: au lieu d'empêcher la guerre d'Indochine, l'arrivée au pouvoir d'un homme qui, vraiment, dans toute sa générosité, avait dit qu'il fallait faire la paix immédiate, a eu pour résultat de déclencher la bagarre et la guerre en Indochine.

C'est cela qu'il faut dire, et si je le rappelle ici, c'est parce que je m'en suis moi-même expliqué avec le président Léon Blum lorsque je lui ai dit, avant même qu'il ne prononce son discours à l'Assemblée nationale, de faire attention parce qu'il allait au devant d'un coup de force et que le sang allait couler en Indochine.

Il l'a reconnu par la suite et il m'a même fait venir. Nous avons passé toute une matinée de dimanche ensemble, à l'hôtel Matignon, et je lui ai expliqué pourquoi je lui avais annoncé que le sang coulerait. Il a coulé parce que les Vietnamiens ont cru — et ils se trompaient — se trouver devant un homme capable de toutes les capitulations. Ils ont frappé pour faire céder cet homme.

Voilà pourquoi je considère comme néfaste tout ce qui peut sembler donner des signes de faiblesse. C'est ce que je tenais à répondre au général Legentilhomme.

Je voudrais maintenant répondre à M. Rosenfeld.

S'il a eu des conversations avec des gens du Viet-Minh, j'en ai eu également. Peut-être a-t-on dit à d'autres qu'il aurait fallu négocier avec une autre équipe; mais je ne vois pas avec quelle autre équipe on aurait pu négocier, si ce n'est avec les représentants du Gouvernement français qui appartenaient d'ailleurs à tous les partis, car la délégation comprenait plus de socialistes que de M. R. P., et plus de M. R. P. que de communistes. Il s'agissait donc, à ce moment, d'une équipe gouvernementale.

Ceci dit, je voudrais, sur deux ou trois points, donner quelques précisions.

Le débat, concernant le mot: « indépendance », avait un sens vis-à-vis du Viet-Minh, en 1946. En effet, par suite de renseignements très précis, on savait que, pour les extrémistes vietnamiens, le mot « indépendance » signifiait que les Français seraient non seulement rejetés à la mer, mais exterminés. Et c'est pourquoi, monsieur Rosenfeld, nous ne voulions pas admettre ce mot.

Pour ne pas allonger le débat, je passerai rapidement sur le deuxième point: la représentation diplomatique, mais je voudrais donner quelques précisions concernant la Cochinchine et l'attitude de l'amiral d'Argenlieu.

A ma connaissance — si mes souvenirs sont exacts — on n'a pas proclamé la république indépendante de Cochinchine. On a créé — ce qui est, j'affirme, tout différent — un gouvernement provisoire de la Cochinchine, et sur ce point, je peux donner des précisions, car j'ai été au courant, par avance, de ce projet. J'en avais discuté les modalités, mais je peux dire que les intentions étaient bonnes, si l'exécution a été mauvaise.

L'idée était celle-ci: nous n'avions pas en face de nous de partenaires valables, nous voulions à tout prix montrer notre bonne volonté en ce qui concerne la remise aux Vietnamiens de l'administration et même du gouvernement vietnamiens. Comme nous n'avions aucune équipe et qu'il n'y avait alors même pas d'équipe valable du Viet-Minh en Cochinchine, nous avons créé un gouvernement provisoire auquel nous avons remis nos pouvoirs, à nous, Français.

C'était un geste aux intentions certainement valables. Il a été maladroitement fait, je le resonnais, car, contrairement au conseil que j'avais donné, on n'a pas pris la précaution d'effectuer au moins un embryon de consultation populaire pour créer ce gouvernement, même provisoire. Ce geste a donc été mal compris, mais sur ce point les intentions de l'amiral d'Argenlieu ne peuvent pas être véritablement critiquées quant au fond, simplement dans la forme.

Reste la question de la fameuse conférence de Dalat. A ce propos, je dirai à M. Rosenfeld qu'il a arrêté son histoire un peu court. Je lui ai lu un document qui, quoi qu'il en dise, constituait véritablement un désaveu de l'amiral d'Argenlieu, pour autant qu'il puisse être fait un désaveu au Quai d'Orsay. Pour ne pas lui faire perdre la face, on était obligé de prendre des formes, mais on reconnut que l'amiral avait tort. Je puis d'ailleurs le confirmer; je pourrais lire à M. Rosenfeld — et je le lui montrerai s'il le désire — un télégramme de deux pages adressé personnellement à l'amiral d'Argenlieu.

Je sais, d'autre part, que le Gouvernement, sans donner aucune publicité à ceci, a fait savoir à l'amiral d'Argenlieu qu'il avait eu tort.

Il ne m'appartient pas de justifier tous les actes de l'amiral d'Argenlieu; je pense qu'il le fera un jour. Je veux seulement dire qu'on a peut-être été un peu injuste vis-à-vis de cet homme, car j'ai vu, à certains moments, l'angoisse qu'il éprouvait à la vue des renseignements qu'il recueillait et des documents saisis sur les prisonniers. Il voyait se resserrer autour des Français l'étau des guérillas. A mon sens, il s'est montré trop autoritaire, mais il avait une haute conscience de ses responsabilités, et c'est ce qui lui a fait accomplir des gestes sans doute maladroits et peu diplomatiques.

Mais cela dit, ayant communiqué aux Vietnamiens la réponse favorable qu'ils attendaient — celle-ci a été communiquée le 9 août — ayant montré que, dès le 9 août, la conférence de Dalat s'était séparée sans avoir pris aucune décision qui constitue une entorse, même légère, aux accords du 6 mars, les Vietnamiens auraient pu et dû reprendre les négociations. Nous le leur avons demandé, nous les en avons suppliés, mais ils ont utilisé ce prétexte pour rompre les négociations, et nous n'avons jamais pu les reprendre pleinement.

M. Rosenfeld. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Max André. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Rosenfeld, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Rosenfeld. Monsieur Max André, j'ai suivi votre intervention avec beaucoup d'attention, et je constate d'après vos explications que nous nous rapprochons tous les deux de la vérité telle que nous la concevons. Mais j'attire votre attention sur ce fait: vous dites que le 9 août ils pouvaient recommencer la conférence en vertu de cette lettre, une lettre secrète...

M. Max André. Elle n'était pas secrète!...

M. Rosenfeld. Même moi, journaliste, je ne la connaissais pas à cette époque-là, elle n'a pas été publiée...

Mais mettez-vous dans la peau des délégués qui ont une opinion publique dans leur pays où a eu lieu cette conférence qui s'est terminée normalement. Comment voulez-vous que l'opinion publique comprenne que ses délégués reprennent la discussion sans avoir obtenu le désaveu public d'un acte contraire aux engagements pris ? Vous comprenez très bien que si l'on négocie avec quelqu'un, il faut ne pas le placer dans une situation telle qu'il sera immédiatement désavoué par son opinion publique. Or, c'est ce qui se serait produit si la délégation, sur la vue d'un texte clandestin, avait accepté de continuer les négociations.

M. Max André. Monsieur Rosenfeld, vous me permettrez de vous répondre tout simplement que ce texte était destiné à la délégation vietnamienne. C'est à elle qu'il appartenait de lui donner de la publicité. Nous n'avons jamais rédigé un texte clandestin; nous avons fait une communication de délégation à délégation et, d'ailleurs, je suis très étonné de ce que vous me dites, car ce texte-là n'a pas été du tout occulte; nous ne pouvions pas lui donner une publicité officielle — c'était aux Vietnamiens de le faire — mais nous n'avons jamais caché que nous avions répondu à la délégation vietnamienne dans des conditions satisfaisantes.

Je voudrais dire encore à M. Rosenfeld qu'à la suite de cela, nous avons retravaillé la question. Nous avons préparé, à un comité interministériel du 10 août, une déclaration et un aide-mémoire dont je vous ai parlé hier, qui, eux, ont dû être publiés, qui n'ont pas été des textes clandestins. Ces textes ont été ratifiés par le conseil des ministres et ont constitué les documents du 14 août. Lisez ces documents, vous verrez si les propositions françaises n'étaient pas des propositions loyales et raisonnables. C'est tout ce que je voulais dire.

Si nous n'avons pas pu aboutir ultérieurement c'est parce que, de leur côté, les Vietnamiens, eux aussi, ont fait une déclaration — car les négociations ont continué pendant un certain temps — et des propositions en total désaccord avec celles des Français sur les points essentiels ne peuvent même pas servir de base de discussion.

Je réponds aussi à M. Egretaud qui disait tout à l'heure que les communistes n'avaient pas participé à ces négociations. Je dois dire qu'à ce comité interministériel du 10 août auquel j'ai assisté, les ministres communistes étaient absents mais étaient représentés par leurs directeurs de cabinet qui ont approuvé les documents; en conseil des ministres — je n'y étais pas — les ministres communistes ont également donné leur approbation à ce texte que je communiquerai à M. Rosenfeld ou à ceux que cela intéresse. La France n'a pas à en rougir; c'était un texte extrêmement libéral et sur certains points allant peut-être plus loin que n'a été ensuite la Constitution française.

Voilà pourquoi je voulais demander à M. Rosenfeld d'attendre de connaître tous les dessous de la lutte interne en Indochine avant de juger les actes du haut commissaire. Je ne suis pas ici pour me faire son avocat, mais j'ai connu certains des documents, j'en ai même deux ou trois ici qui véritablement rendaient angoissante la responsabilité du représentant de la France au Viet-Nam à l'époque. Je lui demande donc, avec sa bonne foi et son honnêteté habituelles, d'examiner la question quand elle deviendra de l'histoire et peut-être, s'il le juge utile, de reviser son opinion avec le courage qu'il sait toujours montrer dans ces cas-là. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...
La discussion générale est close.
Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de l'avis sur les chapitres de l'annexe V.
(L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de l'avis.)

M. le président. Je donne lecture du chapitre 31-01:

Forces terrestres d'Extrême-Orient.

TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET DES SERVICES.

1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.

« Chap. 31-01. — Traitement, solde et indemnités des personnels civils et militaires des services centraux, 87 millions 258.000 francs. »
Personne ne demande la parole?...
Je mets aux voix le chapitre 31-01.
(Le chapitre 31-01, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. « Chap. 31-11. — Solde de l'armée et indemnités. — Personnel officier, 13.786.018.000 francs. »

M. Jean Guiter. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Guiter.

M. Jean Guiter. Mes chers collègues, à l'heure où nous sommes arrivés, je vais être très bref. Je voulais attirer l'attention de M. le ministre, s'il avait été présent — et j'attirerai son attention par la voie du *Journal officiel*, puisque malheureusement il est absent — sur la situation très douloureuse de nos cadres d'Indochine lorsqu'ils reviennent dans la métropole. Et cela, qu'il s'agisse des cadres officiers ou sous-officiers, car, avec la rapidité des rotations actuelles — je remercie M. Fontanet de l'avoir signalé dans son rapport — ces officiers revenant dans la métropole et affectés au hasard des garnisons, avec les difficultés très grandes de logement à l'heure actuelle, n'arrivent souvent pas, après plusieurs séjours en Indochine, à être réunis avec leur famille. Ils restent fréquemment séparés. Je connais des cas d'officiers qui ont été affectés à Paris — et vous savez que les officiers n'ont pas de très grandes ressources matérielles et qu'ils ne peuvent pas payer les « pas de porte » nécessaires pour avoir des appartements.
On se trouve ainsi dans une situation extrêmement pénible: des hommes qui ont été séparés de leur famille pendant des années, lorsqu'ils arrivent dans la métropole, ne peuvent même pas être réunis avec elle; leur famille reste en province et, eux, sont affectés à Paris.
Il y a là une situation très sérieuse pour le moral des troupes, pour le moral des officiers, sous-officiers et de tous nos cadres. Et j'ajoute que c'est non seulement à leur retour d'Indochine que le problème se pose, mais même à leur départ pour l'Indochine.
On m'a signalé le cas de familles d'officiers à Casablanca ou en Allemagne: quand le chef de famille est parti pour l'Indochine, la femme et les enfants ont été « priés » de chercher un autre logement. Alors, voilà des familles qui n'ont plus du tout de logement et qui sont dispersées. Tous n'ont pas de propriétés où ils aient la possibilité de se retirer pendant ce temps-là.
Il y a donc un problème très sérieux pour le moral des cadres et de la troupe. Il serait opportun que le ministre puisse le régler, comme l'a prévu M. Fontanet, par des affectations qui avantageraient peut-être les chefs des familles nombreuses, qui ont les plus lourdes charges.
De toutes manières, il y a quelque chose à faire. On ne peut répondre non à toutes ces demandes si justifiées, et je souhaite vivement que l'on permette à ces cadres d'Indochine, après des longs séjours, de trouver quand même des logements où ils puissent, enfin, habiter avec les leurs. *(Très bien! très bien! et applaudissements à gauche et au centre.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...
Je mets aux voix le chapitre 31-11.
(Le chapitre 31-11, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. « Chap. 31-12. — Solde de l'armée et indemnités. — Personnel non officier, 72.261.216.000 francs »
Personne ne demande la parole?...
Je mets aux voix le chapitre 31-12.
(Le chapitre 31-12, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. « Chap. 31-13. — Solde de non-activité, de congé et de réforme, 9 millions de francs. » — *(Adopté.)*
« Chap. 31-14. — Forces supplétives. — Soldes et indemnités, 2.575.350.000 francs. » — *(Adopté.)*
« Chap. 31-21. — Traitements et salaires du personnel civil permanent des états-majors, corps de troupe et services, 4.666.276.000 francs. » — *(Adopté.)*

2e partie. — Entretien du personnel.

« Chap. 32-11. — Service de santé, 2.400 millions de francs. » — *(Adopté.)*
« Chap. 32-81. — Alimentation de la troupe, 36.036 millions 331.000 francs. » — *(Adopté.)*
« Chap. 32-82. — Habillement. — Campement. — Couchage. — Ameublement, 16.727.702.000 francs. » — *(Adopté.)*
« Chap. 32-83. — Transport du personnel militaire et déplacements, 12.666.789.000 francs. » — *(Adopté.)*

3e partie. — Personnel — Charges sociales.

« Chap. 33-01. — Prestations et versements à caractère obligatoire des personnels civils et militaires des services centraux, 17.071.000 francs. » — *(Adopté.)*
« Chap. 33-81. — Prestations et versements à caractère obligatoire. — Personnels civils et militaires du corps expéditionnaire français d'Extrême-Orient, 8.708.687.000 francs. »
Je suis saisi d'un amendement présenté par MM. Charles-Cros, Saïdou Djermakoye et les membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à réduire de 1.000 francs à titre indicatif le crédit du chapitre 33-81.
La parole est à M. Charles-Cros, pour soutenir son amendement.

M. Charles-Cros. Mes chers collègues, les prévisions du chapitre 33-81 comportent par rapport aux crédits accordés en 1953 une diminution de l'ordre de 377.607.000 francs. Et particulièrement, à l'article 3 qui vise l'indemnité familiale d'attente, la diminution par rapport à 1953 est de 54.000.113 francs.
L'abattement de 1.000 francs que nous demandons ne signifie évidemment pas que nous considérons que l'ensemble du crédit est suffisant, bien au contraire! Nous voudrions pouvoir en demander l'augmentation afin que tous les militaires se trouvant actuellement en Indochine, qu'ils soient originaires d'Europe ou d'Afrique du Nord ou de nos territoires d'outre-mer, puissent bénéficier de cette indemnité familiale d'attente.
J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises dans cette Assemblée, de signaler ce que j'appellerai encore une fois cette monstruosité, ce scandale qui veut que parmi les soldats qui se battent en Indochine, il soit procédé à une discrimination entre ceux qui sont d'origine — de souche, comme on peut le lire dans certains documents officiels — de souche européenne, et les autres...

M. Jean Guiter. Très bien!

M. Charles-Cros. ... les premiers ayant droit à une indemnité compensatrice, dans une certaine mesure, de la séparation d'avec leur famille, et les autres en ayant été écartés, les uns, originaires des quatre communes du Sénégal, et les renonçants hindous depuis un mois environ, et les autres n'en ayant jamais bénéficié.
Je n'ai pas besoin d'expliquer plus longtemps mon amendement car la commission de la défense — que je voudrais remercier en la personne de son président, et de son rapporteur, M. Fontanet — a dans son rapport fourni les arguments résumant ceux que j'ai moi-même apportés à maintes reprises, ici, et au dehors. Mais permettez-moi de relire le passage les concernant:
« En étudiant les chapitres relatifs aux soldes et prestations annexes, la commission a eu son attention attirée sur la réglementation militaire actuelle qui exclut en particulier du bénéfice de l'indemnité familiale d'attente figurant au chapitre 33-81 les soldats originaires des territoires d'outre-mer. Il n'y a d'exception que pour ceux qui, ayant renoncé à leur statut personnel, sont naturalisés par jugement et décret, ou mariés sous le régime du code civil. La première condition — ce n'est pas moi qui le dis, c'est M. le rapporteur — est contraire à l'article 82 de la Constitution qui stipule que la conservation du statut personnel « ne peut, en aucun cas, constituer un motif pour refuser ou limiter les droits et libertés attachés à la qualité de citoyen français ». Quant à la condition suivante, elle aboutit à exclure l'immense majorité des militaires originaires des territoires d'outre-mer, puisque, devenus Français par la Constitution, ils ne peuvent évidemment aujourd'hui obtenir la naturalisation française par quelque moyen que ce soit. Quant aux militaires originaires des quatre communes du Sénégal, la réglementation qui les concerne est encore plus incohérente, puisque lorsqu'ils sont stationnés dans la métropole, ils perdent le droit à certaines indemnités d'éloignement, étant assimilés à leurs camarades européens, alors que cette assimilation leur est refusée en Indochine, lorsqu'il s'agit pour eux de percevoir l'indemnité familiale d'attente. Il est essentiel qu'une solution soit trouvée pour mettre fin à ces inégalités de traitement. L'incidence financière, d'ailleurs modérée, des mesures à adopter ne saurait être une excuse, non plus que la pluralité des départements ministériels intéressés. A l'heure où nos soldats de toutes origines, fraternellement associés,

luttent héroïquement pour l'indépendance et la liberté, à l'heure où leurs sacrifices communs et douloureux attestent la réalité de l'Union française et la solidarité de ses fils, il serait inadmissible que se perpétuent dans notre armée des vestiges de discrimination raciale, ruineuses pour le moral de nos hommes et contraires à l'idéal qui inspire leur dévouement ».

Je n'ai absolument rien à ajouter à ce qui a été dit et écrit par la commission de la défense et je dédie ces paroles au Gouvernement dont je regrette, une fois encore, l'absence ce soir car nous aurions été heureux d'avoir, non pas peut-être une réponse définitive, mais une indication de la part du secrétaire d'Etat aux forces armées dont je sais qu'il n'est pas le seul responsable, la responsabilité dans cette affaire incombant directement au ministère des finances.

M. Jean Guiter. Il s'agit d'un très léger crédit.

M. Charles-Cros. Au nom de cette Assemblée, j'en suis sûr, j'adresse un pressant appel au Gouvernement pour qu'il nous donne enfin satisfaction. (*Très bien! très bien! et applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?...

M. Cornet, *rapporteur.* La commission des affaires financières regrette évidemment de ne pouvoir prendre la responsabilité qu'aurait certainement prise le Gouvernement, mais elle accepte volontiers d'amendement proposé par M. Charles-Cros et un certain nombre de ses collègues au chapitre 33-81.

M. le président. La parole est à M. de Gouyon.

M. de Gouyon, *président de la commission de la défense de l'Union française, saisie pour avis.* Il est exact qu'un décret paru en 1952 précise que cette indemnité n'est due qu'aux Français de la métropole. La question a été posée de savoir si les dispositions de ce décret peuvent être étendues aux Français des quatres communes et à toutes catégories de Français. Actuellement, la question est soumise au ministère des finances, qui n'a pas encore fait connaître sa décision.

Mais je remercie notre collègue M. Charles-Cros d'avoir bien voulu soulever cette question. La commission de la défense est saisie par lui d'une proposition et si le ministère des finances tardait à faire connaître sa décision, cette proposition viendrait en discussion devant cette Assemblée.

M. Charles-Cros. Je vous en remercie.

M. le président. La parole est à M. Antonini.

M. le président de la commission. Mesdames, messieurs, je voterai à titre personnel l'amendement de M. Charles-Cros, puisque la commission, par la voix de son rapporteur, a déjà dit qu'elle acceptait cet amendement.

Je me permets tout de même de faire remarquer que, si la commission des affaires financières n'a pas elle-même proposé l'abattement, c'est parce que, lorsque M. le ministre des forces armées était venu devant la réunion commune de nos deux commissions, M. de Chevigné avait fait un historique de la question, nous avait dit que lui-même, en accord avec le ministère des Etats associés, avait présenté un décret actuellement soumis au ministère des finances, et que celui-ci n'avait pas encore donné sa réponse.

Je tenais à préciser que je m'étais déjà intéressé à cette question, non pas en faveur des Africains auxquels je suis particulièrement attaché, vous le savez, parce que j'ai vécu longtemps au Sénégal, et les habitants des quatre communes me sont chers, mais j'avais été saisi il y a déjà un an du cas des Hindous renonçants qui se trouvent exactement dans la même situation. J'avais publié un article dans un journal que certains d'entre vous connaissent et en même temps j'avais attiré l'attention, par écrit, du ministre intéressé.

Telles sont les raisons pour lesquelles je suis tout à fait d'accord avec vous et j'approuve pleinement l'amendement que vous avez déposé.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement, accepté par la commission.

(*L'amendement, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 33-81, avec le chiffre de 8.708.686.000 francs.

(*Le chapitre 33-81, mis aux voix avec ce nouveau chiffre, est adopté.*)

M. le président. « Chap. 33-82. — Service social de l'armée en Indochine, 257 millions de francs. » — (*Adopté.*)

4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.

« Chap. 34-11. — Instruction des cadres et de la troupe. — Education physique et sports, 228 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 34-51. — Fonctionnement du service de l'armement, 12.420 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 34-52. — Fonctionnement du service automobile, 25.470 millions de francs. »

M. le président de la commission saisie pour avis. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de Gouyon.

M. le président de la commission saisie pour avis. En ce qui concerne ce chapitre, je voudrais vous dire quelques mots au sujet des hélicoptères. Votre commission de la défense a longuement étudié ce problème et a été assez inquiète des renseignements qu'elle a pu obtenir sur le nombre trop faible d'hélicoptères actuellement en service en Indochine.

M. Jean Guiter. Beaucoup sont en réparation.

M. le président de la commission saisie pour avis. Je ne veux pas déborder du cadre de ce chapitre, mais ce problème des hélicoptères est très vaste, et il intéresse particulièrement la France d'outre-mer. Je rappelle simplement cette question du sauvetage des blessés en Indochine par hélicoptère qui a attiré spécialement l'attention de la commission de la défense de l'Union française.

M. le président. Vous avez raison.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 34-52.

(*Le chapitre 34-52, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. « Chap. 34-61. — Fonctionnement du service des transmissions, 6.195 millions de francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 34-61.

(*Le chapitre 34-61, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. « Chap. 34-81. — Remonte et fourrages, 388.800,000 francs. » — (*Adopté.*)

5e partie. — Travaux d'entretien.

« Chap. 35-71. — Entretien du domaine militaire. — Loyers. — Travaux du génie en campagne, 17.711 millions de francs. » — (*Adopté.*)

7e partie. — Dépenses diverses.

« Chap. 37-81. — Services divers, 1.652 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 37-82. — Frais de contentieux et réparations civiles, 175 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 37-83. — Réception des matériels étrangers, 400 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 37-84. — Entretien des prisonniers des troupes rebelles, 1.405.472.000 francs. » — (*Adopté.*)

8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.

« Chap. 38-81. — Dépenses des exercices clos, mémoire. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'intitulé du chapitre.

(*L'intitulé du chapitre, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. « Chap. 38-82. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance, mémoire. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'intitulé du chapitre.

(*L'intitulé du chapitre, mis aux voix, est adopté.*)

TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES ET ADMINISTRATIVES

6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.

M. le président. « Chap. 46-11. — Ayants cause des militaires décédés en Indochine (veuves, orphelins, ascendants, etc.), 1.756 millions de francs. » — (*Adopté.*)

TITRE V. — EQUIPEMENT

2e partie. — Investissements techniques et industriels.

« Chap. 52-61. — Equipement technique du service des transmissions, 334 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 52-71. — Equipement technique du service du génie, 585 millions de francs. » — (*Adopté.*)

4e partie. — Infrastructure.

« Chap. 54-71. — Travaux et installations domaniales, 811 millions de francs. » — (*Adopté.*)

6e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.

« Chap. 56-91. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance, mémoire. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'intitulé du chapitre.

(*L'intitulé du chapitre, mis aux voix, est adopté.*)

TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT

8e partie. — Investissements hors de la métropole.

M. le président. « Chap. 68-81. — Contribution de la France à la défense nationale des Etats associés, mémoire. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'intitulé du chapitre.

(*L'intitulé du chapitre, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. « Chap. 68-82. — Travaux publics d'intérêt militaire, 2.260 millions de francs. » — (*Adopté.*)

Nous abordons maintenant les autorisations de programme intéressant les chapitres de l'annexe V.

TITRE V. — EQUIPEMENT

2e partie. — Investissements techniques et industriels.

« Chap. 52-61. — Equipement technique du service des transmissions, 334 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 52-71. — Equipement technique du service du génie, 585 millions de francs. » — (*Adopté.*)

4e partie. — Infrastructure.

« Chap. 54-71. — Travaux et installations domaniales, 811 millions de francs. » — (*Adopté.*)

TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT

8e partie. — Investissements hors de la métropole.

« Chap. 68-82. — Travaux publics d'intérêt militaire, 2.259 millions de francs. » — (*Adopté.*)

Je vais mettre aux voix l'ensemble de l'avis.

M. Egretaud. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Egretaud.

M. Egretaud. Mesdames, messieurs, on nous demande, aujourd'hui, de voter les milliards nécessaires à la poursuite en Indochine d'une guerre injuste et sans espoir, et cela au moment où l'une des exigences les plus hautes du peuple français est le cessez-le-feu immédiat en Indochine précédant la conférence de Genève d'avril prochain, et créant ainsi les conditions du succès de cette conférence dont notre peuple veut qu'elle rétablisse la paix en Indochine.

Trop de sang vietnamien, africain et français a coulé. Trop de ruines ont été accumulées. Trop de milliards inutilement jetés dans le gouffre d'une guerre qui n'est ni celle de la liberté, ni celle de la France. Le président Ho Chi Minh, au cours d'une interview encore dans toutes les mémoires, a, une fois de plus, affirmé sa volonté et celle de son grand peuple d'engager des négociations avec le Gouvernement français sur la base de la reconnaissance de l'indépendance du Viet-Nam, du Laos et du Cambodge, dans l'intérêt commun des peuples de France et d'Indochine.

M. Hoang-Minh-Giam, ministre des affaires étrangères de la république démocratique du Viet-Nam, vient d'exprimer le désir du gouvernement Ho Chi Minh de conclure un armistice avec la France avant l'ouverture de la conférence de Genève.

Nous voulons que le Gouvernement français réponde à ces appels qui ont, dans notre pays, de si profonds échos, comme en témoignent notamment les récents débats à l'Assemblée nationale. Nous voulons que cessent toutes les opérations actuellement en cours et qui visent à saboter la conférence de Genève avant même qu'elle n'ait commencé.

Nous exprimons l'inquiétude grandissante du peuple français devant l'intervention américaine et devant la récente déclaration du sénateur américain Stennis qui a dit: « Pas à pas, jour après jour, nous approchons du moment où nous, Américains, participerons directement aux combats. Les premières balles de la troisième guerre mondiale pourraient être tirées là-bas. »

Exprimant — et ce sera ma conclusion — la ferme opposition du peuple français à la poursuite des sanglants combats d'Indochine en même temps que sa volonté d'imposer des négociations pour le rétablissement de la paix, le groupe communiste votera contre le budget qui nous est présenté.

M. le président de la commission. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Antonini.

M. le président de la commission. Mesdames, messieurs, je voudrais d'abord faire une mise au point. Je regrette que cette discussion se termine à une heure quelque peu tardive, mais je tiens à affirmer à nouveau qu'il n'a pas dépendu de moi, que la suite du débat ne soit reportée à une séance ultérieure, comme il en avait été convenu.

Ceci dit, nous devions avoir un débat financier et militaire, et nous avons eu, en fait, un débat politique. Sans doute ne pouvait-il en être autrement, comme le rappelait notre collègue M. Bidet, « derrière des chiffres », il y a des vies humaines », des hommes qui se battent, ajouterai-je, surtout qu'il s'agit aujourd'hui du budget des forces terrestres d'Extrême-Orient; il est donc naturel de se préoccuper de leur combat et des moyens d'y mettre fin.

Certains de nos collègues, faisant état de leur action passée, parfois méconnue, nous ont fait part des solutions qu'ils envisagent pour mettre fin à la guerre d'Indochine. Nous n'en discuterons pas. Nous relevons simplement que l'un d'entre eux, qui fut souvent émouvant, notre excellent collègue le président Bidet, a déclaré: « La politique d'abandon total ne sera jamais la nôtre ».

Notre collègue représentant du Viet-Nam a mis l'accent sur l'effort militaire accompli par son pays et sur les sacrifices de la jeune armée vietnamienne. Nous nous associons à nouveau à l'hommage mérité rendu aux combattants du jeune Etat, les meilleurs ouvriers de son indépendance, et dont l'exemple pourrait entraîner cette levée en masse à laquelle il a été fait allusion.

Mais, si le débat a été politique, je ne peux oublier qu'il est d'ordre budgétaire quant à son objet même. M. Galimand, renouvelant sa brillante intervention d'il y a quinze jours à propos des crédits militaires de la France d'outre-mer, a fait une légère critique quant au budget en lui-même, tout en rendant un hommage justifié aux rapporteurs des deux commissions, MM. Cornet et Fontanet.

Je ne suivrai pas M. Galimand dans tous ses développements. Je me bornerai simplement à déclarer que le projet de budget tel qu'il nous est présenté et qui a été minutieusement examiné par les commissions compétentes après les explications du ministre responsable, a été établi sur les propositions des chefs militaires de Saïgon de manière à donner satisfaction à leurs demandes en fonction des besoins des armées en campagne pour l'année 1954.

Les deux commissions ont la conviction — je pense être d'accord avec mon ami M. le président de la commission de la défense — que les crédits proposés permettront tout autant de maintenir intact le moral élevé des combattants de l'Union française en Extrême-Orient, que des approvisionnements en matériel de tous ordres, guerre, alimentation, sanitaire dont ils ont besoin pour mener à bien la tâche qui leur est impartie, et nous pouvons affirmer, en toute conscience, qu'il ne s'agit nullement d'un budget de mort et d'impuissance, comme il a été dit sur certains bancs.

Certes oui, nous sommes unanimes à réclamer la fin de cette guerre douloureuse qui dure depuis trop longtemps, qui fait trop de victimes, qui impose de lourds sacrifices et qui est, ainsi que l'a rappelé avec émotion notre ami M. Bui The Phuc, une guerre fratricide pour les Vietnamiens.

Oui, certes, nous voulons l'arrêt des combats, mais dans des conditions déterminées, pour arriver à la paix et non pas à n'importe quelle paix. Et, pour arriver à cette heure tant attendue, que nous souhaitons de tout cœur très prochaine, il faut permettre au corps expéditionnaire de continuer son œuvre magnifique et, partant, lui accorder les crédits qui lui sont nécessaires, sans pour cela permettre à un gouvernement de faire une politique que d'aucuns peuvent critiquer.

C'est pourquoi nous vous demandons de voter ces crédits en masse, sans distinction d'opinion ou de parti. Déjà unis dans l'hommage que nous avons rendu à tous les combattants d'Indochine aujourd'hui et hier, manifestons-leur notre sollicitude et notre attachement vigilant, en adoptant le projet de budget qui nous est soumis. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. Rosenfeld. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Rosenfeld.

M. Rosenfeld. Mesdames, messieurs, mon ami Bidet et moi-même avons expliqué les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas voter les crédits qui nous sont demandés. Le groupe socialiste se joint à l'hommage qui vient d'être prononcé envers nos héroïques soldats d'Indochine, mais nous ne pouvons pas, étant dans l'opposition au Gouvernement, voter ces crédits. C'est pour nous le seul moyen de manifester notre méfiance à l'égard de la politique du Gouvernement ou plutôt de l'absence de politique de négociation, d'armistice et de paix que nous souhaitons.

Je voudrais cependant ajouter quelques mots à l'adresse de M. le président de la commission des affaires financières. Il a dit tout à l'heure que ce débat devait être un débat budgétaire.

Mais d'après la tradition parlementaire l'examen du budget est toujours l'occasion d'un débat sur la politique gouvernementale.

L'examen des crédits militaires pour l'Indochine est une occasion nécessaire pour les partis, de dire ce qu'ils pensent de cette politique, surtout dans une Assemblée qui, tout en donnant un avis sur les crédits, ne vote pas le budget.

On nous a même reproché dans certains milieux gouvernementaux, dernièrement, de ne pas avoir ici de grands débats. Un ministre à même indiqué que nous ne nous étions pas préoccupés des affaires d'Indochine! « Nous pourrions lui répondre que nous ne cherchons pas les débats pour les débats. Autrement nous aurions pu provoquer, par des dépôts de propositions, à n'importe quel moment, des discussions sur n'importe quel sujet. Mais, lorsque nous sommes saisis de l'examen d'un budget militaire sur l'Indochine, c'est l'occasion pour nous, de dire ce que nous pensons.

Les débats de ces deux journées ont été très intéressants pour notre Assemblée. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. de Gouyon.

M. le président de la commission saisie pour avis. La commission de la défense s'associe pleinement aux paroles très éloquentes prononcées par M. le président de la commission des affaires financières et dont je le remercie.

De tous les groupes de cette Assemblée ont émané des demandes de paix. Tous sont d'accord pourvu que cette paix soit honorable. Sera-t-elle pour demain ? Nous le souhaitons tous. Mais en attendant, il faut que les soldats aient les moyens de se battre valablement et pour cette raison nous demandons à l'Assemblée d'adopter l'ensemble de l'avis que nous venons de discuter. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Oudard.

M. Georges Oudard. Je ne prolongerai pas ce débat, mais, répondant à l'appel de M. le président de la commission des affaires financières et de M. le président de la commission de la défense, mes amis et moi voterons le budget. A cette minute, nous demandons, en espérant que l'Assemblée entière voudra s'associer à cet hommage, d'adresser aux soldats qui se battent en Extrême-Orient le salut de toute l'Union française. (*Vifs applaudissements.*)

M. Charles-Cros. Je demande un scrutin public.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de l'avis sur les chapitres de l'annexe V mis en discussion.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par M. Charles-Cros au nom du groupe socialiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	174
Majorité absolue	88
Pour l'adoption	124
Contre	50

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

— 5 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Georges Monnet un rapport supplémentaire fait au nom de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, sur la proposition (n° 220, année 1951) de MM. Georges Monnet, Omer Sarraut et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines, tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes les mesures propres à intensifier la production de pâte à papier dans les territoires d'outre-mer.

Le rapport sera imprimé sous le n° 80 et distribué.

— 6 —

MODIFICATION A LA COMPOSITION D'UNE COMMISSION

M. le président. Conformément à l'article 24 du règlement, il a été procédé à l'affichage d'une candidature à une commission.

Le délai d'une heure est expiré.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame membre de la commission d'information, Mlle Le Ber en remplacement de M. Le Brun Kéris.

— 7 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents propose à l'Assemblée de tenir, la semaine prochaine, deux séances publiques :

Mardi 16 mars, à quinze heures;

Jeudi 18 mars, à quinze heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La proposition de la conférence des présidents est adoptée.

La conférence des présidents propose, d'autre part, de fixer comme suit l'ordre du jour de ces deux séances :

Mardi 16 mars 1954, à quinze heures, séance publique :

1° Discussion des conclusions de la commission d'instruction sur une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée de l'Union française. (N°s 348, année 1952, et 74, année 1953; M. Ribéra, rapporteur.)

2° Discussion de la proposition de MM. Gaignard, le colonel Bichon, Coulon et Roulleaux-Dugage, tendant à inviter le Gouvernement à préciser son attitude sur le problème de la sécurité dans le Pacifique. (N°s 132 et 194, année 1951, 290, année 1952, 198, année 1953, et 27, année 1954; M. le général Legentilhomme, rapporteur. — N°s 291, année 1952, 219, année 1953, et 69, année 1954; avis de la commission des relations extérieures; M. Vignes, rapporteur.)

Jeudi 18 mars 1954, à 15 heures, séance publique :

1° Suite de la discussion des affaires restant inscrites à l'ordre du jour de la séance publique du mardi 16 mars 1954;

2° Discussion de la proposition de M. Bernier et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi, modifiant et complétant l'article 25 du décret n° 52-152 du 13 février 1952, pris en exécution de l'article 6 de la loi n° 51-1509 du 31 décembre 1951, arrêtant les dispositions financières transitoires applicables à l'exercice 1952. (N°s 54 et 78, année 1954; M. Bernier, rapporteur);

3° Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant extension aux territoires d'outre-mer, à l'exception des établissements français dans l'Inde, ainsi qu'au Cameroun et au Togo, des dispositions de la loi du 5 décembre 1951 réglementant la pratique des arrhes en matière de ventes mobilières. (N°s 404, année 1953, et 77, année 1954; M. Plaloux, rapporteur);

4° Discussion de la proposition de MM. Laurin, Lhuillier, Alduy, Antonini, Barry, le colonel Bichon, Cazelles, Charles-Cros, Cornet, Delmas, Foccart, Jumillon, La Gravière, Mme Lefaucheux, MM. Michalet, Montrat, Oudard, Peretti, Randretsa, Sardou Djermakoye, San Diawar, Ya Doumbia, Borrey, tendant à demander au Gouvernement de reviser le statut du cadre d'administration générale de la France d'outre-mer en le reclassant dans un cadre général analogue à celui des chefs de division et attachés de préfecture métropolitains et en opérant son recrutement au niveau de l'enseignement supérieur. (N°s 292, année 1953, et 26, année 1954; M. Ribéra, rapporteur);

5° Discussion de la proposition de résolution de MM. Cornet, de Gouyon et Dardelle, tendant à modifier l'article 33 du règlement de l'Assemblée de l'Union française. (N°s 409, année 1953, et 75, année 1954; M. Oudard, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les propositions de la conférence des présidents sont adoptées.

En conséquence, voici quel serait l'ordre du jour de la prochaine séance publique mardi 16 mars, à 15 heures :

1° Discussion des conclusions de la commission d'instruction sur une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée de l'Union française. (N°s 348, année 1952, et 74, année 1953; M. Ribéra, rapporteur);

2° Discussion de la proposition de MM. Gaignard, le colonel Bichon, Coulon et Roulleaux-Dugage, tendant à inviter le Gouvernement à préciser son attitude sur le problème de la sécurité dans le Pacifique. (N°s 132 et 194, année 1951; 290, année 1952; 198, année 1953 et 27, année 1954; M. le général Legentilhomme, rapporteur; n°s 291, année 1952, 219, année 1953, et 69, année 1954, avis de la commission des relations extérieures, M. Vignes, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HISCHE.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la séance du mardi 9 mars 1954.*

(*Journal officiel* du 10 mars 1954.)

Page 220, 1re colonne, 6e et 7e lignes:

Au lieu de: « L'article 7 prévoit, dans certaines conditions, la rétroactivité des lois, puisqu'au deuxième alinéa, il est indiqué que la rétroactivité annoncée au premier ne sera pas applicable dans certaines conditions. »,

Lire: « L'article 7 prévoit, dans certaines conditions, la rétroactivité des lois, puisqu'au deuxième alinéa, il est indiqué que la non-rétroactivité annoncée au premier ne sera pas applicable dans certaines conditions. ».

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du vendredi 12 mars 1954.

SCRUTIN (N° 16)

Sur l'ensemble de l'avis sur le projet de loi relatif aux crédits des forces terrestres d'Extrême-Orient pour l'exercice 1954.

Nombre des votants 175
Majorité absolue 88

Pour l'adoption 125
Contre 50

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Alaned Abdallah.
André (Max).
Antonini.
Aubert.
Audu.
Avinin.
Barry (Diawadou).
Bazé (William).
Bème.
Benamor.
Bentchicou.
Bentounès.
Berthaud.
Bertrand.
Boisdon.
Bougenot.
Bour (Alfred).
Bruchard (de).
Bui The Phuc.
Burkhardt.
Buu Kinh.
Cao Van Chieu.
Castex.
Céran-Jérusalemy.
Charles.
Charlier.
Chastenet.
Cheikh Sidia.
Chiarasini.
Cornet.
Costes.
Daber.
Dardelle.
Dède.
Delmas (Louis).
Delpuech.
Djima Doumbaye.
Doan Huu Giam.
Do Huu Thinh.
Dorange.
Dubois.
Dupuy (Marceau).
Dusseaulx.
Mme Eboué-Tell.
Fadda.
Fillon.
Fleury.
Foccart.
Fontanet.
Frey.
Galimand.
Gay.
Georget.
Gervain.
Gouyon (de).
Griaule.
Guiter (Jean).
Guy.
Guyard.
Hainroun.
Héline.
Huynh Van Chin.
Iba Zizen.
Jacobson.
Jacquier.
Kamil.
Kaouza.
Kémajou.
La Gravière.
Laurent-Eynac.
Laurin.
Mlle Le Bor.
Le Brun Kéris.
Mme Lefaucheux.
Legentilhomme (Général).
Léger.
Le Van Dinh.
Lhuillier.
Loste.
Luciani.
Marquet.
Mayaki.
Menguy.
Michalet.
Monnet.
Morel.
Nghiem Van Tri.
Nguyen Huy Lai.
Nguyen Kim Loan.
Nguyen Khac Su.
Nguyen Duy Thanh.
Nguyen Huu Thuan.
Nguyen Van Ty.
Nguyen Trung Vinh.
Oudard.
Peretti.
Perier.
Pham Van Binh.
Phung Ba Nghia.
Pialoux.
Ramus.
Randreisa.
Raphaël-Leygues.
Razafindrakoto.
Rencurel.
Repiquet.
Ribéra.
Riond (Georges).
Roclore.
Rogier.
Rogué.
Roulleaux-Dugage.
Roy.
Schleiter (Gabriel).
Schmitt.
Schneider.
Sérot.
Sicé.
Signoret.
Sylla.
Theetten.
Mme Tran Van Chuong.
Troisgros.
Vignes.
Viniger.

Ont voté contre:

MM.
Alduy.
Ba Amadou.
Barbé.
Begarra.
Begat.
Belabed.
Bernier.
Bidet (André).
Bocher.
Boiteau.
Carroué.
Cazelles.
Charles-Cros.
Chekkal Daho.
Comiti.
Coquart.
Coulibaly (Mamadou).
Darlan.
Detraves.
Diallo.
Dumas.
Duvau.
Egretaud.
Feix.
Gorse.
Julien (Charles-André).
Junillon.
Keita, dit Modibo.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Lechani.
Léon.
Lévy (Roger).
Lounda.
Mme Malroux.
Marguerite.
Mignot.
Mitterrand.
Mme Emilienne Moreau.
Moullec.
N'Diaye.
Odru.
Reverbori.
Rosenfeld.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Soppo Priso.
Thévenin.
Thomas (Jean-Marie).
Vivier.
Ya Doumbia.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Blanchard de la Brosse.
Boucavel.
Bouda (François).
Boumendjel.
Deroux.
Guillabert.
Hazoumé.
Khammao (Mme la Princesse).
Mama.
Mbida.
Montrat.
Pheng.
Pelycarpe.
Sar Ibrahima.
Sarraut (Omer).
Sim Var.
Thonn Ouk.
Mme la Princesse Pingpeang Yukanthor

Excusés ou absents par congé:

MM. Ahidjo, Bergès et Pann Yung.

N'a pas pris part au vote:

M. Albert Sarraut, président de l'Assemblée de l'Union française, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants 174
Majorité absolue 88

Pour l'adoption 124
Contre 50

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.